

Université du Québec en Outaouais

Paradiplomatie consulaire honoraire et développement des pays d'origine : le cas
des pays africains francophones au Québec

MÉMOIRE DE MAÎTRISE
PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Comme exigence partielle du programme de Maîtrise en sciences sociales du
développement territorial
(Concentration développement international)

Par

NOUDEWATO ISLAMIA

Novembre 2020

REMERCIEMENTS

Merci à ceux qui m'ont encouragé tout au long de cette grande traversée. Tout d'abord, mes directeurs Guy Chiasson et Martin Laberge, qui m'ont accompagné plus que je n'aurais pu l'espérer; ainsi qu'à l'ensemble du corps enseignant du département des sciences sociales et plus particulièrement celui du programme de maîtrise qui m'ont offert les connaissances académiques sur les enjeux économiques, sociaux et du développement territorial.

Merci au Centre de recherche en développement territorial (CRDT), l'Université du Québec en Outaouais.

Merci également à tous les membres de ma famille, qui m'ont supporté tout au long de ce projet d'écriture. Ils ont su partager avec moi plusieurs moments de joie, d'espoir et de découragement.

Merci à toutes mes cousines, mes amies et leurs familles respectives qui m'ont toujours encouragée à mener ce projet à terme.

Merci à tous les participants à cette recherche, notamment les consuls sans qui je n'aurais jamais réalisé toute la partie empirique de cette recherche.

Merci finalement à toute la communauté de l'école Côte-du-Nord qui m'a soutenue dans les moments très difficiles de mon cursus académique.

RÉSUMÉ

La présente recherche sur la paradiplomatie consulaire honoraire vise à expliquer en quoi consiste l'exercice paradiplomatique consulaire honoraire en vue d'analyser sa portée pour le développement des pays d'origine. Au moment où nous entamons cette étude, on retrouve parmi les représentations étrangères au Canada, particulièrement au Québec, un nombre important de consulats honoraires provenant d'États francophones d'Afrique. Pour recueillir les données empiriques, nous avons utilisé une approche qualitative comprenant des entrevues semi-dirigées auprès de certains consuls honoraires installés au Québec et représentant certains États francophones d'Afrique. Selon les répondants, ces acteurs consulaires honoraires s'engagent à poser des actes allant de la fourniture des services consulaires relatifs à l'intégration et à la vitalité des diasporas immigrantes dans le pays d'accueil à la possibilité de la mobilisation des ressources étrangères au profit du développement de leur pays d'origine. Cependant, en appuyant les diasporas dans le pays d'accueil, cette contribution représente une part non moins importante, à l'effort de maintien des liens internationaux avec le pays d'origine. En effet, de façon générale, ces consuls constituent des intermédiaires entre les ressortissants expatriés, les autorités locales et tout autre investisseur du pays de résidence et leur pays d'origine respectifs. Par ailleurs, à une exception près, nos conclusions démontrent que les consuls honoraires n'interviennent pas directement dans des projets de coopération de la diaspora immigrante vers les pays d'origine respective. Pour la mise en œuvre des initiatives consulaires favorisant les investissements vers le pays d'origine, le recours à la participation à part entière de la diaspora immigrante est très limité. Ces consuls honoraires passent par divers autres mécanismes tels que la collaboration avec les autorités locales, les investisseurs locaux du pays d'accueil, les initiatives personnelles outre que la mise à contribution active de leurs diasporas immigrantes respectives. Dans ce contexte, ces consuls honoraires se focalisent très peu sur les stratégies du codéveloppement. Pour leur contribution au développement du pays d'origine, ces consuls font du codéveloppement, mais ne passent pas principalement par le mécanisme diasporique tel que mis de l'avant dans la théorie du co-développement.

Mots clés : Paradiplomatie consulaire, consuls honoraires, codéveloppement, diasporas immigrantes, pays d'origine, pays de résidence.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

FQM : Fédération québécoise des municipalités

NTIC : Nouvelles technologies de l'informatique et de la communication

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONU : Organisation des Nations Unies

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

RI : les relations internationales

RMM : Région métropolitaine de Montréal

SDN : Société des Nations

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTES DES TABLEAUX.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE.....	4
I. Problématique	4
1.1 Recension des écrits.....	4
1.1.1 Les relations internationales et la mondialisation.....	4
1.1.2 Les relations diplomatiques.....	6
1.1.3 La paradiplomatie.....	9
1.1.4 Les relations consulaires.....	11
1.1.4.1 Les mutations de la fonction consulaire.....	13
1.1.4.2 Les catégories de fonctionnaires consulaires.....	17
1.2 Limites des écrits recensés.....	19
1.3 Pertinence scientifique et sociale de la recherche.....	21
CHAPITRE 2. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	24
II. Cadre conceptuel d'analyse.....	24
2.1 L'évolution du concept de co-développement.....	24
2.1.1 Le codéveloppement, une approche professionnelle.....	24
2.1.2 Le codéveloppement vu comme une stratégie d'aide publique au développement.....	25
2.1.3 Le codéveloppement, un dispositif institutionnel à deux objectifs.....	27
2.1.4 Les fondements du codéveloppement.....	32
2.2 Les diasporas immigrantes et la paradiplomatie consulaire.....	33
2.2.1 Les diasporas.....	33
2.2.2 Les diasporas immigrantes africaines.....	39
2.2.3 La paradiplomatie consulaire et les diasporas immigrantes.....	41
2.3 Cadre opératoire.....	43
2.3.1 Hypothèse de recherche.....	43

CHAPITRE 3. DEVIS MÉTHODOLOGIQUE.....	45
III. Le cadre méthodologique.....	45
3.1 Étude qualitative.....	45
3.2 Posture épistémologique.....	46
3.3 Les techniques de collecte des données.....	47
3.4 Le recrutement des participants.....	48
3.5 La collecte des données.....	50
3.6 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées.....	51
3.7 Dimensions éthiques.....	52
3.8 L'analyse des données.....	53
CHAPITRE 4. PORTRAIT DE LA PARADIPLOMATIE CONSULAIRE AFRICAINE AU QUÉBEC.....	55
4.1 L'Organisation Internationale de la Francophonie.....	55
4.2 La paradiplomatie identitaire québécoise.....	55
4.3 Les diasporas immigrantes au Québec.....	58
4.4 Le portrait de la paradiplomatie consulaire au Québec.....	60
CHAPITRE 5. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	64
5.1 Présentation des données recueillies.....	64
5.1.1 Le profil socio-professionnel des participants.....	64
5.1.2 Les principaux services des consuls honoraires représentant les pays francophones africains au Québec.....	69
5.2 Les principaux creusets d'interventions consulaires au co-développement.....	75
5.2.1 Le mécanisme des diasporas immigrantes.....	75
5.2.2 Les autorités locales et les investisseurs du pays d'accueil comme moyens d'interventions consulaires.....	83
5.2.3 Les autorités gouvernementales du pays d'envoi comme canal d'investissements consulaires.....	87
5.2.4 Les canaux personnels d'investissements consulaires.....	90
5.3 Les limites de la paradiplomatie consulaire honoraire à contribuer au codéveloppement.....	92
CONCLUSION.....	97

BIBLIOGRAPHIE.....100

ANNEXES.....106

Annexe 1- Liste des États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l’Organisation internationale de la Francophonie.....107

Annexe 2- Texte de recrutement109

Annexe 3- Formulaire de consentement111

Annexe 4- Grille d'entrevue semi-directive113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'opérationnalisation.....	44
Tableau 2 : La répartition géographique des consulats représentant les pays de l'OFI au Québec.....	62
Tableau 3 : Les représentations paradiplomatiques consulaires des pays africains francophones au Québec.....	63

INTRODUCTION

Le choix de notre sujet sur la paradiplomatie consulaire vient du simple constat que partout dans le monde, en raison des évolutions géopolitiques et économiques internationales les pratiques consulaires ont fait l'objet de plusieurs mutations. Par sa genèse et son évolution à travers le temps et l'espace, les humains nouent entre eux, des alliances pour opérer quelques transformations. Au nom des relations amicales, ils s'associent par minorité pour échanger sur divers sujets de la vie quotidienne. Avec le développement du commerce international, les progrès scientifiques et technologiques, les accords entre les nations se sont intensifiés et les investissements étrangers devinrent l'apanage d'une élite puissante qui, par sa notoriété, influence les autres. La mondialisation du système de marché à travers les institutions internationales a induit des inégalités de développement et les relations internationales se confrontent à la divergence des intérêts issus des discours développementalistes et mondialistes. Ainsi, face aux contraintes modernes marquées par la cherté de la vie, le chômage, la précarité et l'instabilité politique en cours dans les pays émergents, Maingari soutient que l'alternative est le changement de lieu de résidence et de travail vers les pays du Nord (Maingari, 2011, p.133). Cette modification des aspirations personnelles et sociales accentue la mobilité interne et externe (Manzagol, 2009). Les politiques migratoires sélectives adoptées dans les pays d'accueil ont aussi participé à l'intensification des migrations internationales et plus particulièrement celles des personnes hautement qualifiées. Ce phénomène ébranle le développement de bien des pays de départ qui s'appauvrissent non seulement de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi des ressources économiques et politiques. Pour ainsi favoriser la contribution de leurs élites étrangères au développement social, scientifique et technologique, les gouvernements des pays de départ et d'accueil s'investissent dans les coopérations visant la mise en œuvre des moyens politiques, financiers et humains au bénéfice du développement des pays d'origine.

Il faut aussi constater que dans un pays d'accueil, les diasporas immigrantes entretiennent des liens communautaires avec les ressortissants de leur pays d'origine reposant sur une solidarité collective pouvant impliquer leur responsabilité morale, intellectuelle et sociale à contribuer au développement des localités dudit pays d'origine (Dufoix, 2003, p.68-92). Considérant les possibilités d'exploitation du savoir et les ressources matérielles qu'offre la participation des diasporas immigrantes, les gouvernements des pays d'origine passent par le biais des organisations

internationales, notamment des réseaux multinationaux subétatiques pour assurer la mobilisation des compétences et des capacités étrangères. Dans une perspective de co-développement, ils s'emploient à inciter les diasporas immigrantes à épargner et investir leurs ressources dans leur pays d'origine, les aider à mobiliser leurs capitaux et leurs compétences, au bénéfice du développement de leurs pays d'origine (Domingues Dos Santos, 2006, p.25). Face au défi du développement, cette volonté gouvernementale se concrétise par l'instauration d'échanges sociaux, économiques, politiques ou culturels entre le pays d'origine et les différents pays de résidence. Dans la perspective de créer les conditions de leur implication et de faciliter leur participation active dans le développement de leurs pays d'origine, dans quelle mesure les rapports entre les représentations paradiplomatiques consulaires et les diasporas immigrantes pourraient aider à l'opérationnalisation des politiques de co-développement? Comment les réseaux consulaires installés à l'extérieur du pays d'origine, amènent-ils les communautés expatriées et de façon générale les collectivités locales du pays accréditaire à opérer des transformations conséquentes pouvant contribuer au développement des localités du pays accréditant?

Autant de questionnements qui nous permettront d'évoquer le lien entre la paradiplomatie consulaire qui est, avant tout, une institution étatique et les réseaux diasporiques qui constituent des acteurs transnationaux à qui la littérature accorde une importance croissante dans le développement des pays du Sud. À notre connaissance, la dimension du codéveloppement n'a jamais été étudiée en lien avec l'exercice de la paradiplomatie consulaire. Cette étude propose d'embrasser à la fois les fonctions sociales de la paradiplomatie consulaire pour les diasporas immigrantes et leurs implications sur les divers projets de développement des pays d'origine. Il s'agira ainsi de mieux comprendre la contribution des principaux acteurs consulaires, les projets, les logiques, stratégies des uns et des autres, auxquels elle donne lieu.

Pour ce faire, dans notre premier chapitre, nous présentons la problématique de cette recherche. Nous proposons une recension des écrits afin de fournir des éléments qui permettront de mieux cerner la distinction entre les relations consulaires et les institutions diplomatiques permanentes, de faire la lumière sur l'évolution de la paradiplomatie consulaire et de délimiter le cadre général de notre étude qui permettra de mieux comprendre les apports des consuls au développement de leur pays d'origine.

Notre deuxième chapitre traite du cadre conceptuel et opératoire. Dans cette partie, nous développons et précisons les concepts clés dans lesquels s'inscrit le questionnement de la problématique de notre recherche. Nous présentons ainsi les repères théoriques autour du concept du codéveloppement afin de nous pencher davantage sur la place des diasporas immigrantes dans le processus de développement. En effet, tout au long cette recherche, qu'il soit écrit avec ou sans tiret il sera question de considérer le concept de co-développement comme étant un processus de développement partagé axé sur la co-opération des diasporas immigrantes pour que leur rôle de « passeurs de solidarité » (GRDR, 2009, p.1) soit reconnu et valorisé aussi bien dans leurs régions d'origine que d'accueil. Ainsi, l'expression diasporas immigrantes servira à désigner les communautés francophones d'Afrique installées hors de leur territoire d'origine.

Le troisième chapitre, qui comporte notre méthode de collecte de données, d'analyse et d'interprétation des résultats ainsi que les considérations d'ordre éthique prises dans le cadre de cette recherche portant sur des sujets humains, permet de bien rendre compte de la démarche de notre recherche. Afin de faciliter la compréhension et l'appréhension des représentations sociales qui se construisent autour de l'exercice des fonctions paradiplomatiques consulaires, nous avons fait appel dans cette recherche à une approche qualitative. Puisqu'il n'y a pas mieux que les consuls pour parler de leurs propres expériences, les méthodes qualitatives permettent d'explicitier et de justifier le choix du paradigme épistémologique et de la perspective théorique dans laquelle s'inscrit l'objet de la présente recherche.

Le chapitre quatre propose une mise en contexte de la situation de la paradiplomatie consulaire francophone au Québec. Ce portrait global de la présence des consulats représentant les pays francophones africains au Québec permet d'avoir des informations sur la taille des communautés diasporiques provenant des principaux pays francophones de l'Afrique, leurs zones de concentration sur le territoire québécois puis de dégager évidemment là où sont situés les consulats.

Afin d'appréhender concrètement les missions paradiplomatiques consulaires et d'analyser leur contribution au développement des pays d'origine, le cinquième chapitre est consacré à la présentation et à l'interprétation des résultats de notre recherche. Il permet de rendre compte des actions paradiplomatiques consulaires et d'analyser leurs articulations avec la théorie du codéveloppement. Finalement, une conclusion servira à résumer l'essentiel du travail pour ouvrir de nouvelles perspectives de recherches.

CHAPITRE 1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

I. Problématique

Selon Jacques Chevrier « la problématique fournit au chercheur les éléments nécessaires pour justifier sa recherche » (Chevrier dans Gauthier, 2010, p.54), c'est donc dire qu'elle permet de bien saisir le contexte de la recherche ainsi que sa pertinence sociale et scientifique. Elle fait état d'un problème de recherche conçu « comme un écart conscient que l'on veut combler entre ce que nous savons, jugé insatisfaisant, et ce que nous devrions savoir, jugé désirable » (Chevrier dans Gauthier, 2010, p.54). Une analyse critique des écrits scientifiques en lien avec le sujet d'étude sert à mettre en exergue les différents éléments indiqués dans la littérature qui caractérisent ce phénomène en établissant des liens entre eux. Ce faisant, ce chapitre divisé en deux parties servira dans un premier temps à présenter une recension des écrits permettant d'explicitier l'état des connaissances sur la paradiplomatie consulaire. Dans un second temps, nous allons préciser la contribution supplémentaire que veut faire notre mémoire à cet état de connaissance, soit celle de mieux cerner le potentiel de développement des pays africains que renferment les consuls et leur rôle auprès de la diaspora immigrante locale.

1.1 Recension des écrits

1.1.1 Les relations internationales et la mondialisation

Selon la définition classique, les relations internationales (RI) soulignent prioritairement l'activité extérieure des États et sont purement et simplement assimilées aux relations diplomatiques (Huntzinger, 1987, p.11). Toutefois, fondées sur la coexistence de divers États interdépendants, les RI sont aussi définies comme une combinaison « des réalités les plus universelles, les plus diverses et les plus nombreuses du champ de l'action sociale, dans la mesure où elles s'intéressent aux situations qui mettent en relation l'ensemble des acteurs de la vie des sociétés » (Huntzinger, 1987, p.13). Se servant des multiples canaux qu'offrent l'interdépendance économique, la solidarité idéologique et des rapports politiques, le jeu des forces et des influences au sein de la société internationale, chaque État a ses propres intérêts économiques, culturels ou stratégiques qu'il essaie de défendre en fonction de ses moyens lors des négociations internationales. La référence classique des RI à la diplomatie des États est toujours valable puisque les rapports

internationaux sont avant tout, des relations durables entretenues entre les États. Même au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, malgré les prédictions ou les espoirs formulés par certains, le nationalisme demeure la force sociale la plus dynamique au sein de la société internationale (Huntzinger, 1987, p.222). Les États demeurant ainsi les acteurs de base des RI, ce sont les États qui décidaient du destin collectif des populations. Les pouvoirs avaient tendance à se concentrer au niveau de l'État-nation. Pour Klein, c'est à la suite de cette centralisation des pouvoirs que « l'État-nation est associé à une vision de la société et à la conception de la citoyenneté et à la capacité de l'État d'exercer une certaine maîtrise sur l'économie de son territoire » (Klein, 2011, p.56). Étant au centre des rapports sociaux, l'État tout-puissant détenait le monopole d'assurer l'ordre public et de réguler l'économie nationale. Mais dès leur accession à l'indépendance des anciennes puissances coloniales, plusieurs nouveaux États se sont retrouvés dans l'incapacité d'assurer la souveraineté économique et politique sur leur territoire. Confrontées à des difficultés structurelles, l'autorité et la souveraineté des États ont commencé à s'affaiblir. Cette situation n'a conséquemment pas permis aux États de s'attaquer aux inégalités existantes provoquant ainsi l'effritement des solidarités traditionnelles, la modification des aspirations humaines, l'accroissement de l'individualisme et la généralisation de la mobilité (Manzagol, 2009). Cette crise de cohésion nationale a induit la remise en cause des représentations institutionnelles de la société et de sa gouverne. « En l'absence de toute intégration sociale, il n'y a plus de système social, il y a simplement constellation d'acteurs et d'organisations diverses » (Huntzinger, 1987, p.223) et la société internationale s'expose donc à de grands enjeux de développement des peuples et de grands dangers pour la paix. Ce faisant, toutes les entités nationales et internationales privilégient le droit international pour faire prévaloir leur souveraineté à l'échelle internationale. Alors que le droit international permet de défendre les intérêts réciproques des États de manière pacifique et adéquate, apparaît alors la nécessité d'une idéologie politique basée sur une combinaison des entités peuple, État et territoire. Pour normaliser les relations interétatiques et favoriser la stabilité du commerce international, cette réorganisation des nations requiert l'intervention des représentants étatiques dans divers pays. Cette perspective a favorisé la reconnaissance de la souveraineté des territoires qui, selon Bouoiyour (2008) s'est accompagnée d'une ouverture de plus en plus rapide vers l'extérieur. À cet effet, Klein (2011) affirme que la mondialisation apparaît comme une réémergence des territoires caractérisée par l'intégration géopolitique des principales puissances commerciales afin de satisfaire à la concurrence

internationale. Pour une reconstruction de la cohésion sociale, les politiques territoriales locales s'insèrent dans un processus de mondialisation qui amenuise la souveraineté de l'État-nation. À la suite de ce changement du rôle de l'État-nation, l'institutionnalisation des relations internationales est intervenue pour consolider les liens avec toutes les entités étrangères. Les relations internationales constituent un ensemble des relations interétatiques de « [...] coopération et de gestion des conflits entre les acteurs « étrangers » (États-nations, organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales), compagnies multinationales, mouvements de libération [...] » (Korany et al., 1987, p.IX). L'univers des relations internationales renvoie à un ensemble de relations de causalités et de complémentarités entre les différents acteurs subnationaux, transnationaux, gouvernementaux, intergouvernementaux et supranationaux (Viltard, 2008). Les relations internationales consistent en un ensemble de liens, de rapports et de contacts qui s'établissent entre les diverses entités et les types d'acteurs dans l'environnement international. Le système des relations internationales renvoie à l'implication d'une multitude d'acteurs qui interagissent entre eux au travers des réseaux subnationaux, transnationaux, gouvernementaux, intergouvernementaux et supranationaux. Elles ont occasionné la délocalisation d'entreprises et surtout le partage du savoir et des compétences visant ainsi la valorisation du capital humain existant (Bouoiyour, 2008, p.129).

1.1.2 Les relations diplomatiques

De manière générale la diplomatie a fait l'objet de plusieurs définitions. Selon Charles de Martens, la diplomatie est « la science des relations extérieures ou des affaires étrangères des États, et, dans un sens plus limité, la science ou l'art de la négociation » (Charles de Martens, cité par Alison dans *The principles of diplomacy*, 1923, p.269, traduction). La diplomatie insiste alors sur l'efficacité des négociations internationales entre les États et la capacité de les mettre en oeuvre, à l'interne. Tandis que dans *Diplomatic Practice* de Satow, la diplomatie est considérée comme l'application du renseignement et du tact à la conduite des relations officielles entre les gouvernements des États indépendants, s'étendant parfois aussi à leurs relations avec leurs États vassaux. Elle apparaît comme la somme des connaissances et les principes nécessaires à la bonne conduite des affaires publiques entre les États (Alison, 1923, p.269, traduction). Ainsi compte tenu des rapports existant entre certains pays, les agents diplomatiques y sont installés pour renseigner et informer leurs

gouvernements respectifs. Ils interviennent non seulement pour négocier entre les États mais aussi pour défendre les intérêts d'un gouvernement à l'étranger.

Toutefois, il faut remarquer qu'avec la période de la Première Guerre mondiale les pratiques diplomatiques ont varié suivant la conjoncture mondiale. Ce qui a entraîné l'institutionnalisation de la Société des Nations (SDN) axée sur le système de protection juridique des droits pour régulariser les accords et les négociations diplomatiques. Le système international marqué par la mondialisation n'a pas pu assurer l'équilibre du monde. Par-delà, « aux espoirs de paix et de stabilité succèdent des tensions multiples qui n'épargnent aucune région du monde et provoquent bien des misères » (Vaïsse, 2015, p.4). Ainsi, selon Mazower (2009), la SDN vue comme un moyen de préserver et d'étendre l'influence des puissances coloniales dans le monde. Ce faisant ses conceptions des relations internationales sont conservatrices et colonialistes : les peuples « civilisés » auraient la responsabilité morale de gouverner les peuples « arriérés ». Pour cause d'hétérogénéité, les pratiques de la SDN ont ébranlé le secret diplomatique. Par ailleurs, face à son impuissance à réguler les conflits internationaux et à assurer la sécurité collective, la SDN fut remplacée, après la Deuxième Guerre mondiale par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont les motivations principales résident dans la défense des idées de liberté, des valeurs démocratiques et des droits humains universels pour le maintien de la paix. Mais comme la SDN, l'ONU affichant les mêmes hégémonies, s'est révélée incapable de s'adapter aux nouveaux enjeux de la communauté internationale. Toujours pour Mazower (2009), l'intention de l'ONU n'était pas de se concentrer fondamentalement sur la protection internationale mais de maintenir l'hégémonie politique des grandes puissances sur la scène mondiale.

À cela, s'ajoute le progrès technique et technologique qui impose de nouvelles stratégies et des mutations au sein de la diplomatie. Tout au long du XX^e siècle, de nouvelles pratiques diplomatiques apparaissent avec l'explosion des activités et des acteurs autres que les diplomates de métier. La diplomatie traditionnelle autrefois dominée par les diplomates mandatés par les États se retrouve désormais concurrencer par des entités sub-nationales et des organisations internationales et non gouvernementales. Par l'intervention des acteurs sub et supra-étatiques tels que des juristes internationaux, journalistes, banquiers d'affaires et autres experts au sein des arènes diplomatiques, ce qui constitue l'activité principale des diplomates étatiques se transforme radicalement. Par le rôle de ces nouveaux acteurs qui participent à la diplomatie, la perception de

l'activité diplomatique vis-à-vis notamment de la politique étrangère d'un pays ou d'un gouvernement auprès d'une nation étrangère, couvre alors non seulement les questions de sécurité, mais aussi, au moins, les enjeux commerciaux et culturels (cf. Langhorne, 2004 ; Lee et Hudson, 2004 ; Hocking, 1999 cités par Balzacq et *al.*, 2018, p.15). La diplomatie contemporaine englobe ainsi « l'ensemble des instruments et des pratiques à travers lesquels les acteurs, pas seulement les États, entretiennent, coordonnent et réalisent leurs identités, intérêts et valeurs » (Balzacq et *al.*, 2018, p.19). Ses mécanismes de fonctionnement varient en fonction des secteurs de négociation tels que l'économie, la culture, l'environnement, la défense, l'humanitaire et l'expertise. Il ressort ainsi que la diplomatie a bien évolué dans le temps et dans l'espace.

Les relations diplomatiques, encore désignées sous le vocable de la diplomatie des États, sont des relations bilatérales et multilatérales entre les États pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour le développement des relations amicales entre les nations et pour la préservation des intérêts de l'État et ses ressortissants dans les limites admises par le droit international (Nations Unies, 2005). Selon Vaïsse *et al.* (2009), les relations diplomatiques reposent sur des accords entre États pour la protection des intérêts étatiques et ceux de ses ressortissants dans les limites admises par le droit international, la négociation avec l'État accréditaire, l'information par tout moyen licite des conditions et de l'évolution des événements dans l'État accréditaire avec envoi de rapports à l'État accréditant. Elles s'occupent des questions militaires, politiques, financières, économiques, culturelles, scientifiques et sociales pouvant favoriser le développement des relations interétatiques. Basées sur des « accords secrets », les relations diplomatiques constituent « l'un des instruments essentiels des relations internationales » (Vaïsse, *et al.*, 2009, p.118). C'est dans ce contexte que Martin Wight postule que « le système diplomatique est l'institution centrale des relations internationales » (Wight, 1979, p.113 ; Hocking, 2016, p.67-78 cités par Balzacq *et al.*, 2018, p.7). Ces relations reposent sur des traités et des accords internationaux qui visent à éviter les écueils malgré l'hétérogénéité et l'antagonisme qui caractérisent la société internationale. La diplomatie de l'État consiste alors à maintenir le monopole du gouvernement central à travers sa représentation extérieure. C'est une institution qui permet « la personnification de la politique extérieure » (Vaïsse, *et al.*, 2009, p.118). La diplomatie étatique vise l'indépendance politique de l'État à l'échelle internationale (Paquin, 2004). Les missions diplomatiques permanentes sont exercées par des ambassadeurs et des fonctionnaires diplomatiques spécialisés (Nations unies, 2005). Chargés d'assurer les relations institutionnelles,

ces derniers sont les seuls qui s'engagent dans la « haute politique » entre les États. Ce sont des envoyés de l'État commis pour réguler les relations entre les différentes entités politiques et pour assurer la communication directe entre gouvernants.

Cependant, face aux dynamiques de la mondialisation et l'accentuation de la question de la mobilité et des inégalités à travers le « village planétaire », l'État-nation a perdu certaines de ses prérogatives traditionnelles (Klein, 2011, p.57). À cause de l'affaiblissement de l'État-nation et de sa perte de centralité dans la régulation du développement économique et de la gestion du social, la souveraineté étatique se retrouve dès lors concurrencée par de nouveaux acteurs nationaux, transnationaux et multinationaux. Toutes les nations s'activent constamment dans les stratégies pouvant favoriser davantage la construction, ou selon les cas le renforcement, de la prospérité nationale.

À l'interne comme à l'externe, les logiques traditionnelles de développement ont connu des modifications. L'État-nation n'intervient plus tout seul dans l'élaboration des stratégies de développement. Ce qui raffermi au sein d'un même État, l'action internationale des provinces, des régions ou des villes et conduit à redéfinir la politique étrangère et la diplomatie étatique. Les relations internationales engendrent une combinaison de relations de dépendance ou la convergence des actions diplomatiques à plusieurs niveaux (local, régional, national et international) et passent par la participation collective des acteurs subnationaux, transnationaux, gouvernementaux, intergouvernementaux et supranationaux. Les questions de développement s'étant élargies aux entités subétatiques, chaque pays développe sa propre politique étrangère afin de se rendre visible à l'échelle internationale et de mobiliser les ressources étrangères susceptibles de renforcer l'identité nationale.

1.1.3 La paradiplomatie

Pour Viltard, l'action paradiplomatique est un déploiement de nouveaux acteurs publics et privés dans les relations internationales. La politique étrangère paradiplomatique renvoie à l'interaction internationale entre toutes les entités publiques, privées, subétatiques, nationales et multinationales (Viltard, 2008). Dans son article, Paquin (2004) s'est appesanti sur une étude de cas pour présenter les enjeux de la paradiplomatie identitaire en relations internationales. Face au contexte de la mondialisation où toute tentative de construction de la nation nécessite une mobilisation des ressources étrangères, la paradiplomatie a été longtemps perçue comme une source de tensions et

de « luttes de pouvoir » entre le gouvernement central et les entités subétatiques (Paquin, 2004, p.224). Selon lui, plusieurs auteurs ont sous-tendu que l'action paradiplomatique participe à la fragmentation de la politique étrangère du gouvernement central d'où la remise en cause de l'unité nationale à l'échelle internationale. L'activité paradiplomatique est le partage de rôle en politique étrangère avec l'ensemble des acteurs subétatiques tels les villes, les provinces, la société civile, les partenaires de coopération, les représentants des associations publiques ou non-gouvernementales. La paradiplomatie relève de la responsabilité collective des autorités locales, municipales, nationales, régionales, fédérales et internationales puis des citoyens nationaux et transnationaux pour les mobilisations des ressources locales (Viltard, 2008). Son objectif est de sortir des canaux traditionnels d'État souverain à État souverain pour « aller chercher les ressources qui leur font défaut à l'interne en plus de tenter de se faire reconnaître comme nation à l'échelle internationale » (Paquin, 2004, p.203). Ainsi, sur la base d'un partenariat public/privé, la paradiplomatie prône une multinationalisation des stratégies de développement et une meilleure coordination des activités internationales entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

La paradiplomatie encourage la collaboration transnationale pour une mobilisation des ressources étrangères qui font défaut à l'interne. Avec le développement de la paradiplomatie, « les revendications nationalistes sont négociables et peuvent faire l'objet de compromis » (Keating, 1997, cité par Paquin, 2004, p.207). Qualifiées de relations internationales des régions, Gagnon et Palard estiment que son objectif est « de mettre en valeur les avantages concurrentiels du territoire et de développer la coopération entre acteurs institutionnels et économiques » (Gouvernement de l'Ontario, cité par Gagnon et Palard, 2005, p.67). Selon ces auteurs, « la paradiplomatie fournit en effet des ressources qui renforcent les systèmes de représentations identitaires et nationalistes ainsi que la promotion des intérêts régionaux et, surtout peut-être, la mobilisation politico-territoriale » (Gagnon et Palard, 2005, p.170). Ils estiment que dans la logique des relations internationales, l'institutionnalisation de la paradiplomatie

[...] permettrait de rapporter la montée en puissance du “meso-gouvernement”, à l'échelle à la fois nationale et internationale, à la crise de l'État lui-même, en rapport avec une série d'évolutions convergentes et conjointes : économique (post-fordisme, économie de la connaissance, dimension territoriale de la performance économique, nouveau modèle de l'entrepreneur...), sociale (nouveaux modes de régulation, territorialisation des systèmes d'appartenance et de représentation, organisation et expression de la société civile

internationale...), culturelle (ancrage dans les cultures locales et régionales, courants altermondialistes...) et politique (nouveaux rapports aux institutions, décentralisation et régionalisation, aspirations démocratiques, prégnance des organisations intergouvernementales et non gouvernementales...) (Loughlin, cité par Gagnon et Palard, 2005, p.178).

L'émergence de la paradiplomatie traduit ainsi l'exercice des activités diplomatiques hors des canaux traditionnels d'État souverain à État souverain. Paquin (2004) définit la paradiplomatie comme étant la poursuite d'activités étrangères diplomatiques d'États fédérés ou de régions qu'il nomme parfois la microdiplomatie ou la diplomatie à paliers ou à voies multiples. Dans le contexte des relations internationales, la paradiplomatie consulaire met en évidence la diplomatie régionale et la concurrence entre les territoires pour favoriser le renforcement de leurs intérêts particuliers.

1.1.4 Les relations consulaires

Ce redéploiement des gouvernements subétatiques dans l'action internationale encore appelée la paradiplomatie inclut plusieurs acteurs nationaux et transnationaux à divers niveaux. De plus, avec l'apparition de la notion de gouvernance qui est « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès, 2004, cité par Paquin, 2006-2007, p.81), plusieurs acteurs publics infra-étatiques et non étatiques interviennent dans la mise en œuvre des politiques publiques des États par l'entremise des normes internationales. Aussi bien la diplomatie étatique que la paradiplomatie consulaire sont ainsi concernées par ces mutations. Dans ce contexte, l'articulation de la notion de la paradiplomatie aux relations consulaires vise à rendre compte de la légitimité de l'intervention des entités subétatiques non seulement dans le champ de la politique étrangère mais aussi dans les processus de développement des territoires d'origine.

Si les travaux de recherche portant sur les relations internationales ont permis de documenter l'évolution des relations diplomatiques dans le sens de l'émergence d'une paradiplomatie et d'une gouvernance multi-paliers, peu ou pas de travaux scientifiques ont permis de prendre en compte et de documenter le rôle spécifique des consuls et les possibles transformations contemporaines de ce rôle. Ayant longtemps connu une histoire interdépendante, selon de Goey, les consuls sont considérés comme « auxiliaire de l'ambassadeur » (de Goey, 2016, p.2). Pour caricaturer un peu plus son idée, il les désigne par l'expression « diplomates en chemise à manches courtes » (de Goey, 2016, p.4). Cette perception fait allusion au concept de « microdiplomate » de Paquin (2004,

p.244). Abordant dans le même sens, Ulbert (2006) déclare que dans l'histoire des relations internationales, l'ambiguïté autour du statut des consuls avec leurs collègues diplomates, a longtemps prévalu. Ce n'est qu'avec la signature de la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* en 1963 que la question de reconnaissance de l'immunité diplomatique en faveur des fonctionnaires consulaires a été définie. Conformément aux dispositions de cette Convention, l'établissement de relations consulaires entre États se fait par consentement mutuel, concrétisé par la conclusion d'une convention ou d'une entente consulaire. Mais ces relations ne conduisent pas nécessairement à l'établissement de relations diplomatiques. De même, « la rupture des relations diplomatiques n'entraîne pas *ipso facto* la rupture des relations consulaires » (Nations Unies, 2005, p.66). Il existe alors une nette distinction entre la fonction consulaire et celle de la diplomatie permanente et des recherches permettant de mieux cerner les rôles et responsabilités propres des consuls sont donc nécessaires.

De manière générale, la pratique consulaire s'inscrit dans la logique du pouvoir juridique des États à agir au travers des consuls pour la protection des nationaux se trouvant à l'étranger. Tandis que la diplomatie implique les autorités des États sur le plan des relations officielles d'État à État, la protection consulaire engendre une intervention des autorités au niveau des administrations ou juridictions locales de l'État de résidence. Les relations consulaires se retrouvent ainsi au croisement de la théorie de la paradiplomatie qui constitue un champ décentralisé des relations internationales. Le chef poste consulaire n'a qu'une compétence limitée auprès des autorités locales du pays où il est envoyé tandis que l'ambassadeur représente officiellement un État auprès d'un gouvernement étranger et s'occupe des intérêts prédominants de son pays. En conclusion, les États d'envoi se fondent sur les facteurs suivants pour décider de l'ouverture d'un consulat :

- La ville devant abriter le consulat doit être un chef-lieu de région ou de département ou un centre industriel et/ou commercial important ou encore une ville portuaire ;
- le nombre de ressortissants de l'État d'envoi doit être jugé raisonnable par le pays de résidence ;
- le niveau des échanges entre l'État d'envoi et l'État de résidence, considéré comme satisfaisant et susceptible d'amélioration, est un facteur important.

Pour le fonctionnement dudit consulat, les modalités de la nomination et de l'admission du chef de poste consulaire sont fixées respectivement par les lois, règlements et usages de l'État d'envoi et de l'État de résidence (Nations Unies, 2005, p.69).

L'étude des liens consulaires avec les diasporas amène à prendre en considération, outre leur rôle économique, leur rôle administratif, judiciaire, socioculturel, voire politique.

1.1.4.1 Les mutations de la fonction consulaire

Tout est parti des privilèges accordés aux marchands étrangers dans une certaine aire géographique. Né depuis l'Antiquité au moment où le commerce se développait, le consul était un commerçant qui servait de tuteur à ses compatriotes commerçants exerçant dans la même cité ou dans les cités environnantes (Ulbert, 2006, p.9). Censé diriger ses affaires dans un poste consulaire communément appelé Consulat, lequel est compétent sur un territoire précis, le consul est un agent nommé par « les chefs de sa cité d'origine, muni de lettres de provision qui lui confère des pouvoirs de surveillance et de juridiction, il administre une communauté de marchands originaires du même pays » (Ulbert, 2006, p.10). Il est chargé d'administrer et de protéger la communauté de ses compatriotes, de veiller à leurs intérêts et de défendre dans leur localité de résidence les intérêts du pays qui l'a commissionné. Administrant la communauté de ses compatriotes en s'appuyant sur ses prérogatives judiciaires, notariales et policières, il est à la fois magistrat municipal et juge d'où le nom de juridiction consulaire pour désigner le territoire qu'il couvre. L'institution consulaire renvoie ainsi aux liens entre les diasporas immigrantes et leurs pays d'origine et dont « le consul est tout simplement le chef de l'administration locale » (Pohl, 1976, p. 1 et Pawinski, 1867. Cités par Ulbert, 2006, p.9). En ce moment-là, le rôle du consul portait d'abord sur la défense des intérêts commerciaux de ses compatriotes le plus souvent, dans un port ou une ville. Étant le mandataire de ses compatriotes auprès des autorités locales d'une cité étrangère, il était chargé d'encadrer les différentes communautés expatriées : « les communautés des marchands originaires d'une même ville, d'une même aire ou du même pays peuvent administrer leurs propres affaires » (de Goey, 2016, p.2).C'était un acteur local qui disposait d'une réelle autonomie dans son action. Avant la fin du XIX^e siècle, les consuls n'étaient pas des diplomates au sens strict du terme. Le consul n'était pas placé sous la coupe directe d'un ambassadeur. C'est dans ce contexte que dans le document portant propositions et observations présentées par M. Alfred Verdross, au sujet du projet d'articles provisoires relatifs aux relations et immunités consulaires en son article 13, suggérait que :

Les représentants consulaires ne représentent pas les intérêts économiques et juridiques de leurs États, mais ceux des ressortissants de leurs États. Les États sont représentés par les représentants diplomatiques. En outre, les représentants consulaires n'ont pas pour mission de promouvoir les relations culturelles, à moins qu'un accord consulaire bilatéral ne le stipule (Nations Unies, 1959, p.86).

S'inspirant du texte de Ulbert (2006, p.13), l'explosion de nombre des consulats est profondément liée à celle des flux de marchandises. Développée dans le Bassin méditerranéen au Moyen Âge sous l'impulsion du commerce international, l'institution consulaire s'est répandue rapidement sur la planète. L'importance des consuls a été fortement rattachée au développement économique du pays, notamment le commerce international. Afin de drainer efficacement l'information économique, les acteurs consulaires qui étaient auparavant des marchands mandatés dans une ville sont devenus des représentants officiels d'un État-nation :

De tous les ressorts qui mettent en mouvement la machine de l'État, les intérêts matériels sont devenus les plus puissants (...). Jamais n'est apparue plus juste la remarque de Montesquieu que les grandes entreprises de l'industrie et du commerce sont une part essentielle des affaires publiques. Il en résulte que les agents officiels, établis à l'étranger pour veiller aux intérêts de notre commerce et prêter assistance à nos nationaux, ont vu leur personnage grandir : ce sont des consuls. (Cambon, 1933 cité par Ulbert, 2006, p.9).

Institués dans le bassin de la Méditerranée, les réseaux consulaires servaient à identifier et à localiser une grande partie des populations expatriées hors de leur territoire d'origine (Meyer, 2015). Dans le cadre des relations maritimes entre les États, les Consuls exercent des fonctions de contrôle et d'inspection sur les navires (et aéronefs) de l'État d'envoi et sur leurs équipages, procèdent à l'examen des documents de bord et accomplissent diverses démarches, fonctions qui ont été historiquement l'origine de l'établissement de consulats dans les villes portuaires. Leur rôle s'exerce dans la sphère économique commerciale. Ils procèdent aussi à l'examen des documents de bord et accomplissent diverses démarches, fonctions qui ont été historiquement à l'origine de l'établissement de consulats dans les villes portuaires.

Face aux exigences de l'environnement international marqué par des changements dans les politiques d'immigration, en raison de l'accroissement des flux migratoires et de la croissance de la diaspora immigrante, la pratique paradiplomatique consulaire se trouve confrontée à de nouvelles orientations. Le consul se voit alors investi des fonctions de juge, d'arbitre, de conciliateur auprès de ses compatriotes. Les États vont favoriser l'adoption d'un cadre juridique et politique destiné à garantir la sécurité des échanges, créer des structures publiques visant à soutenir leur expansion extérieure, et développer l'institution consulaire. En tant qu'« envoyé

officiel du gouvernement, un agent politique, un véritable ministre public » (Zourek, cité par Ulbert, 2006, p.13), le consul est chargé des relations avec les ressortissants de l'État accréditant et son rôle est avant tout la protection de leurs intérêts politique, économique, juridique, culturel et social dans un espace donné, la circonscription consulaire. Du fait qu'ils soient devenus des représentants des intérêts des nationaux expatriés, les consuls sont ainsi assimilés à des diplomates. La pratique consulaire constituait à cette époque, une forme de la diplomatie de l'État où les acteurs relèvent de la notoriété étatique. Avec la centralisation des pouvoirs au niveau de l'État-nation au moment des Trente Glorieuses, la conception des relations consulaires a été étroitement liée au développement des missions diplomatiques permanentes entre les États (Ulbert, 2006, p.15). Les consuls se retrouvèrent ainsi privés de certaines de leurs compétences étatiques. Dans une circonscription consulaire, désormais, ils devraient s'occuper du volet commercial et administratif vis-à-vis de leurs compatriotes. À la suite des limitations de leurs pouvoirs, ils sont alors considérés comme des « intermédiaires entre la mission diplomatique ou la représentation commerciale et les autorités ou les commerçants de leur circonscription consulaire » (Zourek, 1957, p.88). Dans la conception contemporaine, pour reprendre l'expression « les diplomates en chemise manches courtes », les consuls sont considérés comme étant des « microdiplomates » qui, outre la défense des intérêts des nationaux, sont chargés d'accomplir diverses tâches administratives dans le pays accréditaire. Après notification à l'État de résidence, le consul peut être chargé de représenter l'État d'envoi auprès de toute organisation intergouvernementale (Nations Unies, 2005, p.72). Selon Poumarède (2006), le consul est reconnu comme un interlocuteur des autorités locales pour ce qui touche au respect des privilèges accordés à ses compatriotes et des traités qui les garantissent. S'appuyant sur quelques éléments communs, Poumarède évoque que « la nomination par le souverain et la résidence en territoire étranger, les liens avec le négoce et la juridiction exercée sur les marchands sont des caractères spécifiques des charges consulaires » Poumarède (2006, p.26). Par leur capacité à négocier auprès des autorités locales des villes ou de la flotte où les compatriotes exercent des activités commerciales, les consuls participent à « la fourniture d'informations économiques qui permettent de diminuer le risque dans les échanges internationaux et d'accroître la compétitivité de leurs pays d'origine par rapport aux concurrents » (Pourchasse, 2014, p.39). En revanche, étant des agents chargés par un gouvernement de la défense des intérêts de ses nationaux et de fonctions administratives dans un pays étranger, leur dimension diplomatique apparaît moins clairement.

En somme, les relations consulaires constituent au même titre que les relations diplomatiques, des relations internationales mais ayant un champ d'actions restreint à un territoire consulaire. La distinction entre la diplomatie étatique et les relations consulaires réside dans le fait qu'au XIX^e siècle, les consuls se seraient occupés des tâches routinières, pour stimuler le commerce et résoudre particulièrement les conflits entre les ressortissants de la nation alors que les diplomates oeuvrant au niveau institutionnel, auraient exercé des fonctions politiques importantes. Créées depuis des lustres, les relations consulaires ont pour but le maintien de la paix et de la sécurité internationales puis le développement de relations amicales entre les nations en vue de faciliter le foisonnement du commerce international. À travers les relations consulaires, les autorités de l'État d'envoi interviennent au niveau des administrations ou juridictions locales de l'État de résidence. Elles servent à favoriser notamment les relations d'amitié entre les collectivités locales de l'État accréditaire, quelle que soit la diversité de leurs régimes constitutionnels et sociaux, non pas à avantager des individus mais à assurer l'accomplissement efficace de leurs fonctions par les postes consulaires au nom de leurs États respectifs (Nations Unies, 2005). Conformément aux lois et règlements de l'État de résidence, l'action consulaire consiste à privilégier dans une circonscription consulaire, le bien-être et l'épanouissement de la diaspora immigrante puis le développement de leur pays d'origine. Théoriquement, elle présente un double intérêt à la fois pour l'État (politique et économique) et pour l'individu (juridique et économique). Vu que la pratique consulaire traduit traditionnellement la présence de l'État dans un espace géographiquement circonscrit, la politique consulaire vise à préserver dans le pays de résidence les intérêts de l'État d'envoi et de ses ressortissants. « La localisation géographique des consulats est un élément important à prendre en compte car elle détermine leurs fonctions précises » (de Goey, 2016, p.2). Agissant en tant que personnes physiques et morales les consuls, dans les limites admises par le droit international, participent à faciliter entre les États le développement des relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques puis à œuvrer à la consolidation des relations amicales entre lesdits pays. Dans l'histoire des relations internationales, la création des postes consulaires est donc intervenue pour aider les ressortissants résidant sur un territoire étranger à bénéficier d'une certaine protection vis-à-vis des autorités locales, tout en leur offrant la possibilité de vaquer à leurs diverses occupations tant officielles que personnelles suivant leurs propres cultures (Nations Unies, 2005). Dans les relations internationales, les consuls constituent des agents ou des attachés commerciaux officiels choisis pour communiquer avec les autorités locales, les marchands étrangers (de Goey,

2016). Ils ne sont pas assimilés à des ambassadeurs. Ce faisant, comme le stipule la Convention de Vienne de 1963 en son article 5 (Nations Unies, 2005, p.67-68), sur le plan des relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques, il s'agit notamment de la protection des intérêts de l'État d'envoi et de ses ressortissants, du développement des relations amicales entre les deux États, de l'information de l'État d'envoi au moyen de rapports relatifs à ces questions.

De nos jours, ayant essentiellement un rôle économique et administratif, les consuls sont toutefois investis d'un rôle quasi-diplomatique (de Goey, 2016). Selon la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* (Nations Unies, 2005, p.67- 68) s'inscrivent, dans le cadre des attributions à caractère administratif : les consuls honoraires ont donc des fonctions d'officier d'état civil telles que l'établissement d'actes de mariage, naissance ou décès des ressortissants de l'État d'envoi, de certains actes judiciaires (transmission ou exécution de commissions rogatoires) et la délivrance de passeports, titres de voyage et visas. Tandis que dans le cadre de la mission de protection, il est question de porter secours et assistance aux ressortissants de l'État d'envoi, de veiller sur leurs intérêts, d'assurer la représentation des ressortissants devant les tribunaux de l'État de résidence. Conformément aux dispositions de la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*, les fonctions consulaires sont généralement exercées par les postes consulaires mais elles peuvent aussi être exercées par des missions diplomatiques (Nations Unies, 2005, p.66). Néanmoins, dans l'analyse des rôles des consuls, c'est celui de leur contribution au développement du grand commerce international à travers leur production des informations économiques pouvant aider les entreprises à réduire l'incertitude sur les marchés extérieurs qui leur est plus reconnu. Ainsi, leur responsabilité politique, socioculturelle et judiciaire est souvent mise en filigrane. La littérature sur les consuls reste alors assez mitigée sur leur rôle social, notamment à l'égard des communautés diasporiques et par ricochet des pays représentés. C'est pourquoi l'objectif principal de ce mémoire est de documenter et d'explorer les contributions socioculturelles des consuls en lien avec la participation des diasporas immigrantes au développement des pays d'origine.

1.1.4.2 Les catégories de fonctionnaires consulaires

À partir d'un consentement mutuel entre les États, l'ouverture du poste consulaire consiste à installer sur un territoire préalablement défini par le pays d'envoi et légitimement approuvé par le pays de résidence, un consulat. Le consulat est le lieu physique où siège le fonctionnaire consulaire pour y mener ses activités. L'exercice des activités consulaires est bien circonscrit à une localité

dans l'État ou dans la région où le poste consulaire est établi. Dans la pratique consulaire, aucune modification ne peut y être apportée sans l'avis d'un État concerné. Cependant, il existe deux catégories de fonctionnaires consulaires : les fonctionnaires consulaires de carrière et les fonctionnaires consulaires honoraires et leurs fonctions sont celles définies par la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires (Nations Unies, 2005, p.65).

Les fonctionnaires consulaires de carrière

Communément désignés comme fonctionnaires consulaires généraux, ils équivalent aux ambassadeurs. Ils sont des agents envoyés par leur gouvernement d'origine pour couvrir soit l'ensemble d'un État accréditaire en l'absence du Chef de mission diplomatique ou partiellement au cas où il en existe un dûment accrédité. Placés sous l'autorité du Chef de mission diplomatique lorsqu'il en existe dans l'État accréditaire, ils participent alors dans la limite de leur compétence à la réalisation des tâches assignées à la mission diplomatique et tiennent informé le Chef de mission diplomatique de leurs activités. Ils sont à part entièrement des acteurs de la diplomatie institutionnelle. Dans l'exercice de leurs fonctions consulaires, plusieurs consuls envoyés n'avaient pas droit au commerce et devaient se contenter de leurs émoluments. Dans l'accomplissement de leur mission, ils peuvent être relayés par les consuls honoraires. Selon leur emplacement et leur pays de provenance, les consuls de carrière exécutent une large variété de tâches et leurs champs d'interventions bien limités. Tandis que les consuls issus des pays occidentaux jouent essentiellement un rôle économique, les fonctions des consuls provenant des pays non occidentaux comprennent des tâches politiques et judiciaires, mais également économiques (de Goey, 2016, p.15). Les consuls de carrière ont un rang inférieur à celui d'ambassadeur. Toutefois, dans certains cas, il est possible qu'un individu fasse office à la fois d'ambassadeur et de consul.

Les fonctionnaires consulaires honoraires

Les consuls honoraires, quant à eux, ne sont pas des diplomates professionnels, mais des agents bénévoles exerçant généralement une autre activité professionnelle. Ils sont particulièrement des ressortissants du pays accréditant ou des résidents permanents de l'État de résidence (Nations Unies, 2005). Selon la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* du 24 avril 1963 (Nations Unies, 2005), être consul honoraire relève de la motivation individuelle mais qui nécessite un consentement gouvernemental. Conformément aux dispositions de la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* du 24 avril 1963, la création ou l'ouverture d'un poste consulaire et la

nomination du consul honoraire nécessitent une démarche usuelle qui exige le respect d'un certain nombre de critères. Pour disposer d'un consulat honoraire dans une région donnée, la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* du 24 avril 1963 prévoit qu'elle relève du pouvoir discrétionnaire de l'État d'envoi et requiert le consentement de l'État d'accueil (Nations Unies, 2005, p.66).

Les consuls honoraires, « qui n'ont pour la plupart, aucune formation ni expérience diplomatiques, ne connaissent pas nécessairement les conceptions en matière de droit international ou des droits et devoirs consulaires » (de Goey, 2016, p.4). Ils ne peuvent, en conséquence, être disponibles en toutes circonstances et à tout moment. Les consuls honoraires sont souvent habilités à accomplir un certain nombre de formalités et à délivrer certains documents administratifs. À l'échelle locale, ils sont chargés d'assurer la sécurité et la protection des ressortissants de leurs pays respectifs. Toutefois, n'étant pas des diplomates professionnels, leurs attributions sont clairement délimitées par la loi et dans certains cas, ils n'auront d'autres choix que de recommander les compatriotes au Consul général ou à l'Ambassadeur. Ils peuvent toutefois les assister en leur apportant des informations utiles ou en faisant le lien avec le Consulat général ou l'Ambassade.

Ces deux catégories de fonctionnaires consulaires participent toutes à l'organisation de la vie internationale de leurs pays d'origine et de leurs compatriotes résidant dans une circonscription consulaire. Traditionnellement mises en place pour favoriser le commerce international, il convient aussi de se questionner sur les pratiques consulaires sur le plan politique, social, scientifique, voire environnemental, vis-à-vis de leurs leurs pays de provenance puis leurs relations avec les autorités locales de leur milieu de résidence. Dans notre travail de recherche, nous nous sommes particulièrement intéressés à la catégorie de fonctionnaires consulaires honoraires issus des pays francophones d'Afrique et établis dans la province du Québec.

1.2 Limites des écrits recensés

La paradiplomatie consulaire ou encore la microdiplomatie est l'élargissement des réseaux diplomatiques internationaux aux compétences des multinationaux et des communautés locales publiques et privées. Elle favorise la création d'un « nouveau système, très variable selon les pays, où les autorités centrales et subétatiques agissent de plus en plus en interaction, un système de gouvernance à paliers multiples » (Paquin, 2006-2007, p.84). Les relations consulaires qui relevaient autrefois des responsabilités de l'État central furent investies par des citoyens nationaux

et des non nationaux, des instances internationales et non gouvernementales. Elles renvoient à la logique paradiplomatique. Plusieurs gouvernements impliqués dans les relations internationales, s'appuient sur l'action consulaire. Dans l'évolution des relations internationales, la mondialisation, la démocratisation et la décentralisation sont les éléments qui ont participé à légitimer la paradiplomatie consulaire. Mais dans les articles consultés, certains auteurs ont abordé la perspective de la paradiplomatie identitaire dans le contexte général des relations internationales mais l'étude de la paradiplomatie consulaire a fait l'objet de peu de recherches approfondies. Après avoir présenté dans son article, les différentes transformations enregistrées dans les activités consulaires et les mutations qui ont conduit à la légitimité du rôle des consuls en général, Ulbert conclut que « l'activité du consul se borne dorénavant à son volet commercial et administratif » (Ulbert, 2006, p.13). Pour de Goey (2016), puisque les représentations diplomatiques ne sont pas présentes dans certaines régions du monde, des citoyens s'engagent dans des affaires quasi politiques de leur propre initiative ou à la demande de leur gouvernement. Dans son article, il met de l'avant le fait que les consuls soient investis des fonctions non seulement économiques mais aussi politiques, juridictionnelles et socioculturelles et pourtant la communauté scientifique s'est intéressée jusque-là au volet commercial. Plusieurs passages de cet article revenaient sur la négligence des dimensions politiques, judiciaires et socioculturelles par « les chercheurs qui s'intéressent aux relations internationales ont à peine pris en considération les consuls, persuadés que seuls les diplomates s'engagent dans la haute politique entre chefs d'État, alors que les consuls s'occupent des affaires quotidiennes de nature commerciale » (de Goey, 2016, p.2). Cet auteur propose qu'un regard soit porté sur les consuls afin de reconsidérer le rôle de ces « diplomates en chemise à manches courtes » dans le contexte de la mondialisation. La présente étude veut contribuer à combler cette lacune soulevée par de Goey.

Pour Ulbert, les consuls et leurs fonctions ont, durant les trois derniers siècles, suscité un certain intérêt qui a induit l'accroissement du nombre de consulats. De plus, il a fait remarquer que de tous les États, c'est la France qui a bénéficié du plus grand intérêt de la part des chercheurs. Après les services consulaires français, ce sont ceux des différents États italiens (surtout Venise et Raguse) qui ont été les plus étudiés. Entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, si l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis ont aussi bénéficié de quelque intérêt, les États membres du Saint Empire, les Provinces-Unies et surtout la Russie ont été plus ou moins négligés dans la recherche, de même que les États d'Asie et d'Afrique. Cet auteur conclut qu'il n'y a aucune étude monographique qui résumerait

l'histoire de l'institution consulaire dans son ensemble et que la question a été passablement traitée, tout du moins pour certains pays et certaines périodes (Ulbert, 2006, p.19).

Aujourd'hui, alors que le nombre de postes consulaires est en constante augmentation partout dans les pays du monde (Ulbert, Op.cit. p.12), l'émergence et l'évolution de l'institution consulaire provenant des pays africains sont aussi une réalité contemporaine. Considérant que les défis liés au développement sont fonction de la diversité culturelle intrinsèque à un pays, à un continent et même aux divers peuples partageant une même aire géographique, « les fonctions des consuls et des diplomates ne dépendent donc pas seulement de l'époque, mais également de l'endroit où ils les exercent » (de Goey, 2016, p.3). Les activités consulaires profitent aussi bien aux pouvoirs établis qu'aux étrangers. Toutefois, la participation des consuls aux autres aspects du développement de leurs pays d'origine n'a pas été clairement évoquée dans les écrits abordant la pertinence des services consulaires par rapport au pays de provenance. Étant alors devenus des agents de l'État, que font-ils pour participer concrètement au développement de leur pays d'origine? À ces paramètres s'ajoute donc la particularité de ceux qui exercent ces fonctions consulaires et de ceux à qui profitent ces services. Dans ce cas-ci où il s'agit des relations consulaires, les consuls provenant des pays d'Afrique ayant le statut de membres de plein droit de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière.

Cette étude servira à examiner ce que font concrètement les consuls honoraires des pays francophones d'Afrique installés sur le territoire québécois pour le développement de leurs divers pays d'origine. Dans l'exercice de leur fonction, comment interviennent-ils dans la régulation de l'interaction diaspora immigrante-pays d'origine? Quel type de collaboration ont-ils avec les collectivités locales et les réseaux diasporiques se trouvant dans leur circonscription consulaire?

1.3 Pertinence scientifique et sociale de la recherche

La généralisation du système de marché au niveau mondial a induit des pratiques institutionnelles qui sont à l'origine même des transformations de l'idéologie du développement (Rist, 2001). Dans les pays en développement, les défis inhérents au système du marché mondial ont accentué « une croissance en dents de scie (liée aux aléas climatiques), un taux d'analphabétisme inquiétant, des inégalités criantes, un système éducatif en déliquescence et des institutions qui laissent à désirer » (Bouoiyour, 2008, p.103). Les initiatives développementalistes axées sur des organisations multilatérales de développement et de coopération internationale n'ayant pas induit le

développement tant attendu, il est à noter que les enjeux contemporains de développement ont transformé les pratiques de la gouvernance. De la remise en cause des stratégies *top-down* axées sur les privilèges accordés à l'État-providence aux stratégies *bottom-up* d'implication des communautés à la base, les théories du développement se sont ainsi succédées pour de nos jours être tournées vers la mondialisation et la globalisation au travers de l'intervention des acteurs multinationaux dans les stratégies de développement local. Les relations interétatiques se sont accrues pour consolider les liens entre les États afin d'aider les pays qui vivent des inégalités de développement à pouvoir prospérer (Korany *et al.*, 1987). Ce faisant, les institutions étatiques se sont vues envahies par « des acteurs subnationaux, supranationaux, transnationaux, gouvernementaux, et intergouvernementaux » qui œuvrent tous ensemble pour la mobilisation des ressources nécessaires à la construction de la prospérité nationale et internationale (Viltard, 2008). Cette intervention des diverses entités à l'interne comme à l'externe dans les processus de développement, s'est répandue dans le monde entraînant ainsi la prolifération des acteurs transnationaux et suscitant une multitude de changements intrinsèques qui a accru l'interdépendance des peuples et des sociétés au point de transnationaliser la structure de l'ensemble du système politique mondial (Huntzinger, 1987, p.12).

Cette recherche qui s'intéresse aux relations consulaires voudrait aborder l'approche sociologique des relations internationales. Étant en elles-mêmes « la science des faits sociaux internationalisés », outre les échanges économiques, les relations internationales prônent prioritairement le dialogue interculturel comme une assurance à la stabilité politique et sociale internationale (Huntzinger, 1987, p.13). Elles renvoient à des rapports internationaux qui « reposent sur la coexistence d'entités interdépendantes entre lesquelles fonctionnent des rapports de faits, contingents, empiriques, mais qui sont régulés par des instances modératrices et des structures sociales » (Huntzinger, 1987, p.223). L'action consulaire tout comme la diplomatie occupe une place importante dans les relations internationales, et mérite qu'on y accorde un intérêt certain. Du point de vue théorique, les relations consulaires présentent un double intérêt à la fois pour l'État (politique et économique) et pour l'individu (juridique et économique).

Comme l'exprimait Berthelot (1990), en sciences sociales, la production du discours scientifique doit prétendre à la vérité et les critères de validité de cette vérité résident dans l'explication et la compréhension de l'objet. S'accordant sur ce postulat des sciences sociales, ce travail ambitionne

de conférer plus de visibilité à l'action consulaire qui se trouve souvent noyée au sein de l'action diplomatique pour faire ressortir le rapport entre la paradiplomatie consulaire et le développement. Réfléchir particulièrement sur la contribution de la paradiplomatie consulaire des pays africains francophones établis au Québec au développement des pays d'origine permettra d'appréhender les explications et les corrélations entre l'exercice de la fonction consulaire et le développement des pays d'origine. L'analyse scientifique de la paradiplomatie consulaire dans le cadre sociologique des relations internationales servira à mettre en exergue, outre le contexte historique, les constantes et les régularités du fonctionnement de la paradiplomatie consulaire. Ce projet a pour objet, la recherche des fondements épistémologiques qui permettront de comprendre le lien entre les pratiques paradiplomatiques consulaires et les réseaux diasporiques afin de déduire la fonction sociale de la paradiplomatie consulaire dans le développement du pays d'origine.

Cette étude a alors pour objectif général de mieux connaître ce qu'est la paradiplomatie consulaire et son utilité dans le développement des pays de provenance. Plus particulièrement, les objectifs spécifiques visés sont :

- décrire les activités quotidiennes et les tâches qu'accomplissent les consuls francophones africains au Québec;
- appréhender le type de relation que les consuls francophones d'Afrique entretiennent avec leurs diasporas immigrantes respectives;
- analyser si la présence des consuls francophones d'Afrique permet la mobilisation des ressources étrangères nécessaires au développement local des pays d'origine.

CHAPITRE 2. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

II Cadre conceptuel d'analyse

Dans ce chapitre, nous allons présenter le cadre conceptuel qui a guidé notre recherche. Ce cadre accorde une place centrale au concept de codéveloppement dont l'appréhension renvoie à une longue histoire rattachée à son origine et à son évolution. La présentation de ce cadre conceptuel est subdivisée en deux parties. Une première partie dans laquelle nous présentons le concept de codéveloppement dans son évolution historique, afin de le situer dans la littérature sur le développement des pays du Sud. Dans la seconde partie, nous partirons d'un aperçu sur la notion de diaspora que nous situons comme un des mécanismes importants identifiés par les chercheurs qui s'inscrivent dans l'approche du codéveloppement. Nous apportons ainsi des précisions sur les diasporas immigrantes africaines et nous fixons le cadre opératoire dans une dernière partie.

2.1 Le codéveloppement, un concept à plusieurs sens

Si même son utilisation est de plus en plus fréquente, il convient de relever que le concept de codéveloppement est un terme complexe dont l'usage même l'orthographe ne fait pas encore l'unanimité scientifique puis la littérature sur la question est limitée (Kadje, 2014, p.6). Officiellement, il n'y a pas une définition exacte du codéveloppement, mais plusieurs : « le co-développement est un concept ancien dont la signification a considérablement varié en fonction des temps, des lieux et des orateurs qui l'emploient » (GRDR, 2009, p.1). Cependant, par sa définition plurielle, la notion de codéveloppement fait l'objet d'une inflation dans ses usages. Pour Michel Rocard « le co-développement (avec tiret) semble symboliquement vouloir mettre l'accent sur la mobilité et la circulation entre deux territoires, le pays d'accueil et le pays d'origine, le ici et le là-bas, dont les processus de développement sont liés » (Rocard, 2007 cité par GRDR, 2009, p.1).

2.1.1 Le codéveloppement, une approche professionnelle

Payette et Champagne (1997) exposent l'approche du codéveloppement comme un moyen efficace de partage des connaissances tout en reconnaissant les compétences individuelles de chaque individu puisqu'elle sollicite les processus cognitif et interpersonnel. Selon ces auteurs, ce terme mise sur le groupe et les interactions entre les participants pour favoriser le partage de savoirs, pratiques, surtout, et de connaissances théoriques au besoin. Le « codéveloppement met en relief

la dimension sociale de la démarche » (Payette et Champagne, 1997, p.7) développementaliste. Dans la notion du codéveloppement transparait l'apport des autres aux efforts individuels où chaque membre interagit nécessairement l'un avec l'autre. En s'appuyant sur « la diversité des personnalités, la multitude des expériences professionnelles et personnelles, la variété des façons de comprendre et de vivre la même pratique » (Payette et Champagne, 1997, p.7), cette approche vient modifier la notion traditionnelle du développement.

Dans la perspective du codéveloppement, « chaque participant choisit d'apporter au groupe un morceau de sa pratique (un dossier, une situation conflictuelle, une préoccupation) » (Payette, 2000, p.1) afin de trouver de nouvelles stratégies d'action. Pour Payette et Champagne, le codéveloppement mise sur l'engagement du groupe au travers de la confiance entre les membres et l'esprit de coopération. Cette approche fait recours à l'interaction des intelligences individuelles afin d'améliorer la compréhension ou de consolider la capacité d'action de chaque participant. Penser et agir collectivement dans le but d'aider à bien comprendre ce que chaque participant fait, en l'interrogeant, en lui faisant des suggestions ou, même, en remettant respectivement en question sa vision ou ses actions. L'idée centrale du codéveloppement est d'apprendre sur sa propre pratique, en écoutant et en aidant les autres à comprendre et à améliorer effectivement leurs pratiques. Ainsi l'efficacité du codéveloppement dépend de la diversité des participants et la variété de leurs expériences professionnelles et personnelles. Selon les auteurs Payette et Champagne (1997), c'est une approche qui favorise la mise en commun du savoir, du savoir-faire et du savoir-être au travers de la collaboration. Bien entendu qu'une interaction est « une situation de face-à-face où les individus impliqués s'influencent dans un processus dynamique qui se transforme dans le temps » (Campenhoudt, Marquet, Quivy, 2017, p.130), le codéveloppement repose sur un modèle d'accompagnement qui mise sur le groupe et sur les interactions des participants pour favoriser l'atteinte de l'objectif fondamental. Dans une perspective de codéveloppement, une contribution significative transparait dans l'adéquation des actions individuelles et organisationnelles. Le concept de codéveloppement renvoie à la collaboration des différents acteurs pour une coordination efficiente à la croissance et à l'épanouissement de tout le monde.

2.1.2 Le codéveloppement vu comme une stratégie d'aide publique au développement

Dans cette partie, il s'agira alors de présenter l'évolution de la littérature qui a permis l'introduction du concept de codéveloppement dans les politiques de développement des pays du Sud.

- **La genèse du développement**

L'ambiguïté autour du concept de développement a fait émerger plusieurs pratiques et idéologies incohérentes et paradoxales. Pour Serge Latouche, « le développement constitue à la fois une imposture conceptuelle, en raison de sa prétention universaliste et une imposture pratique, en raison de ses contradictions profondes » (Latouche, 2004, p.73). Cette imposture conceptuelle qui se traduit par l'incapacité de définir exactement le concept de développement dans certaines cultures du Sud et ses différents paradoxes de la création des besoins, de l'accumulation et de la croissance, est considérée par cet auteur comme étant à la fois ethnocentrique et contradictoire. De cette conception sont nées les théories institutionnelles au travers desquelles tout développement est assimilé à la croissance économique. C'est à l'issue de cette condition qu'est apparue la classification des pays suivant les qualificatifs de « développés » et de « sous-développés ». De cette dichotomie développement/sous-développement, les pays du Nord, généralement considérés comme développés, ont désormais la responsabilité d'aider ceux dits sous-développés afin de pallier aux inégalités. Mais face à l'inadéquation des théories ethnocentriques du développement dans les pays du Sud, ces derniers ont éprouvé des difficultés à décoller. Perroux (1964) remet en cause ces modèles et perçoit le développement comme la résultante dynamique des facteurs extra économiques et d'humanisme personnaliste qui permettent au-delà de la croissance l'épanouissement global de chaque humain. Force est de constater que le concept de développement a été lui-même à l'origine de plusieurs paradigmes idéologiques. Selon la définition du développement que propose Rist, il s'agit de pratiques parfois contradictoires qui pour assurer une augmentation constante de la production « obligent à transformer et à détruire de façon généralisée » l'environnement naturel, mais aussi les rapports entre les humains (Rist, 2001, p.27-34). De façon générale, les perspectives du développement ont été toujours associées au changement induit par des acteurs multiples et asymétriques (Kadje, 2014). Cette possibilité d'intervention dans les pays sous-développés suscite de manière justifiée la promotion d'un autre modèle de développement : l'aide internationale au développement. Tout d'abord marquée par l'introduction de la dimension de la solidarité, la coopération internationale au développement renvoie aux notions d'aide, d'intérêt mutuel, de promotion économique, de participation citoyenne, de réappropriation de la gestion des biens publics puis aux questions de « jumelages-

réconciliation » (Garcia, 2013, p.10) par les collectivités territoriales. Sous l'influence des organisations internationales comme la SDN puis après l'ONU, elle s'inscrit dans une démarche de solidarité internationale (Rist, 2001).

Les dynamiques de développement font ainsi penser aux acteurs multiples. Malgré le bien-fondé scientifique et institutionnel de ces approches, les inégalités de développement ont toujours prévalu entre le Nord et le Sud et à « l'intérieur des pays en voie de développement les disparités entre riches et pauvres se sont également accrues » (Daum, 2007, p.53). Assujettis à la dépendance internationale, les pays du Sud ont connu plusieurs bouleversements qui ont entraîné en leur sein des déséquilibres sociaux, économiques et politiques. Pour favoriser les échanges, les bonnes pratiques, et promouvoir des synergies entre les différents intervenants, les acteurs non institutionnels ont été intégrés à l'action publique internationale de reconstruction et de développement. Cela a entraîné l'émergence de la notion de codéveloppement qui « implique, de par sa définition même, une participation active de la société civile, qui est d'ailleurs le plus souvent, à l'initiative des projets » (Kadje, 2014, p.6). Au cours des années soixante, la notion de codéveloppement était assimilée aux institutions d'aide publique au développement et de solidarité internationale au profit des pays du Sud (Le Masson, 2009). Par le biais des accords bilatéraux spécifiques, il était question de mettre en oeuvre une dynamique de reconstruction et de développement. À cette époque, les stratégies de coopération internationale au développement qui envisageaient d'articuler et de coordonner les plans de développement de certains pays ne faisaient aucune référence aux effets des migrations internationales : « il n'était donc pas question de cibler spécifiquement le codéveloppement sur les phénomènes migratoires » (Daum, 2007, p.53).

2.1.3 Le codéveloppement, un dispositif institutionnel à deux objectifs

Après les indépendances, plusieurs programmes d'aide au développement ont été mis en oeuvre pour faciliter le développement des pays du Sud, mais les populations de ces États sous-développés se sont retrouvées davantage plongées dans des problèmes d'ajustement culturel, de refus de développement, de conditions de pénurie de nécessités matérielles, d'insatisfaction des besoins essentiels, de malnutrition, d'analphabétisme et d'autoritarisme politique (Assogba, 2004, p.1). Eu égard aux échecs successifs de ces différentes politiques et pratiques de développement dans les pays du Sud, l'idée que les populations de ces pays en l'occurrence celles africaines fuient vers les pays du Nord pour échapper aux situations d'instabilité économique, politique et sociale s'est

profondément enracinée dans les esprits (Beauchemin, Kabbanji, Sakho et Schoumaker, 2013, p.18). Dans les années quatre-vingt, face à l'importance des flux migratoires transnationaux et internationaux des populations du Sud vers les pays du Nord, les nouvelles politiques de développement se sont vues associées aux politiques de gestion des mouvements migratoires. La compréhension de la perspective des mouvements migratoires a ainsi contribué à la multiplication des initiatives visant la promotion du lien entre migration et développement. De là, est née institutionnellement, la perspective du codéveloppement, qui était de négocier entre les États du Nord et ceux du Sud les modalités de la redistribution équitable des richesses mondiales. Le codéveloppement est alors apparu comme une option pour contrôler et limiter les flux migratoires : d'où l'idée de la rationalisation des déplacements des populations, en veillant à ce qu'ils soient désormais planifiés au niveau international plutôt qu'opérés de manière désorganisée et unilatérale (Maurel, 2010).

Face à l'ampleur des flux migratoires : « l'immigration est devenue un enjeu de politique intérieure centrale, non plus seulement autour de l'intégration des immigrants et de leurs descendants à la société d'accueil, mais ciblée sur les nouveaux arrivants, avec les mouvements sociaux de sans-papiers de 1997 » (Daum, 2007, p.4), la pratique de codéveloppement est envisagée comme une stratégie politique visant à la fois la réduction de l'immigration et le développement. Se sentant menacé par une émigration nord-sud, le codéveloppement est apparu comme une réponse associant dans un même mouvement, la résolution de l'immigration et celle du développement. Dans cette même perspective, Claire Rodier considère le codéveloppement comme un outil de développement et de gestion des flux migratoires : « la politique de codéveloppement apparaît davantage tournée vers un objectif interne, freiner l'immigration et favoriser le retour des migrants, que vers une politique externe visant à favoriser le développement du pays d'origine » (Rodier, 2009, p.6). Pour ces auteurs, le codéveloppement devient un dispositif institutionnel dont les objectifs oscillent entre la maîtrise des flux migratoires et le développement des pays d'origine. Les projets de codéveloppement visent ainsi d'une part, la mise en œuvre d'un « programme de réinsertion individuelle, destiné à des migrants rentrant au pays, et d'autre part le cofinancement d'actions de développement en lien avec les immigrants » (Daum, 2007, p.54). Cependant, même s'il était évident que les migrants peuvent avoir une contribution positive sur les conditions de vie de leurs parents laissés au pays, le développement dudit pays d'origine ne semble pas être le moteur essentiel de leurs activités (Beauchemin *et al.*, 2013, p.19). Les politiques de gestion des migrations se

concentrent dès lors sur les conditions sociales et politiques d'intégration qui seraient profitables à la fois aux migrants eux-mêmes, aux pays de destination et aux pays d'origine. Afin de contribuer à long terme à la régularisation des flux migratoires, les initiatives du codéveloppement sont ainsi orientées vers les stratégies visant la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la création des emplois et la formation du capital humain dans les pays d'origine. « L'idée que les migrations internationales sont un facteur déterminant de l'investissement individuel » (Beauchemin *et al.*, 2013, p.20) a poussé bien des États à mettre en place des mesures pour faciliter l'investissement des diasporas immigrantes dans leur pays d'origine. Ce regain d'intérêt politique accentue la prise en compte du potentiel « développemental » des diasporas immigrantes et la redéfinition de la notion de codéveloppement. Cette idée est soutenue par Courtin, pour qui, face au contexte de la mondialisation des échanges et des capitaux, « le développement économique favorise la mobilité humaine » (Courtin, 2007, p.44) d'où la prise en compte de la réalité sociale des migrations internationales. C'est alors en réponse aux exigences contemporaines de la mondialisation et du développement inégalitaire des économies que la coopération internationale se focalise alors sur les relations entre les migrations et le développement. Le concept de codéveloppement fait ainsi référence à « la valorisation de l'action des migrants en faveur de leur pays d'origine quelle qu'en soit la forme (valorisation de l'épargne au service d'investissements productifs, transferts de compétences, ou apports d'expériences sociales et culturelles) » (Le Masson, 2009, p.63-64). C'est dans ce contexte que le codéveloppement est alors défini comme « toute action d'aide au développement à laquelle participent des migrants » (Girardin, 2006, cité par Kadje, 2014, p.6). Le terme de codéveloppement s'appuie sur le constat de la forte mobilisation des diasporas immigrantes en faveur de leurs pays d'origine. C'est une approche qui recouvre « toute action de coopération en rapport avec les populations immigrées et le développement des pays d'origine » (Daum, 2007, p.49). Il revient alors aux immigrants d'œuvrer conjointement au développement de leurs pays d'origine. Dans les termes de Le Masson (2009), les programmes de codéveloppement sont essentiellement orientés vers le développement des pays d'origine et misent sur une forte implication des ressortissants diasporiques en fonction des démarches collectives (développement local, jeunesse) ou plus individuelles (diaspora immigrante qualifiée et entrepreneuriat économique).

En s'appuyant sur des programmes « migrations et développement local », les visées du codéveloppement sont de favoriser d'une part, un programme de réinsertion individuelle, destiné à des migrants rentrant au pays, et d'autre part le cofinancement d'actions de développement en lien avec les immigrés. Le concept du codéveloppement met en avant le rôle des diasporas immigrantes dans les politiques de développement de leurs pays d'origine pour ainsi donner une touche humanitaire aux politiques de gestion des flux migratoires (Courtin, 2007, p.43). L'analyse de la notion de codéveloppement revient à mettre en lumière la complexité d'un terme qui a fait irruption sur la scène internationale des migrations et du développement (Kadje, 2014, p.6). Daum renchérit en déclarant que « le développement et l'émigration sont bien sûr liés et les mouvements de population représentent la face visible, dans les pays industrialisés, du sous-développement des pays du Sud » (Daum, 2007, p.49). Le codéveloppement consiste à mobiliser les instruments permettant aux diasporas immigrantes d'agir en faveur de leur pays d'origine. La vision du codéveloppement est de coordonner et d'impulser toutes les initiatives portées par des associations d'étrangers pour promouvoir des projets de développement dans leurs pays d'origine. La question de codéveloppement apparaît pour ainsi prendre en compte l'apport des flux migratoires dans le développement des pays d'origine. Pour encourager des ressortissants installés à l'étranger à s'investir dans les projets de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations locales, les pays du Sud, de par leur politique institutionnelle de développement, mettent en œuvre des actions publiques qui se concrétisent par la mise en place des accords bilatéraux de codéveloppement avec certains pays du Nord. Les projets de codéveloppement se concrétisent par

la promotion des investissements directs étrangers à la délocalisation d'entreprises, à la création de zones de libre-échange et l'implication des migrants dans le développement des pays d'origine [...]. Ces conditions propices au développement nécessiteraient la participation des pays d'origine à l'économie globale et, par extension, la libéralisation des échanges commerciaux ainsi que la création d'un environnement attractif pour les investisseurs (Guengant, 1996, cité par Beauchemin *et al.*, 2013, p.42).

Dans ce contexte, l'objectif du codéveloppement a été recentré plus particulièrement à la complémentarité entre la migration et la dimension « développement des pays d'origine ». Le codéveloppement désigne donc « le lien qui réunit les migrants, les gouvernements et d'autres instances publiques et privées autour d'un projet de collaboration visant à contribuer au développement du pays d'origine des migrants » (Rodier, 2009, p.3). Impliquant les sociétés d'accueil et d'origine puis les réseaux de diasporas immigrantes, les Nations Unies affirment que

les trois points forts du codéveloppement seraient de « faciliter les initiatives des migrants dans leur pays d'origine » ; « favoriser l'investissement des migrants » et enfin, « agir contre la fuite des cerveaux et faciliter les mobilités Nord-Sud et Sud-Sud » (Nations Unies, 2006, cité par Daum 2007, p.59). C'est dans ce sens que cet auteur conclut en disant que le codéveloppement vient appuyer l'implication des migrants dans le développement des pays d'origine pour l'une et renforcer les dispositifs de contrôle des frontières pour l'autre (Daum, 2007). Devenus un élément clé du développement de nombreux pays, « tant du Sud que du Nord, les migrants sont considérés comme des acteurs dans les échanges économiques entre les pays impliqués dans cette mobilité [...] et également comme des acteurs potentiellement importants dans la lutte contre la pauvreté dans les pays de départ » (Beauchemin *et al.*, 2013, p.127). Cette focalisation des politiques migratoires vise à faciliter l'émergence d'une culture identitaire commune pour le développement et le renforcement des objectifs communs. Ainsi au travers de l'identité nationale, les immigrants mènent différentes actions au profit de leurs pays d'origine respectifs. Cette recherche de complémentarité a induit la gestion des flux migratoires et de développement solidaire puis la signature des accords concertés de codéveloppement avec l'ensemble des régions en voie de développement. Dans la perception commune des flux migratoires à destination des pays développés, faire du codéveloppement est appréhendé par les politiques publiques comme la solution pour justifier la conditionnalité de l'aide publique au développement. Les processus du codéveloppement donnent ainsi lieu à plusieurs types de mesures dont « la facilitation de l'envoi de fonds des migrants vers les pays d'origine; l'encouragement du rôle des diasporas immigrantes; le renforcement de la migration circulaire; la facilitation du retour et l'atténuation des inconvénients causés par la fuite des cerveaux » (Rodier, 2009, p.4).

Les diasporas immigrantes se retrouvent ainsi dans une perspective de double citoyenneté où elles sont à la fois des acteurs du développement local de leur commune d'origine et acteurs de développement local de leur commune de résidence. Par des liaisons possibles d'associations à associations, entre professionnels de la santé et de l'éducation, de citoyens à citoyens, Le Masson déduit que ces relations favorisent ainsi les interactions citoyennes, activent les principes d'interculturalité, du vivre ensemble et de cohésion sociale, participent à la démocratisation des actions de solidarité internationale et fédèrent ainsi les processus de codéveloppement (Le Masson, 2009). Dans un contexte où les engagements transnationaux sont facilités par la mondialisation, le rôle des communautés transnationales, comme les diasporas immigrantes, permet enfin de rendre

compte de la double-présence vectrice de citoyenneté des migrants trop souvent considérés comme doublement absents (Le Masson, 2009). Le codéveloppement stimule alors les échanges sur des problématiques partagées au Nord comme au Sud de démocratie participative, de concertation locale, d'aménagement du territoire et illustre ainsi symboliquement une citoyenneté active aux multiples visages. Dans le contexte spécifique des relations paradiplomatiques consulaires Afrique francophone-Québec, ses principes convergent vers la mise en place des individus et des communautés en des réseaux qui mènent à la fois des actions au sein des pays d'accueil et à l'intérieur des pays d'origine.

Animée par les réseaux des diasporas immigrantes, la dynamique du codéveloppement constitue un levier de reconstruction socio-économique, de valorisation du capital social. Par son désir de transformer chez les diasporas immigrantes qui en ont les moyens financiers, leur motivation d'aide à ceux qu'ils connaissent et qui restent au pays en une motivation de solidarité vers les plus pauvres de leur pays, le codéveloppement se révèle être ainsi un processus de développement partagé (GRDR, 2009, p.1). Devenu un enjeu important du partenariat pour le développement entre les deux régions, le codéveloppement vient ainsi mettre l'accent sur les effets positifs des migrations internationales et des initiatives subséquentes qui bénéficieraient à la fois aux migrants eux-mêmes, aux pays de destination et aux pays d'origine. Il permet aux migrants qui, par le biais des actions de coopération, assurent le continuum « territoires d'origine, de transit et d'accueil » (GRDR, 2009, p.1).

2.1.4 Les fondements du codéveloppement

À l'aune de ces quelques définitions disparates, le codéveloppement renvoie à des approches collaboratives qui s'inscrivent dans la logique de la participation des citoyens aux relations internationales. Formé du préfixe « co » qui signifie « *avec, réunion, adjonction, simultanéité* » (Rodier, 2009, p.3), les processus de codéveloppement favorisent les interactions citoyennes, activent les principes d'interculturalité, du vivre ensemble et de cohésion sociale, participent à la démocratisation des actions de solidarité internationale (GRDR, 2009, p.1). Son fonctionnement requiert alors la mise en place d'une équipe spécifique. Pour des échanges fructueux et des interactions significatives, la démarche du codéveloppement consiste à d'une part, déterminer et recruter une « cible commune » qui désire s'impliquer toute à la fois dans un projet rassembleur; et d'autre part, instaurer un climat de confiance et de convivialité, clarifier le fonctionnement du groupe et équilibrer la participation (Payette et Champagne, 1997, p.36). Selon Le Dain et

Merminod (2014), il suppose une forme de « coopération verticale » dans laquelle les divers acteurs sont impliqués dans les processus décisionnels pouvant induire le développement. Le niveau de responsabilité vu comme un « continuum d'intégration » des participants qui, compte tenu de leur expertise, combinent leurs compétences externes et internes afin d'être capables d'opérer conséquemment des transformations. Le codéveloppement repose sur le partage des connaissances et le transfert des compétences pour une syntaxe commune afin d'aboutir à une codéfinition, une co-élaboration et une covalidation des stratégies de développement. L'approche du codéveloppement favorise ainsi les interactions de groupe et l'apport de chaque participant, tout en préservant l'autonomie des membres, en les soutenant et en se préoccupant de leurs besoins spécifiques. Pour cette raison, l'idée de codéveloppement est fondée sur le niveau de responsabilité de certains acteurs d'ici et de là-bas, comme les communautés diasporiques qui appuient non seulement, leurs parents en leur apportant soit des aides ponctuelles soit des projets plus globaux, mais aussi le développement du pays où elles résident et travaillent. Afin de pouvoir relever des enjeux partagés et des défis communs, les perspectives du codéveloppement engendrent corrélativement un mode de fonctionnement articulé autour du triptyque « migration-citoyenneté-développement » (Le Masson, 2018, p.55).

Se basant sur les approches collaboratives puis l'idée de responsabilités partagées et de participation mutuelle que sous-tend le concept de codéveloppement, cette recherche vise à mettre en exergue les interactions entre les consuls issus des pays francophones d'Afrique et leurs diasporas immigrantes établies au Québec. En somme, le codéveloppement consiste ici, en une interaction diaspora immigrante-pays d'origine dont la mise en oeuvre passe par des réseaux formels ou informels qui agissent sur les projets de développement communautaire, de la science, de la technologie et sur l'environnement des affaires des pays de provenance.

2.2 Les diasporas immigrantes et la paradiplomatie consulaire

2.2.1 Les diasporas

La partie précédente a montré que le codéveloppement fait une place importante à la notion de diaspora. De l'État-nation au monde transnational, il existe, en effet, différentes littératures sur la notion de diaspora. Étymologiquement, le terme diaspora provient de l'expression grecque "sporo" qui veut dire « graine » ou "speira" « semer » et signifie la dispersion (Assogba, 2002,

p.1). En effet, comme le précise Assogba (2002, p. 2), il était utilisé pour évoquer « la migration des savants grecs expatriés et diffusant à travers le monde la culture hellénique ». Il rappelle également que l'émigration des savants ou « l'exode des cerveaux » est un fait historique caractéristique des peuples juifs dans l'Antiquité grecque. De même Rigoni qui part d'une perspective « puriste », considère la notion de diaspora comme une expression qui permettrait de désigner exclusivement certains peuples migrants à savoir : les Juifs, les Grecs et les Arméniens (Rigoni, 1997, cité par Yao, 2017, p.27). Selon Dufoix, l'usage du terme diaspora sert à catégoriser dans les années 1940 et 1960, certaines populations telles que les Juifs, les Palestiniens, les Chinois et les personnes d'origine africaine particulièrement sous l'expression « diaspora noire » ou diaspora africaine ». Pour cet auteur, le concept de diaspora sert ainsi de nom pour désigner certaines populations résidant à l'extérieur d'un territoire de référence et pour décrire particulièrement les réseaux marchands africains d'où l'émergence de « diaspora commerçante » (Dufoix, 2003, p.21). À cette époque-là, les mouvements migratoires étaient considérés comme l'apanage d'une élite marchande. Ils étaient réservés à une minorité de grands hommes qui s'assemblaient pour négocier les marchés. Ils traduisaient une « fuite des élites » qui détenaient une certaine compétence (intellectuelle, scientifique, technologique ou économique). À la suite de la persistance des inégalités sociales et de la crise de cohésion nationale qui en découle, les mouvements migratoires étaient considérés comme une perte de développement pour les pays : « l'émigration des savants, ou l'exode des cerveaux » (Assogba, 2002, p.99). Les phénomènes migratoires apparaissaient, de ce fait, comme une source de réduction du niveau de développement des territoires d'origine et la réalité diasporique référait à la qualité des immigrants.

La problématique de la diaspora fait pleinement référence à la sociologie de l'immigration qui renvoie à un rapport complexe entre les lieux d'origine et d'accueil donc au final à l'appartenance et à l'identification de la personne immigrante (Hovanessian, 2007). Cette auteure va plus loin en identifiant qu'il y a une pertinence de notions comme la stratégie identitaire, la mémoire collective, l'héritage culturel, les mettant en relation avec le sentiment d'appartenance et l'imaginaire national. Elle précise en référence à la définition de Safran (1988) que « les "communautés diasporiques" sont de plus en plus utilisées comme métaphores pour désigner pêle-mêle les catégories d'expatriés, d'exilés, de réfugiés, d'étrangers, d'immigrés et même de groupes ethno-raciaux minoritaires » (Hovanessian, 2007, p.9). Cuhe s'accorde en définissant une diaspora à partir des critères qui sont :

l'espace (la dispersion d'un peuple sur plusieurs pays), le nombre (il doit être assez significatif), la durée (sur un long processus), le maintien ou la reconstruction de liens de solidarité (avec la mère patrie), une conscience identitaire commune (de nature ethnique), une mémoire (collective) et un certain refus de l'assimilation (dans le pays d'accueil) (Cuche, 2010, cité par Charbonneau, 2018, p.12).

S'appuyant sur ces critères, le concept de diaspora s'applique donc aux communautés dispersées à travers le monde qui entretiennent ou maintiennent un lien affectif, économique, social ou culturel avec leur pays d'origine. Plaza et Ratha (2011) renforcent cette perspective en définissant la diaspora comme un

groupe de migrants qui ont en commun d'être dispersés, volontairement ou non, au-delà de frontières socioculturelles et au moins d'une frontière politique, d'avoir une mémoire collective et le mythe du pays d'origine, d'être résolus à maintenir ce dernier vivant par des mesures directes et symboliques, de se poser la question d'un éventuel retour, encore que ce ne soit pas nécessairement un engagement, et d'avoir conscience de leur identité, ce qu'ils expriment dans des médias communautaires, des associations et sur Internet. (Plaza et Ratha, 2011, p.48, cité par Yao, 2017, p.28).

Particulièrement dans le contexte de l'Union africaine, pour ces deux auteurs, la conception de diaspora renvoie aux « personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité » (Plaza et Ratha 2011, p.48 cité par Yao, 2017, p.28). Cette définition montre qu'à « des fins de développement national ou dans le cadre de relations bilatérales, mais aussi à l'échelle régionale et internationale » (Anouk Carsignol-Singh, 2009, p.33), la diaspora immigrante constitue un atout pour cette institution qui plaide pour le maintien et la consolidation des liens identitaires avec la patrie d'origine. Or, du fait que les liens identitaires sont spécifiques à chaque peuple, la communauté diasporique constitue un reflet identitaire de chaque territoire d'origine dans les milieux d'accueil. C'est dans ce contexte que Armstrong définit les diasporas modernes comme étant « des groupes ethniques minoritaires, issus de la migration, qui résident et agissent dans les pays d'accueil tout en maintenant de forts liens affectifs et matériels avec leurs pays d'origine-leurs patries (homelands) » (Armstrong cité par Dufoix, 2003, p.23).

Ces conceptions de la diaspora mettent toutes en exergue la question de la mobilité et le type de relation que les personnes concernées entretiennent avec leur terre natale. Ainsi, comme Assogba qui fait référence à l'étymologie grecque « dia speiro qui signifie dispersion », pour Meyer « la diaspora est une population dispersée, procédant de la même origine [...] Les individus demeurent

enchâssés dans des réseaux ou des communautés, certes vecteurs de leur ubiquité, mais toujours liés et souvent tributaires des États-nations » (Meyer, 2003, p.2).

Toutefois au tournant des années quatre-vingt, le contexte de la mondialisation a accentué « la circulation des savants et des chercheurs à l'intérieur d'une communauté scientifique internationale » (Assogba, 2002, p.105). Ainsi, pour nommer les communautés nationales migrantes en interaction entre elles et avec le pays d'origine, la géographie a recours à la notion de diaspora (Assogba, 2002, p.2). De cette définition, la diaspora apparaît comme une forme d'organisation sociale qui met en évidence l'existence de l'interaction diasporas-pays d'origine donc la question de la territorialité. De nos jours, à cause de l'accentuation de la mondialisation de l'économie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), le phénomène de diaspora a pris de l'ampleur et implique la formation et la consolidation des réseaux, ainsi que l'émergence de nouvelles formes de diasporas (Assogba, 2002, p.2). Ainsi, au vu de la « manne des transferts financiers réalisés par les migrants vers leurs pays d'origine » (Banque Mondiale, 2006, cité par Beauchemin *et al.*, 2013, p.19), à titre individuel ou collectif les migrants s'investissent dans le développement de leurs localités d'origine. La notion de « diaspora apparaît comme un élément positif, un potentiel de transfert, de fertilisation croisée, entre des aires culturelles, sociales et économiques disparates » (Meyer, 2015, p.134). Volontairement, les diasporas immigrantes « n'avaient attendu personne pour unir leurs efforts afin d'améliorer de façon significative les conditions de vie dans leurs régions d'origine » (Daum, 2007, p.53).

Cette considération du concept de diaspora pose ainsi le problème de la participation active et de la capacité des ressortissants expatriés à contribuer au bien-être de leur territoire d'origine. Comme « vecteurs de codéveloppement », les migrants sont les passeurs de ces pratiques de solidarité partagées par un réseau d'acteurs de co-opération au Sud comme au Nord qui assurent le continuum pays d'origine-de transit-et-d'accueil (Le Masson, 2009). La notion de diaspora vient ainsi pour nommer les communautés nationales immigrantes en interaction particulière avec cette forme d'organisation sociale qu'est la diaspora. Celles-ci sont des populations, qui, malgré l'éclatement géographique, gardent un sentiment de l'unité qui se traduit par le maintien des liens institutionnalisés, objectifs ou symboliques, par-delà les frontières des États-nations (Schnapper *et al.*, 2001). Le terme diaspora s'utilise également pour désigner l'espace des minorités nationales en terre étrangère :

[...] Dispersion, alimentée par des exodes successifs, d'une entité ethnoculturelle solidement constituée préalablement à son essaimage. (...) Tant qu'il y a conservation de signes symbolisant l'appartenance à une collectivité et relations entre les noyaux de la diaspora et entre ces noyaux et le foyer de départ, la référence est valable (Pierre George, cité par Dufoix, 2003, p.29).

De par cette perspective, les relations diasporiques visent l'établissement et la consolidation des liens entre les populations immigrantes qui se réclament d'une même origine. La notion de diaspora, vue « comme le prolongement de la société civile du pays d'origine » (Assogba, 2002, p.4), sert à exprimer l'interaction entre les ressortissants vivant à l'étranger et leur relation avec leur pays d'origine. C'est face à cette réalité que le concept de co-développement vient donc en appui aux communautés diasporiques. En raison des évolutions géopolitiques et économiques internationales et avec la perspective du co-développement, la migration ne constitue plus nécessairement une perte de développement. Elle est perçue comme une espèce de circulation des compétences et des ressources. Selon Assogba (2002), les formes et les stratégies d'intervention des acteurs diasporiques changent en fonction de la force économique, culturelle et selon le système sociopolitique des pays. Dans le contexte de la mondialisation où la migration est devenue un phénomène universel, les diasporas participent à la diffusion des normes scientifiques, technologiques, sociales et institutionnelles internationales. Principal canal de synchronisation et de promotion de la participation multinationale, les diasporas servent à attirer vers les localités d'origine, les acteurs internationaux. Par leurs capacités à drainer les ressources humaines expatriées, ils symbolisent « un facteur potentiel de développement » du pays d'origine. La diaspora est également synonyme de transferts monétaires, d'épargnes et d'investissements. Elle contribue à la réalisation des objectifs sociaux (éducation, santé, environnement, écologie, etc.).

De même, abordant l'analyse des effets des migrations dans la mondialisation Mouhoud indique qu'elles constituent à la fois, l'instrument d'insertion la plus dynamique des pays de départ et ses dynamiques sont davantage hautement bénéfiques aux pays et aux régions d'accueil : « les pays du Nord, en tant que pays d'accueil, bénéficient quant à eux de l'afflux d'immigrés qualifiés en provenance des pays du Sud et du gain en capital humain représenté par le brain drain » (Mouhoud, 2012, non paginé). De ce fait, les membres de la diaspora sont souvent considérés comme de potentiels agents de développement pouvant renforcer la coopération entre le pays d'accueil et le pays d'origine qui est mis en exergue par les travaux sur le co-développement (Wets 2004). L'analyse comparative des migrations internationales à l'investissement direct étranger, aux

mouvements de capitaux à court terme, aux circulations des technologies et des connaissances ou encore aux flux commerciaux démontre que ce sont les pays du Sud qui vivent davantage des effets des migrations, en particulier des transferts d'argent des migrants, lesquels représentent à peu près trois fois l'aide publique au développement (Mouhoud, 2012, p.10-11). Par les transferts financiers et les projets de co-développement menés entre les « ici » et les « là-bas » les diasporas immigrantes servent de leviers financiers à leurs familles restées dans les pays d'origine. Elles favorisent une « coopération planétaire » entre les divers acteurs du monde contemporain. À l'issue des études menées sur les effets des transferts de la diaspora sur le financement du développement des services de base des pays africains (Tchouassi, 2005, p.2), l'apport diasporique prend une part active au développement des régions d'Afrique. Les diasporas immigrantes ne sont plus perçues comme une perte de ressources dans la mesure où elles sont des co-actrices du développement de leurs localités d'origine. Participant à la construction de partenariats multi-acteurs, pour Meyer « la diaspora apparaît comme un élément positif, un potentiel de transfert, de fertilisation croisée, entre des aires culturelles, sociales et économiques disparates » (Meyer, 2015, p.134).

À l'ère de la mondialisation puis du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour Meyer (*Ibid.*), il s'observe plusieurs dynamiques d'appréhension de la participation des diasporas dans les enjeux contemporains de développement. La diffusion des nouvelles technologies a favorisé l'internationalisation des acteurs diasporiques. Les liens diasporiques sont tissés en fonction des compétences et des intérêts. Les relations diasporiques ne sont plus uniquement fondées sur l'appartenance à la même nation. Les expatriés collaborent avec leurs homologues de diverses origines en fonction de leurs visées : « les liens diasporiques ne vont pas de soi, même si une dynamique spontanée des expatriés se fait jour et que les entités publiques la voient d'un œil favorable » (Meyer, 2015, p.135). Les liens entre les compatriotes originaires d'un même pays ont tendance à disparaître au profit des partenariats internationaux et de la globalisation des relations diasporiques. Selon Meyer, « les réseaux de la diaspora sont, à l'évidence, transnationaux » (Meyer, 2015, p.134). L'affaiblissement du pouvoir de l'État-nation et du patriotisme national ont donné un sens positif aux comportements et aux identifications liées à l'existence des diasporas : « Leur constitution et leur appréhension transcendent le cadre, les catégories et les instruments des politiques publiques traditionnelles relevant de l'État-nation » (*Ibid.*). Dans ce contexte, les réseaux consulaires n'ont plus entièrement les attributions et les prérogatives qui leur étaient assignées auparavant. L'auteur estime que l'institution consulaire

ne constitue plus le seul canal officiel par lequel les communautés expatriées mobilisent des ressources transnationales capables d'inciter le changement social :

Le rôle de l'État, dans le pays d'origine, mais aussi dans celui d'accueil, consiste à faciliter la mise en place de ces infrastructures informationnelles et à fournir des programmes où les actions possibles entre diasporas et communautés locales soient favorisées, au moins sur les secteurs et dans les domaines reconnus d'utilité nationale (Meyer, 2015, p.137).

Ces transformations influencent aussi bien les représentations diasporiques et consulaires. Il est question de vérifier si les ressources humaines expatriées ont l'opportunité d'interagir dans le développement socioculturel et politique des localités de leur pays d'origine tout en passant par l'intermédiaire des agents consulaires.

2.2.2 Les diasporas immigrantes africaines

Pour Assogba (2002), les plateformes diasporiques, les motivations à investir appliquées aux diasporas et les évolutions des motivations des investisseurs diasporiques diffèrent d'un continent à l'autre et d'un territoire à l'autre. Se fondant sur les typologies des diasporas, l'implication des diasporas immigrantes d'Afrique à titre de partenaires dans les projets de développement local des régions, villes ou villages d'origine n'est pas uniforme et les effets de leurs interactions divergent fortement (Assogba, 2002). Comme le notifiât Fossaert « les diasporas n'ont pas de formule éternelle et leur mérite théorique réside dans une plasticité ne favorisant pas l'invention d'une histoire univoque » (Fossaert, 1989, cité par Hovanessian, 2007, p.9). Vers la fin des années 1960, les communautés africaines immigrantes, qualifiées de diasporas commerçantes étaient constituées des réseaux de marchands socialement interdépendants, mais spatialement dispersés (Dufoix, 2003, p.22). Depuis les indépendances à nos jours où la plupart des États africains sont assujettis à des projets développementalistes émanant du modèle occidental, « les migrations internes et externes se sont intensifiées et complexifiées à l'échelle planétaire » (Efionayi-Mäder *et al.*, 2008, p.11). Ces auteurs estiment qu'au niveau mondial, le nombre de personnes ne vivant pas dans le pays de leur naissance pour plus d'une année avoisine près de 200 millions. Les migrations internationales vont des pays du Sud vers les pays du Nord.

Selon la définition des Nations Unies, un migrant est une personne qui quitte son pays pour une durée d'un an au minimum, avec l'intention de s'établir à l'étranger à long terme : c'est « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (ODCE, 2003, p.304). Pour Barker, le concept d'immigrant renvoie à une personne qui exécute un « mouvement migratoire vers un pays

ou une région, généralement pour s'y établir de façon permanente » (Barker, 2003, p.209, cité par Nadeau-Cossette, 2012, p.45). Les pays de destination sont les régions les plus riches, car, les immigrants présentés comme des actrices essentielles du processus de mondialisation, une fois établis dans leur pays d'accueil constituent la deuxième source de flux financiers à travers le monde (Le Masson, 2009). Face ainsi aux conditions de vie très difficiles et aux graves problèmes de chômage auxquels sont confrontés les pays du Sud, les programmes de développement mis en œuvre dans les pays africains ont favorisé l'émigration de leurs ressortissants vers les pays riches. Les populations africaines sont de plus en plus contraintes à quitter leur pays d'origine pour d'autres « lieux meilleurs » ou d'autres eldorados réels ou imaginaires (Assogba, 2002, p.2). Ce faisant, outre l'émigration des marchands ambulants du Sahel, d'autres pays africains subissent l'émigration de leurs meilleurs travailleurs tels que les ingénieurs, les techniciens, les juristes, les médecins, les professeurs, les chercheurs, les scientifiques, les artistes et les écrivains. Ainsi, « à la recherche d'un véritable statut, d'une reconnaissance de la valeur de leurs capacités » (Corm, 1993, p.55 cité par Assogba, 2002, p.3), les ressortissants africains prennent le chemin de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Précisément au cours de ces dernières décennies, l'Amérique du Nord constitue l'une des destinations des ressortissants africains. Les populations africaines, toutes catégories sociales confondues, en exil volontaire ou involontaire et dispersées aujourd'hui dans les quatre coins du monde sont alors considérées comme étant les diasporas africaines. Vers la fin du XX^e siècle, où les flux migratoires africains se sont intensifiés, le concept de diasporas immigrantes africaines désignerait donc toutes les communautés africaines installées dans différents pays d'autres continents et aussi dans les pays du sous-continent autres que leur pays d'origine (Assogba, 2002, p.3). Mais contrairement aux communautés diasporiques asiatiques, du Moyen-Orient et de certains pays d'Amérique latine qui ont des organisations confédératives comme la Convention mondiale des Chinois, le Congrès mondial juif, les diasporas africaines s'organisent plutôt en des associations sur la base du pays, de la région ou de la localité d'origine. Au sein des différentes associations diasporiques africaines, les immigrants africains comme toutes les autres diasporas mettent l'accent sur la transmission des valeurs fondamentales que sont : « l'importance de la communauté d'appartenance, les ambitions saines de réussite pour soi-même et pour sa progéniture, la valorisation de l'éducation, la propension à l'épargne, l'esprit de sacrifice, la débrouillardise, l'esprit d'initiative » (de Rochebrune, 1996 cité par Assogba, 2002, p.4).

Toutefois, émus par le sentiment d'appartenance à une région précise, ses ressortissants malgré la diversité de leurs origines contribuent de plus en plus au développement de leur localité de provenance. « Leurs actions sont remarquables dans les activités d'économie sociale où les associations diasporiques prennent des initiatives seules et/ou en partenariat avec des mouvements associatifs du Nord » (Assogba, 2002, p.4). Dans leur volonté d'engendrer autant de dynamiques de codéveloppement, les diasporas immigrantes maintiennent de « forts liens affectifs et matériels avec leur pays d'origine » (Dufoix, 2003, p.23). Elles s'organisent de façon formelle ou informelle dans des associations pour oeuvrer, en partenariat avec les compatriotes demeurés aux pays, à la réalisation des projets de développement en terre d'origine. Elles interviennent ainsi comme des « partenaires formels ou informels » dans les processus de développement local de leur territoire d'origine. Dans ce contexte, la référence diasporique s'applique aux « communautés ethniques séparées par des frontières d'État » qui, indépendamment des circonstances de la dispersion, élaborent en situation d'exil un projet identitaire, un imaginaire national permettant le maintien d'une solidarité visant à favoriser le vivre ensemble (Dufoix, 2003, p.33-34). Pour répondre aux besoins sociaux, matériels et culturels spécifiques des diasporas immigrantes africaines, on assiste à l'émergence des associations diasporiques au sein des sociétés d'accueil. Dans cette recherche, les diasporas immigrantes africaines s'appliquent aux communautés transnationales d'origine africaine et maintenant des liens ethniques ou nationaux permanents avec l'endroit d'où ils viennent. Vu que cette recherche focalisera plus sur les pays francophones d'Afrique, tout au long du travail, l'expression diaspora immigrante servira à désigner les communautés francophones d'Afrique installées hors de leur territoire d'origine.

2.2.3 La paradiplomatie consulaire et les diasporas immigrantes

En référence aux attributions définies dans la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*, les consuls sont principalement des agents qui doivent « prêter secours et assistance aux ressortissants du pays d'envoi » et protéger les intérêts des États accréditant (Nations Unies, 2005, p.67). Chargés d'assurer certaines des fonctions d'ordre administratif et commercial, ils doivent participer à la sauvegarde des « intérêts des ressortissants, personnes physiques et morales, de l'État d'envoi, dans les successions sur le territoire de l'État de résidence conformément aux lois et règlements de l'État de résidence » (Nations Unies, 2005, p.67). Dans une circonscription consulaire, l'existence des consuls est étroitement liée à la présence des diasporas immigrantes. Cette recherche va réfléchir sur le type de lien qui existe entre la représentation consulaire qui

milite pour la préservation de « l'identité nationale » et les diasporas immigrantes. La mobilité joue ainsi un rôle prépondérant dans le développement des logiques des relations diplomatiques et consulaires.

De l'appréhension de la nature, des modalités et des fonctionnalités des interactions entre des acteurs de développement multiples, aux registres différents (local, régional, national, transnational, supranational, international, public-privé) autant qu'ils participent à la mise en oeuvre multi-niveaux et asymétriques du codéveloppement Nord-Sud, la gouvernance par les canaux traditionnels de l'État-nation est remise en question. Dans de telles conditions, Meyer déclare qu'« on ne gouverne plus par l'administration, dont une population avec des référents territoriaux constituerait l'objet d'exercice, mais à travers un pilotage du social, où les acteurs sont également sujets, avec le même accès que leurs administrateurs aux dispositifs qui régissent leurs relations' (Meyer, 2015, p.137). À cet effet, les consuls se révèlent être des agents régulateurs pouvant permettre une optimisation des actions diasporiques dans les processus de développement de leurs communautés respectives. Par la politique étrangère des pays d'envoi, les réseaux consulaires seront ainsi considérés comme une structure de contrôle et de facilitation intervenant juridiquement et politiquement dans la mise en place des réseaux diasporiques afin d'encourager davantage un investissement plus approprié dans les processus de développement de leurs communautés d'origine. De Goey pense que la pratique consulaire consiste à fournir « des renseignements commerciaux et politiques importants. Ils communiquent avec les autorités locales et, lorsque cela s'avère nécessaire, interagissent directement avec les gouvernements étrangers » (de Goey, 2016, p.9). Les relations consulaires renvoient ainsi à la problématique du « codéveloppement » qui se construit autour des intérêts partagés et de renforcement des stratégies collaboratives. Le déploiement des activités consulaires constitue l'un des dispositifs institutionnels mis en place dans les pays d'accueil pour prêter secours et assistance aux diasporas immigrantes, personnes physiques et morales, dans les limites admises par le droit international et aider à la protection et à la sauvegarde de leurs intérêts puis de ceux de l'État d'envoi (Nations Unies, 2005). L'interrogation centrale qui parcourt cette étude est de savoir si et comment les acteurs consulaires parviennent à propulser efficacement les diasporas immigrantes au rang d'acteurs essentiels du développement des pays d'origine? Plus précisément, est-ce que dans l'exercice de leur fonction paradiplomatique consulaire, les consuls honoraires francophones

africains établis au Québec peuvent-ils être considérés comme des acteurs du codéveloppement de leurs pays d'origine?

Ce questionnement général suscite les questions spécifiques suivantes :

- Au Québec, comment se concrétise l'exercice de la fonction consulaire honoraire au jour le jour? (Quels sont les activités quotidiennes, les tâches accomplies, les gens qu'ils rencontrent?)
- Au Québec, quel type de relations les consuls honoraires francophones africains entretiennent-ils avec leurs diasporas immigrantes respectives? Comment les établissent-ils et comment les maintiennent-ils?
- Quel est l'impact significatif de la pratique paradiplomatique consulaire honoraire sur le codéveloppement et par conséquent sur le développement des pays d'origine?

2.3 Cadre opératoire

2.3.1 Hypothèse de recherche

La présente étude vise à voir si l'action consulaire pourrait constituer un instrument utile à la dynamisation de l'action diasporique à travers sa contribution à la mobilisation des ressources extérieures au service du développement des pays d'origine. Par ailleurs, pour appréhender les interactions entre ces consuls, leurs diasporas immigrantes respectives et leurs pays d'origine, il convient de vérifier si par leurs activités paradiplomatiques consulaires, les consuls honoraires francophones d'Afrique parviennent à leur offrir un certain confort administratif, politique, économique et socioculturel puis entretenir des liens. Cela amène à formuler l'hypothèse suivante : afin de leur permettre d'interagir avec leurs pays d'origine, les consuls honoraires africains francophones établis au Québec constituent des acteurs du codéveloppement des localités ou des régions de leur pays d'origine. Autrement dit, au Québec, la pratique paradiplomatique consulaire honoraire a un impact significatif sur les mécanismes du codéveloppement et par conséquent sur le développement des pays francophones d'Afrique.

Cette hypothèse principale est scindée en deux axes spécifiques qui sont :

- À travers l'exercice de leur mission consulaire, les consuls honoraires représentant les pays francophones d'Afrique constituent des intermédiaires entre leurs diasporas immigrantes résidant au Québec et leurs pays d'origine.

- Les consuls honoraires issus des pays francophones d’Afrique peuvent servir de canaux importants de mobilisation et de mise en valeur du capital diasporique au service du développement de leurs pays d’origine respectifs.

Ce faisant, il s’agira de déterminer leur niveau d’implication dans les services relatifs à leur pays d’origine :

- La délivrance des documents administratifs aux ressortissants vivant dans leur circonscription consulaire : tels que l’authentification des documents, certificat de naissance, établissement de carte consulaire, établissement de laissez-passer, établissement de visas;
- L’organisation de certaines activités économiques (foires commerciales), politiques (rassemblements politiques) et socioculturelles (fêtes nationales, vie associative, assistance sociale en cas de difficultés, échanges touristiques) dans leur circonscription consulaire;
- La consolidation des coopérations décentralisées : Jumelage entre les territoires (développement des relations amicales internationales entre les collectivités locales du pays d’envoi et celles du territoire de résidence), accords de financement des projets locaux.

Tableau 1 : Synthèse de l’opérationnalisation

Acteurs du codéveloppement du pays d’origine (Les services paradiplomatiques consulaires)					
Dimensions	Administratif	Politique	Économique	Socioculturelle	Coopérations décentralisées
Indicateurs	Délivrance des documents	Rassemblements politiques	Foires commerciales	Échanges touristiques, vie associative, assistances sociales	Jumelage entre les territoires, financement des projets
Variables	Les interactions consuls-réseaux diasporiques- pays d’origine				Développement local du pays d’origine

CHAPITRE 3. DEVIS MÉTHODOLOGIQUE

III Le cadre méthodologique

À ce stade de notre recherche, le chapitre sur la méthodologie vise à décrire les différents aspects méthodologiques sur lesquels s'appuie cette étude. Du choix de l'approche à la méthode d'analyse des données, il présente et justifie le portrait de la planification du déroulement de l'étude. Ensuite, une section relate les difficultés rencontrées lors de la collecte de données de ce projet de recherche et, enfin, les aspects éthiques en lien avec cette étude y sont discutés.

3.1 Étude qualitative

La recherche en sciences sociales requiert un certain nombre d'exigences auxquelles le chercheur doit se conformer pour la validité des résultats. Selon Weber (1919), le recours à l'explication et à la compréhension pour faire entrer les phénomènes sociaux dans un processus d'objectivité et de rationalité est intrinsèque à l'action scientifique. Ce qui renvoie à l'usage des approches méthodologiques bien définies. La méthode qualitative est une « stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyses qualitatives dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social » (Mucchielli, 2013, p.143). Une recherche qualitative étudie donc un objet à partir du point de vue de l'acteur. Selon Poisson « c'est habituellement à partir d'une interprétation du monde passant par la perspective des sujets observés qu'est dégagée la signification de la réalité lorsque l'on se sert d'une approche qualitative en recherche » (Poisson 1983, p.373). Abordant dans le même sens, Deslauriers (1991) estime que dans la recherche qualitative, la réalité est considérée comme construite par le sujet. Dans ce cas-ci, une étude qualitative permettrait de comprendre les significations que les acteurs consulaires des pays francophones d'Afrique donnent à l'exercice de leur fonction paradiplomatique consulaire. Afin de fournir une meilleure compréhension de la pratique paradiplomatique consulaire des pays francophones africains établis au Québec, il est nécessaire d'obtenir une explication riche et crédible auprès de ces fonctionnaires consulaires. Pour ce faire, cette étude qualitative fait appel à l'usage d'une méthodologie qui constitue quant à elle, une « réflexion préalable sur la méthode qu'il convient de mettre au point pour conduire une recherche » (Mucchielli, 2013).

3.2 Posture épistémologique

En recherche qualitative, le courant interprétatif est essentiellement fondé sur la compréhension empathique des représentations des acteurs. Cette approche épistémologique fait recours à l'entrevue semi-dirigée, à la discussion du groupe par le biais du guide d'entretien pour amener les acteurs à décrire, eux-mêmes, et à interpréter leurs faits. Il vise la compréhension et l'exactitude de l'objet afin de prétendre à la vérité. Selon Girod-Seville et Perret, (1999, p.17), la posture interprétativiste permet de relater les régularités causales stables : « C'est une activité réflexive à caractère interactionnel, discursif et processuel ». L'approche interprétativiste sert à donner la parole aux différentes voix, personnes et groupes sociaux afin de les amener à prendre la place qui leur revient au sein de la société (Anadón, 2006). Elle se sert des méthodologies compréhensives qui permettent de mieux saisir la nature construite des phénomènes sociaux. Les approches interprétativistes visent en priorité à comprendre le sens plutôt qu'à expliquer la fréquence et à saisir comment le sens se construit dans et par les interactions, les pratiques et les discours.

À l'ère de la globalisation et du développement où l'extraterritorialité exige la collaboration des différents acteurs nationaux et multinationaux, cette étude a pour but de donner plus de visibilité aux actions paradiplomatiques consulaires des pays francophones africains établis au Québec. Il fallait que nous nous essayions de décrire et d'interpréter la vie consulaire des pays africains francophones afin de comprendre la signification que les consuls francophones africains donnent à l'exercice de leur fonction. Cela nous permettra de démontrer que la logique paradiplomatique consulaire s'inscrit dans une dynamique de codéveloppement où les acteurs consulaires nationaux et les non-nationaux des pays francophones africains interviennent tous dans la canalisation des ressources extérieures nécessaires au développement local de leurs nations respectives.

Dans un premier temps, cette recherche cartographie les postes consulaires francophones et particulièrement africains installés sur le territoire québécois. Cette sociographie consulaire a permis de recenser les fonctionnaires consulaires à interviewer afin de comprendre la perception que ces derniers ont personnellement de leur existence, ce qu'ils font et comment ils exercent leurs fonctions consulaires dans le but d'identifier les types et les raisons des relations qu'ils entretiennent d'une part avec leurs diasporas respectives et d'autre part avec les pays accréditant. Cette recherche amènera ainsi à étudier les significations que les acteurs consulaires attribuent à leurs actions paradiplomatiques et l'importance qu'ils donnent aux enjeux de développement local.

Ce faisant, la posture interprétative nous a permis d'avoir des données plus pointues, nuancées et approfondies pour comprendre le phénomène de la paradiplomatie consulaire des pays francophones d'Afrique au Québec et sa contribution au développement local des pays d'origine. Lors de la recherche, il était question d'analyser les explications collectées au cours des entrevues semi-dirigées afin de pouvoir décrire de façon détaillée les tâches accomplies et les activités quotidiennes qu'ils font puis les amener à les interpréter dans le but d'accéder à la compréhension de l'interaction entre les consuls et les personnes qu'ils rencontrent au jour le jour.

3.3 Les techniques de collecte des données

La recherche qualitative est un ensemble de méthodes de collecte et d'analyse des informations primaires recueillies par le biais des techniques de collecte des données bien définies. Comme définies dans le livre de Gauthier (2010), ces techniques peuvent être des entretiens individuels ou des groupes de discussion, des observations directes ou indirectes et/ou de l'analyse de contenu. Nous avons ainsi choisi les entrevues semi-dirigées pour notre collecte de données.

- Entrevues semi-dirigées

Selon Savoie-Zajc, l'entrevue semi-dirigée est une technique de collecte de données qui est centrale dans une perspective interprétative et constructiviste de la recherche. C'est une interaction verbale et volontaire entre un chercheur et un interviewé afin de partager les savoirs qui explicitent un phénomène donné. Cette technique offre les possibilités de se laisser guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux que le chercheur souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction animée de façon souple par le chercheur, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Zajc, 2010). Selon cet auteur, l'entretien de type qualitatif est considéré comme le meilleur moyen de percevoir la réalité sociale selon la perspective des acteurs sociaux eux-mêmes, puisqu'il est particulièrement intéressant pour favoriser un accès direct à l'expérience d'un phénomène. Du moment où nous sommes dans une dynamique de compréhension de la réalité d'autrui, cette technique de collecte de données est appropriée pour la recherche des perceptions. L'entrevue semi-dirigée est comme étant le lieu « à l'intérieur duquel les répondants expriment leur compréhension des choses » (Deslauriers, 1991, p.5).

Cette recherche vise la quête des informations qui permettront de comprendre la manière dont se concrétise la mission paradiplomatique consulaire francophone africaine au jour le jour au Québec. La compréhension de la réalité des consuls francophones africains établis au Québec permettra d'apprendre de manière structurée, à propos de l'univers consulaire. Se référant au texte de Savoie-Zajc (2010), sa réalisation exige des compétences affectives, professionnelles et techniques. Pour ce faire, l'entretien semi-dirigé sera organisé autour des thèmes généraux. Afin d'offrir aux participants la possibilité de commenter et de suffisamment argumenter les différentes réponses, l'outil de collecte des données qui est une grille d'entrevues, comporte des questions pertinentes et plus ouvertes. Par des interviews téléphoniques et par l'envoi des courriels électroniques aux participants, cet instrument a permis de poser des questions ouvertes et d'obtenir de nos interlocuteurs des données argumentées. Outre les notes écrites, il était important d'enregistrer l'audio sur un support électronique.

3.4 Le recrutement des participants

Dans la recherche de type interprétatif, les caractéristiques des personnes interviewées sont très privilégiées pour l'obtention d'un échantillon « scientifiquement valide » (Savoie-Zajc, 2010). Dans la rubrique « recrutement des participants », il convient de présenter les critères de sélection.

• Population cible

La population cible est composée des fonctionnaires consulaires (fonctionnaires consulaires de carrières et les consuls honoraires) issus des 15 pays africains ayant le statut de membre de plein droit de l'OIF établis au Québec. Dans ce cas-ci, ils sont une vingtaine. Puisqu'il s'agit ici d'une recherche qualitative, c'est la perception des acteurs consulaires honoraires qui est privilégiée. Il n'était pas question d'avoir des données généralisables mais des informations pointues afin d'accéder à une compréhension de l'intérieur des pratiques consulaires. Cependant, l'idéal n'est pas d'interviewer les seize consuls honoraires des 15 pays francophones africains installés au Québec.

• Critères de sélection des participants :

Pour le recrutement des « participants », il convient de présenter les critères de sélection :

- Fonctionnaires consulaires honoraires issus de certains pays francophones d'Afrique et figurant dans le lot des 15 précédemment présentés dans le portrait de la vie consulaire francophone au Québec;
- Consuls honoraires dont le consulat est installé au Québec (si le consulat est établi sur un autre territoire et a juridiction sur une région du Québec, ce consul n'est pas concerné).
- Les pays ayant une forte représentation diasporique seront prioritaires : à partir du site Web du gouvernement québécois, le choix des consuls se fera parmi ceux des pays francophones africains ayant plusieurs consulats au Québec parce que l'installation d'un consulat honoraire dans une circonscription consulaire est fonction de l'importance de la présence diasporique. Du moment où certains pays francophones africains disposent de plusieurs postes consulaires au Québec (Voir Annexe 1), leurs consuls sont privilégiés.

• **Taille de l'échantillon et la procédure de recrutement des participants**

Le type d'échantillonnage choisi pour cette recherche est non probabiliste. Tous les critères ci-dessus énumérés ont été pris en compte, la taille de l'échantillon était estimée à environ 8 consuls. Afin d'avoir une variété de participants, nous avons fait un échantillonnage par quotas (soit 50% des consuls nationaux et 50% des consuls non nationaux) et la procédure de boule de neige pour accéder à mes intervenants. L'échantillonnage par quotas est privilégié parce qu'à partir du site du gouvernement canadien et particulièrement québécois, nous avons pu accéder au répertoire des représentations étrangères au Québec. À partir de ce répertoire, nous avons pu faire la liste des consuls issus des pays ayant le statut de membre de plein droit de l'OIF et dont les juridictions consulaires sont localisées sur le territoire québécois. C'est à partir de ce portrait de la vie consulaire francophone au Québec que nous en avons choisi les consuls compte tenu de leur nom ce qui permettra de se focaliser sur leur statut national ou non national lors de mes entrevues semi-dirigées.

Finalement sur les seize consuls honoraires ciblés, au mois d'août 2019, certains consulats n'avaient plus de consuls. Puisque le fonctionnement du consulat honoraire se résume à la présence du consul, dès que le pays d'origine représenté n'en dispose plus le consulat honoraire n'existe plus. De plus, lorsque le consul honoraire n'est pas disponible, la vie du consulat honoraire est hypothétique.

Parmi les consuls contactés, certains nous ont fait part de leur intérêt ou de leur désintérêt à participer à notre étude. Cependant, notre étude a porté sur un échantillon non probabiliste de quatre personnes qui ont voulu volontairement se prêter à notre entrevue. Ce sont ces personnes qui ont tout d'abord répondu à notre demande et exprimé l'intérêt de participer à notre recherche. Il est composé uniquement des consuls honoraires francophones africains établis au Québec. Parmi eux, il y a deux consuls honoraires nationaux et deux non nationaux. Ils ont tous eu l'amabilité de nous nommer d'autres consuls avec lesquels ils étaient en contact. Nous avons ainsi utilisé la technique *boule de neige* pour le recrutement d'autres participants, car les consuls interviewés étaient en mesure de nous fournir, les contacts de certains de leurs collègues consuls qui ont le statut national ou non national et/ou avec qui, ils travaillent et des informations sur leur disponibilité. Toutefois, cette procédure n'a pas été assez fructueuse. Si ce type d'échantillon ne permet pas d'obtenir une représentativité des points de vue toutefois, il est bien indiqué pour comprendre la perception des consuls afin d'en déduire les significations des faits consulaires.

Lors des quatre entrevues, tous les participants avaient donné des réponses presque semblables. À quelques exceptions près, ce sont les différentes stratégies utilisées qui divergent. Nous pouvons évoquer que le principe de « saturation théorique » (Laperrière dans Gauthier, 2010, p.335) a été atteint à l'issue de ces quatre entrevues. Dans les entrevues, le niveau satisfaisant de « suffisance » confère une validité à la recherche car elle fait apparaître d'idée de la transférabilité des données. Le principe de « saturation de l'information » est une démarche de vérification qui donne assez de crédibilité aux données recueillies.

3.5 La collecte des données

Comme dans les sciences humaines et naturelles, les sciences sociales utilisent les techniques d'observation, d'expérimentation, d'enquête sur le terrain dans l'objectif de « recueillir des informations, des matériaux, des données » (Grawitz, 2001, p.605). S'agissant de la collecte des données proprement dite, elle a débuté dès l'approbation du certificat éthique de recherche. Après les démarches préliminaires nécessaires à toute entrevue scientifique, une lettre explicative comportant nos coordonnées et celles de nos codirecteurs a été adressée à tous les consuls qui disposaient d'une adresse électronique. Elle vise à leur faire comprendre que c'est dans le cadre d'une recherche universitaire que le travail est fait et non à des fins politiques. Une relance téléphonique a été faite au début du mois d'août pour expliquer succinctement les raisons de notre

entrevue. Il faut préciser que toute notre population cible réside dans des villes plus ou moins éloignées de la région de l'Outaouais notamment à Montréal, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Rouyn-Noranda voire Rimouski. Nous n'avons donc pas pu rencontrer physiquement nos interlocuteurs. Il a été question des entrevues par téléphone. Une fois le rendez-vous téléphonique pris, nous avons envoyé le formulaire de consentement à notre répondant afin qu'il puisse en prendre connaissance. Lors de la réalisation proprement dite de l'entrevue dont la durée varie entre vingt-cinq minutes et une heure, en guise de consentement, nous avons demandé une confirmation orale à nos intervenants.

3.6 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

La classification des consuls selon le statut national ou non national à partir des noms figurant dans le répertoire présente des biais du fait que le nom ne peut pas suffisamment renseigner sur la nationalité d'origine des consuls. Notons que, nous avions initialement prévu interviewer les deux catégories de fonctionnaires consulaires francophones africains établis au Québec. Mais avant tout, aucun des fonctionnaires consulaires n'avait répondu à notre courriel de recrutement. C'est à la suite des appels téléphoniques, que nous sommes parvenus à présenter à quelques uns les objectifs de notre recherche. Mais là encore, rares étaient les consulats où quelqu'un répondait aux appels téléphoniques. À propos, nous signalons qu'un jour nous avons émis une vingtaine d'appels pour finalement réussir à parler à une seule personne. Ainsi, à la suite des quelques échanges téléphoniques, un nouvel envoi du courriel de recrutement a été fait. Pour les fonctionnaires consulaires de carrière qui avaient répondu et qui nous avaient orientés vers le secteur consulaire, toutes nos requêtes sont restées sans suite favorable. Ne pouvant donc pas effectuer des déplacements physiques vers les intéressés à cause de leur situation géographique et par faute de moyens financiers à investir dans notre recherche, nous nous sommes contenté d'interviewer juste les consuls honoraires qui y avaient manifesté un grand intérêt. Les entrevues téléphoniques ne permettent à elles seules de rendre compte de la réalité d'autrui. Elles ne permettent pas de s'attarder sur les différents gestes des participants or ces derniers sont aussi évocateurs de certaines nuances et subtilités. De même, elles sont susceptibles d'accroître la réticence des potentiels participants. Il faut aussi noter que lors des entrevues, chaque consul interviewé martelait que son collègue représentant le même pays et ayant juridiction sur une autre circonscription consulaire ne répondrait probablement pas à mon appel et cela s'est avéré. Cette appréhension démontre le

caractère fermé de ces fonctionnaires consulaires. Une autre difficulté rencontrée est liée à la question financière. Pour mener à bien notre projet, le manque de ressources financières a sans doute contribué au faible taux de participation. Les résultats de notre recherche ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population cible, car notre échantillon n'est pas représentatif des fonctionnaires consulaires honoraires.

3.7 Dimensions éthiques

Cette recherche porte sur des sujets humains qui exercent une fonction qui renvoie à des « accords secrets ». Ce sont des agents qui accèdent généralement à des informations sensibles des États et des ressortissants diasporiques. Puisqu'à travers notre étude, il s'agit des sujets humains qui nous relatent leurs expériences de vie professionnelle et personnelle, afin de s'assurer du respect des principes éthiques fondamentaux de respect de l'intégrité et du bien-être des personnes, elle nécessite l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, avant de débiter le recrutement des participants et la collecte de données. La première considération éthique est la signature du formulaire de déclaration éthique qui stipule que je m'engage à respecter strictement les normes éthiques qui régissent la recherche universitaire. Par la suite, elle a été suivie des étapes en vue de l'obtention d'un certificat éthique auprès du comité éthique de l'Université du Québec en Outaouais. Selon l'Énoncé de Politique des Trois Conseils (EPTC 2, 2014) du Gouvernement du Canada (2014), la conformité aux normes relatives à l'éthique exige le respect du principe primordial du consentement libre et éclairé des participants. De plus afin d'informer le plus possible les participants de la nature et des conséquences de leur participation, un feuillet d'information expliquant le projet, ses implications, ses avantages, ses inconvénients et les mesures de confidentialité relatives aux informations recueillies a été transmis aux participants lors de la collecte des données. Aucun participant n'a été obligé de prendre part à l'entrevue téléphonique, ils étaient libres de refuser ou de quitter l'entrevue à tout moment sans être obligés de motiver leurs décisions. Pour veiller au respect de la dignité humaine de ces personnes liées par le « secret diplomatique », nous avons recueilli leur adhésion à participer à cette recherche à partir de la transmission du formulaire de consentement libre et éclairé et de leur confirmation verbale par téléphone.

Nous avons suivi une procédure rigoureuse que nous nous sommes imposée afin de garantir l'anonymat de toutes les personnes que nous avons pu interviewer. De plus, s'agissant des

informations recueillies nous avons pris les dispositions sécuritaires afin d'empêcher leur divulgation. Les enregistrements sonores de nos entrevues sont ainsi conservés dans un endroit sécuritaire. Ils seront détruits au bout de cinq ans, car ils peuvent servir de résultats pour des recherches similaires sur le même objet d'étude.

3.8 L'analyse des données

Pour l'analyse des données recueillies, nous avons choisi l'analyse de contenu thématique. Selon Mucchielli (2009), l'analyse de contenu thématique est vue comme étant : « la plus simple des analyses de contenu. Elle consiste à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets. Elle est donc une première forme de catégorisation appliquée à un corpus. » (Mucchielli, 2009, p.283). Lors des entrevues, les données étaient enregistrées sur un support électronique. Pour faciliter la réalisation des verbatims, nous les avons transcrites dans un tableau Excel selon un canevas initié à propos. Le choix du verbatim nous a permis de mieux nous imprégner des propos de nos participants afin d'éviter de les dénaturer et de citer explicitement ces informations recueillies.

Afin de mieux appréhender la signification des données, les différentes informations fournies par nos participants ont été regroupées en des thèmes. Tout en nous référant à notre grille d'entrevue préalablement établie, les transcriptions ont été faites autour desdits thèmes notamment le profil socio-professionnel, l'exercice de la fonction consulaire, les partenaires consulaires et le soutien consulaire au codéveloppement en question. Le but visé étant de mieux comprendre la paradiplomatie consulaire honoraire en partant du point de vue de ceux qui l'exercent, les consuls honoraires, les transcriptions ont alors servi à rendre intégralement compte des idées véhiculées par nos participants et à en faire une analyse directe.

Cependant, le souci de préserver l'anonymat des participants s'est également observé dans la transcription des entrevues, en remplaçant les mots permettant d'identifier leur pays d'origine, ainsi que les noms des consuls ou des collègues auxquels ils faisaient référence.

Par la suite, nous avons relu les transcrits afin de mieux transformer les données descriptives en analyses. Toujours dans la perspective de limiter les biais, nous avons opté pour une analyse directe qui consiste : « à prendre au sens littéral la signification de ce qui est étudié. On ne cherche pas, dans ce cas, à dévoiler un éventuel sens latent des unités analysées » (Aktouf, 1987, p.114). Ainsi à partir des mots et des unités de sens fournis par le groupe à l'étude, les chapitres suivants tenteront de construire une compréhension riche du monde consulaire.

CHAPITRE 4. PORTRAIT DE LA PARADIPLOMATIE CONSULAIRE AU QUÉBEC

Ce chapitre présente un aperçu de notre terrain d'étude. Il inclut dans un premier temps une brève description de l'OIF puis une présentation de la paradiplomatie identitaire québécoise. Avant d'aborder succinctement la situation de la paradiplomatie consulaire au Québec, les déterminants intervenant dans la reconnaissance des diasporas immigrantes au Québec y seront présentés. Ainsi dans la dernière partie de ce chapitre, il sera précisément question de dresser un état des lieux de la paradiplomatie francophone africaine au Québec.

4.1 L'Organisation internationale de la Francophonie

Apparue en 1970, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution multilatérale qui compte en son sein 88 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs. Parmi ceux-ci, il y a 54 États et gouvernements membres, dont 30 en provenance d'Afrique, 27 États observateurs et 7 États associés (Erevan, 2018). Cette organisation se base sur les liens et le potentiel de partage de « la langue française dans leurs interactions » (Paquin, 2006, p.31). En dépit de la promotion de la diversité culturelle et linguistique française, elle vise l'amélioration du niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle assiste les États membres dans l'élaboration ou la consolidation de leurs stratégies politiques et s'investit dans des actions de politique internationale et de coopération multilatérale (Paquin, 2006, p.46). Ce travail prendra en compte exclusivement les pays ayant le statut de membre de plein droit et plus particulièrement ceux d'Afrique.

4.2 La paradiplomatie identitaire québécoise

Traditionnellement, la conception des relations internationales est liée à la notion de « puissance et de pouvoir ». Cette perspective perd sa pertinence face aux enjeux de la mondialisation qui s'apparentent à une sorte de relocalisation des territoires pour favoriser le redéploiement de l'action internationale des collectivités locales, municipales, régionales et provinciales. Ces dynamiques territoriales permettent de considérer les territoires comme « espace d'opportunité et de défi » (Gagnon et Palard, 2005, p.167). Les provinces canadiennes et spécialement le Québec, intègrent cette dimension interterritoriale dans leur politique étrangère. Face au contexte de la globalisation

où chaque région vise l'intégration internationale pour la promotion de ses intérêts, qu'ils soient culturels, politiques ou économiques, le Québec comme toutes les autres nations cherche à se faire une place dans l'échiquier mondial. L'émergence de l'activité internationale du Québec est issue des revendications nationalistes du droit à l'autodétermination en cours depuis les années soixante. À la suite des effervescences de la mondialisation, ce territoire se confronte à des mouvements nationalistes subétatiques en relations internationales. Mettant surtout l'accent sur les aspects économiques, politiques et socioculturels, c'est en faveur des considérations nationalistes identitaires et de souveraineté que le gouvernement québécois s'est illustré dans les relations internationales. Ce sont ces impératifs qui ont accéléré l'extension des champs d'action de l'État québécois, le partage des pouvoirs en matière de relations internationales et l'émergence de l'activité paradiplomatie identitaire. La paradiplomatie identitaire québécoise revendique ainsi l'acceptation de l'identité nationale québécoise et la nécessité des actions internationales de ladite province. Visant à avoir un statut distinct, le Québec s'appuie sur son modèle d'interculturalisme pour définir les bases d'une « nationalité québécoise » : « en réponse au bilinguisme fédéral que le Québec se déclare société unilingue française en 1974 et adopte en 1977 la Charte de la langue française (loi 101, cité par Saint-Pierre, 2008, p.27). Cela exige de toute personne se réclamant québécoise, des valeurs fondamentales qui s'articulent autour des trois points suivants :

- Le Québec est une société où le français est la langue commune de la vie publique ;
- Le Québec est une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont favorisées ;
- Le Québec est une société pluraliste ouverte aux apports multiples dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (Gouvernement du Québec, 1990, p. 16 cité par Saint-Pierre, 2008, p.28).

Cette affirmation de l'identité québécoise est marquée par la reconnaissance de la communauté francophone au sein de la société multiculturelle canadienne et la protection de la culture québécoise. Fondé sur des affinités historico-culturelles et linguistique, le Québec se sert de sa paradiplomatie identitaire pour tisser des liens entre les peuples francophones afin de pouvoir pallier le problème de la sous-représentation francophone dans les instances décisionnelles canadiennes. Les politiques publiques québécoises en matière d'immigration et d'aide au développement visent à attirer les pays du monde en l'occurrence ceux francophones afin d'améliorer son image nationale et internationale. En vertu du statut de membre de plein droit de

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais sous l'appellation « Canada-Québec » (Paquin, 2006, p.46), le Québec s'investit dans la paradiplomatie pour attirer vers son territoire les investissements étrangers et permettre aux Québécois d'intervenir pour conquérir des marchés étrangers afin de figurer parmi les « dix territoires les plus concurrentiels ou attrayants au monde » (Gouvernement du Québec, 1998, cité par Paquin, 2004, p.217). Afin que le Québec puisse jouer pleinement son rôle de coopération et de développement, en prélude au Sommet d'Erevan, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie Christine St-Pierre, déclarait dans un communiqué de presse le 17 août 2018 que :

Le Québec est animé par des valeurs de solidarité et de respect de la diversité. Pour des raisons liées à son histoire, à sa culture, à sa langue et à ses valeurs, le gouvernement du Québec attache une importance capitale à l'Organisation internationale de la Francophonie parce qu'elle constitue l'enceinte internationale principale où il s'exprime de sa propre voix, lui permettant ainsi d'exercer directement son influence. C'est pourquoi il joue un rôle actif au sein des instances de l'OIF et souhaite contribuer à son dynamisme et à son rayonnement. (Québec, 2018).

Ce faisant, par sa politique de « paradiplomatie identitaire », le Québec vise non seulement la reconnaissance de la communauté francophone au sein de la société multiculturelle canadienne, mais aussi une augmentation de la population francophone dans les instances décisionnelles canadiennes pour concurrencer les anglophones (Paquin, 2004). À partir des données statistiques disponibles, soit 84,2 % de la population canadienne ayant le français comme première langue officielle parlée (Statistique Canada, 2006, cité par Corbeil, Chavez et Pereira, 2010, p.13), le Québec, apparaît la province canadienne regroupant la majorité des Canadiens francophones. Cette considération est toujours en vigueur puisqu'en 2016, alors que « 77,0 % de la population du Québec n'avait que le français comme langue maternelle, 78,9 % ne parlaient que le français le plus souvent à la maison, et 80,0 % n'utilisaient que cette langue le plus souvent au travail » (Gouvernement du Québec, 2019, p.8). Quoiqu'en soient les origines, ce modèle d'identification québécoise s'impose à toutes les communautés immigrantes :

L'immigrant doit s'adapter à son nouveau milieu de vie, apprendre la langue française, respecter les valeurs fondamentales de la société qui l'accueille, devenir rapidement autonome et apporter sa contribution au développement du Québec. [...] et la société dans son ensemble [...] doit clairement manifester son appréciation de l'apport des nouveaux arrivants et de leur contribution à l'enrichissement de la culture québécoise et [...] doit faire preuve d'ouverture à la diversité (Gouvernement du Québec, 2004, p.5 cité par Saint-Pierre, 2008, p.29).

4.3 Les diasporas immigrantes au Québec

Mouhoub estime qu'en raison de leurs politiques d'immigration les plus ouvertes, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et les États-Unis constituent les régions d'accueil des pays développés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les plus convoitées. Dans ces pays, les taux d'immigration sont toujours les plus élevés (respectivement entre 20,7% et 12,4%) (Mouhoud, 2012, p.3). Bien ancrés dans les politiques favorisant l'afflux de la population immigrante, les territoires canadiens accueillent une population migrante originaire de différents pays et ayant diverses cultures pour des raisons économiques, humanitaires et démographiques. Outre les peuples autochtones, la société canadienne est historiquement issue de l'immigration et subsiste grâce aux flux migratoires (Vatz Laaroussi, 2001, p.3). En 2006, les personnes nées à l'étranger représentaient environ 13,8 % de la population québécoise (Statistique Canada, 2006, cité par Ville de Québec, 2009, p.12). Toutefois, les critères d'identification des personnes immigrantes changent d'un territoire à l'autre. Le Québec ne se limite pas seulement au fichier des admissions permanentes ni aux paramètres de la localisation dans les différentes régions administratives pour repérer les personnes immigrantes vivant sur son territoire : « Une personne immigrante est considérée comme présente au Québec si elle détient une carte d'assurance maladie non expirée à la date du jumelage » (Gouvernement du Québec, 2017). Avec la participation de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a révélé que « au total, 39,4 % des Canadiens et 22,5 % des Québécois sont donc des immigrants ou des enfants d'immigrants » (Boudarbat et Ebrahimi, 2016). De par ses politiques sur les questions d'immigration, de culture et de commerce international, l'ensemble de la population immigrante admise sur ce territoire s'élève à « 505 111 personnes immigrantes admises de 2007 à 2016 » (Gouvernement du Québec, 2019, p.12). Ce faisant, les statistiques concernant les diasporas immigrantes révèlent que « 73,2 % résidaient dans la région métropolitaine de Montréal (RMM¹) et 23,7 % résidaient hors de la RMM » (Gouvernement du Québec, 2019, p.11). Ces statistiques expliquent les foyers de concentration des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de Montréal et de Laval. De même, comparativement à 15 % d'immigrants qui étaient établis à l'extérieur de la RMM en 2004 (Angers, 2019, non paginé), elles mettent en exergue les mécanismes de régionalisation de l'immigration mis en oeuvre sur le territoire

¹ La RMM regroupe les régions administratives de Montréal et de Laval ainsi que l'agglomération de Longueuil.

québécois pour faciliter la venue, l'installation et l'intégration des immigrants à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Il convient de souligner que la régionalisation de l'immigration est une stratégie québécoise qui aborde principalement la répartition de l'immigration dans l'intention de permettre aux régions à l'extérieur de la RMM de profiter de l'apport économique et culturel de l'immigration. Dans le but de décentraliser l'immigration dans la RMM où se concentre la majorité des immigrants, elle contribue à faciliter et à encourager l'établissement des personnes immigrantes qui le désirent hors de la RMM (Simard, 1996, p.439). Selon les propos du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ce modèle d'intégration « vise surtout à partager les meilleures pratiques pour augmenter le nombre d'immigrants à certains endroits et pour les « enraciner dans les communautés » afin d'offrir un environnement accueillant pour les familles immigrantes, et de meilleurs services, notamment pour la francisation (Angers, 2019, non paginé). Cette manière d'envisager l'intégration des immigrants focalise sur la distribution des personnes immigrantes selon les besoins d'entités plus petites (les régions, les villes, les municipalités). Afin d'assurer une présence suffisante en région et de mieux servir les différents partenaires sur toute l'étendue du territoire, ce programme gouvernemental consiste à définir des initiatives de collaboration en régionalisation favorables au succès de l'établissement des immigrants et des nouveaux arrivants en région québécoise. Cette politique incitative et non coercitive offre un soutien accru aux organismes des communautés culturelles en région pour leur permettre d'agir comme forces d'attraction et d'intégration des personnes immigrantes dans les communautés locales du Québec (Simard, 1996, p.444-445).

Favorisant ainsi l'accueil d'adultes et de jeunes familles francophones en âge de travailler, en 2018 les personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016 selon la connaissance du français seulement sont de 84,7% (Gouvernement du Québec, 2019, p.19). Ces données statistiques permettent donc d'avoir une représentation réelle du poids démographique de la communauté diasporique francophone sur le territoire québécois. Parmi ces personnes immigrantes, les communautés immigrantes originaires du continent africain montrent une présence relativement élevée avec une proportion de 79,8 % (Gouvernement du Québec, 2019, p.15). Cette proportion de personnes immigrantes natives de ce continent traduit l'importance des diasporas immigrantes provenant de l'Afrique. En raison de la présence accrue des États africains dans l'OIF : soit une

trentaine d'États et gouvernements dont une quinzaine ayant des représentations consulaires au Québec (voir Annexe 1), il est intéressant de se focaliser sur les immigrants originaires d'Afrique francophone au Québec.

Toutefois, du moment où l'interculturalisme « n'impose pas d'abandonner la culture d'origine des immigrants, mais plutôt d'y intégrer certains éléments qui permettront à tous de bâtir un terrain commun ou poser les bases de la discussion démocratique » (Saint-Pierre, 2008, p.29), les membres des diasporas immigrantes se déploient dans deux directions, vis-à-vis de la société d'accueil et vis-à-vis du centre culturel de référence, afin de se définir une propre stratégie d'intégration, la stratégie de régionalisation contribue à « consolider et à rehausser la vitalité de la collectivité francophone, en liant les enjeux démographique et territorial » (Simard, 1996, p.451). Ce faisant, afin de renforcer davantage la construction de son identité nationale et internationale, le développement de la « paradiplomatie identitaire » québécoise a favorisé une politique étrangère qui draine vers ce territoire plusieurs représentations paradiplomatiques consulaires.

4.4 Le portrait de la paradiplomatie consulaire francophone au Québec

Tel que nous l'avons déjà indiqué, la conduite des relations extérieures renvoie à une activité de souveraineté de tout État qui accède à l'indépendance. Compte tenu des facteurs culturels et linguistiques, les relations entre les régions du Québec se multiplient. Pour alors faciliter « l'imbrication entre aide au développement, contrôle des migrations et politiques de retour » soulignée par les auteurs (Migreurop, 2009 ; Massiah, 2008, cité par Beauchemin *et al.*, 2013, p.42) les politiques gouvernementales des pays d'accueil mettent l'accent sur le renforcement des liens avec les territoires d'origine. Avec l'institutionnalisation de sa politique d'interculturalisme et de la lutte contre les discriminations ethnoculturelles et religieuses (Rocher, 2011), le gouvernement québécois accorde ainsi à l'immigration une attention toute particulière. Son objectif est de permettre aux ressortissants étrangers la conciliation des réalités de leurs pays de résidence à celles de leurs territoires d'origine. Par ses politiques migratoires de regroupement familial et de création des mouvements associatifs, le Québec envisage non seulement la participation citoyenne des diasporas immigrantes africaines, mais aussi leur implication au développement local de leurs pays d'origine.

À cet effet, la consolidation des relations internationales du Québec se manifeste par la présence de plusieurs représentations étrangères et particulièrement celles des pays membres francophones

sur ce territoire. Par ailleurs, au-delà de la rentabilité que l'activité paradiplomatique identitaire procure au Québec à l'échelle internationale, cette étude cherche à comprendre la portée de la mission paradiplomatique consulaire des pays francophones africains au Québec sur la coconstruction des pays représentés. Ce faisant, une sociographie de la représentation paradiplomatique consulaire francophone au Québec s'avère indispensable. Le Québec est devenu un acteur important dans les relations internationales et constitue une véritable porte d'entrée pour les investisseurs étrangers au travers de son intervention dans les questions économiques et migratoires. Cependant, pour des raisons économiques, linguistiques, politiques et diplomatiques, plusieurs pays sont actuellement représentés au Québec par des missions institutionnelles, diplomatiques et consulaires. Sur environ un total de 490 missions consulaires² présentes au Canada, à la date du 23 octobre 2018, le Québec abrite sur son territoire 125 consulats dont 6 postes vacants, 3 autres représentants et 7 postes consulaires localisés à l'extérieur mais ayant juridiction au Québec. Ce faisant, ce territoire comptait en son sein 54 fonctionnaires consulaires de carrière et 71 consuls honoraires. Parmi ceux-ci, 14 fonctionnaires consulaires de carrière et 23 consuls honoraires constituaient les représentations consulaires francophones sur son territoire (Gouvernement du Québec, 2018). Sur les 54 États et gouvernements membres actifs de l'OIF, 27 pays disposent de représentations consulaires au Québec (voir tableau : Annexe 1).

Si la littérature nous offre des possibilités de lier la présence des consuls à l'importance démographique et à la géographie résidentielle des diasporas immigrantes, le portrait de la paradiplomatie consulaire au Québec ne saurait s'intéresser à la région administrative de Montréal, la région de Laval et l'agglomération de Longueuil constituant les principaux pôles d'attraction où s'installent les personnes immigrantes. Cependant, du fait que les régions hors de la RMM qui accueillent et abritent aussi 23,7 % de la proportion des communautés immigrantes (soit le taux de présence le plus faible), se hissent parmi les zones gagnantes. Ainsi, que le consul soit installé dans la RMM ou hors de la RMM, cela suppose que la région affiche un taux de présence des personnes immigrantes considérables ou toutefois répond à quelques caractéristiques d'installation de consulat. Ce faisant, le tableau suivant récapitule la répartition géographique des consulats issus des pays de l'OIF au Québec.

² Affaires mondiales Canada, (Bureau du protocole Canada) mis à jour du 09 juillet 2019. Repéré à <https://www.international.gc.ca/protocol-protocole/index.aspx?lang=fra> Consulté le 23 octobre 2018.

Tableau 2 : La répartition géographique des consulats représentant les pays de l'OIF au Québec

	Chicoutimi	Montréal	Québec	Rimouski	Rouyn-Noranda	Sherbrooke
Consulats représentant les pays de l'OIF au Québec	1	23	10	1	1	1

Source : Compilé à partir du répertoire des représentations étrangères au Québec (26 octobre 2018)

Ces données permettent de confirmer d'une part que les régions de Montréal et de Québec constituent deux principaux foyers de concentration des consulats. Cette concentration des consulats francophones démontre systématiquement l'importance de la population immigrante et par conséquent, de leurs concitoyens dans ces métropoles. D'autre part, elles ont aussi l'intérêt de souligner qu'un nombre non négligeable des communautés diasporiques francophones réside dans les régions de Chicoutimi, Rimouski, Rouyn-Noranda ainsi que de Sherbrooke. En fait, l'objectif de la régionalisation étant d'impliquer les acteurs locaux dans l'accueil et l'intégration des immigrants, la participation des consulats revêt une importance particulière dans la répartition interrégionale.

Pour mieux se concentrer sur les consulats honoraires francophones provenant d'Afrique, il est nécessaire d'isoler ceux des autres continents. Le tableau ci-dessous démontre que parmi les États et gouvernements africains ayant le statut de membre de plein droit de l'OIF, une quinzaine d'entre eux disposent des représentations consulaires au Québec avec un poste vacant à la date du 26 octobre 2018.

Tableau 3 : Les représentations paradiplomatiques consulaires des pays africains francophones au Québec

	Fonctionnaires consulaires de carrière	Fonctionnaires consulaires honoraires	Total
Représentations consulaires au Québec	54	71	125
Représentations consulaires francophones (dont 30	14	23	37

États et gouvernements membres actifs de l'OIF)			
Représentations consulaires francophones africaines au Québec (15 sur les 30 États et gouvernements africains membres actifs de l'OIF)	4	16	20

Source : Compilé à partir du répertoire des représentations étrangères au Québec (26 octobre 2018)

De ce tableau, il ressort qu'à la date du 26 octobre 2018, il existe seize consuls honoraires francophones africains au Québec. Par cette forte concentration du réseau consulaire au niveau du Québec, nous déduisons une importance de la taille numérique des diasporas immigrantes originaires de l'Afrique francophone sur ce territoire. Face à ce nombre impressionnant de pays africains membres de l'OIF ayant des représentations paradiplomatiques consulaires honoraires (soit 16 consuls honoraires francophones africains) au Québec et d'autant que la présence des consuls honoraires est liée non seulement à l'existence des communautés diasporiques, mais aussi au niveau d'échanges entre les États concernés, nous nous sommes posé des questions sur le niveau des relations consulaires entre ce territoire et ces pays d'Afrique francophone.

En s'appuyant sur les propos recueillies auprès de certains consuls honoraires francophones africains établis au Québec, nous essayerons d'abord, de décrire les activités paradiplomatiques consulaires. Enfin, nous analyserons la pratique consulaire de manière à mettre en évidence son implication dans les politiques du codéveloppement.

CHAPITRE 5. Analyse et interprétation des résultats

Le présent chapitre, l'essence de cette étude, est consacré à l'analyse des données que nous avons récoltées grâce aux entrevues. En première partie, une présentation des résultats de cette étude portera sur la description du profil socio-professionnel des participants. Puis, dans le but de rendre compte de l'exercice de la fonction consulaire, les différents services et tâches que ces acteurs consulaires octroient au jour le jour seront présentés. Ensuite, pour mieux comprendre le type de relation et analyser l'apport des actions consulaires au service du codéveloppement afin d'en déduire sa contribution au développement des pays d'origine, les différents partenaires intervenant dans l'accomplissement de la paradiplomatie consulaire honoraire au Québec seront exposés.

5.1 Présentation des données recueillies

Préablement défini dans la partie théorique de cette recherche, il était question d'analyser les deux catégories de fonctionnaires consulaires à savoir les consuls de carrière et les consuls honoraires. Mais face à des écueils liés à la disponibilité de ces deux catégories de participants, nous nous sommes uniquement entretenus avec des consuls honoraires. Nous avons ainsi réussi à interviewer quatre consuls honoraires et nous avons aussi visité les sites internet de quelques consuls honoraires représentant les pays francophones africains au Québec³.

Nos enquêtes ont révélé que les consuls honoraires des pays francophones africains établis au Québec ont un profil varié, notamment en ce qui a trait à leurs activités professionnelles, les circonstances de leur nomination, leurs fonctions, leurs partenaires, leurs pouvoirs et leur lien avec le pays d'envoi et la communauté diasporique.

5.1.1 Le profil socio-professionnel des participants

Selon la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*, « les chefs de poste consulaire sont nommés par l'État d'envoi et sont admis à l'exercice de leurs fonctions par l'État de résidence » (Nations Unies, 2005, p.69). Pour l'animation des postes paradiplomatiques consulaires honoraires, il est de la responsabilité des autorités des pays d'envoi de choisir ceux qu'ils jugent capables d'assumer les fonctions consulaires. Les États privilégient généralement les candidats de moralité

³ En raison des besoins de confidentialité et pour éviter tout rapprochement susceptible d'identifier nos participants, nos données seront présentées sous forme anonymisée.

irréprochable, qui n'exercent pas de mandat politique ou qui ne sont ni fonctionnaires de l'État ni des élus à un niveau local. Un de nos répondants confirme cela lorsqu'il affirme : « *les consuls honoraires doivent être des travailleurs autonomes. Un fonctionnaire de l'État ne peut pas être consul honoraire* » (Entrevue 1). Pour renchérir, ce participant nous a confié que dans la procédure de nomination du consul honoraire, les conditions ci-après sont prises en compte par son État d'envoi :

« être disponible et jouir d'un bon état de santé; être de bonne moralité; avoir une qualification avérée dans un domaine socio-professionnel déterminé, jouir dans son secteur d'activités et dans son environnement social, d'une bonne réputation; résider en permanence dans la ville où le poste consulaire est établi, y disposer, à une adresse précise, d'un local approprié pouvant abriter dignement le consulat ; entretenir de bonnes relations avec les autorités locales et avoir facilement accès aux milieux économique, politique, administratif et culturel du pays de résidence; disposer surtout d'une surface financière susceptible de faciliter l'exercice correct et efficace des charges consulaires; avoir une bonne réputation auprès de la communauté de résidence et auprès des autorités du territoire d'envoi » (Entrevue 4).

Ces conditions confirment l'idée que les consuls honoraires sont des représentants de l'État d'envoi, mais leur fonctionnement financier ne dépend pas du budget national. Généralement non rémunérés par leur administration tutélaire, ce sont des représentants locaux nommés livrés à eux-mêmes qui doivent se contenter des revenus de leur commerce et parfois des recettes consulaires (Ulbert, 2006, p.17). Pour la considération de ces critères, les candidatures spontanées sont privilégiées dans le mode de désignation des consuls honoraires. Ce faisant, outre la volonté des potentiels candidats, le hasard d'une intervention auprès d'une autorité du pays d'origine pourrait impulser la nomination d'un consul honoraire. Un premier répondant nous a confié ceci :

« Je ne voulais pas être consul; c'est un cadeau empoisonné qui m'a été donné par le pays d'envoi; je travaillais dans un bâtiment où logeait le consul honoraire qui était Québécois. Je n'appréciais pas la façon dont il fonctionnait, je l'ai poussé à la démission puis j'ai contacté les autorités du pays d'envoi pour prendre la fonction» (Entrevue 1).

Abordant dans le même sens, un second répondant indique que ses relations publiques et politiques ont incité la décision de sa nomination en tant que consul honoraire : « *Je suis devenu consul honoraire, de par mes relations publiques avec différents ministres et autorités gouvernementales du pays que je représente; tout a débuté par une invitation venant des autorités, donc par la visite du pays représenté* » (Entrevue 2). C'est pareil pour un autre répondant qui reconnaît que le réseau de contacts est déterminant dans le choix du consul honoraire. « *Je suis devenu consul de mon pays*

notamment en raison de mon vaste réseau de contacts et de par mes relations politiques avec certains membres de la communauté de mon pays d'origine au Canada » (Entrevue 4), avoue-t-il.

Le parcours professionnel, les compétences et les convictions personnelles apparaissent alors déterminants dans la procédure de désignation des consuls honoraires. Ainsi, un de nos participants a déclaré ceci : *« c'est à la suite de ma mission de service aux autres, d'aider les autres; je suis ouvert à l'autre, je pense que l'ambassadeur a préféré ma candidature à cause de mon domaine entrepreneurial et aussi, compte tenu de mes relations publiques avec les autorités du pays d'origine » (Entrevue3).* Un autre consul honoraire va dans le même sens lorsqu'il affirme :

« Par mon parcours professionnel précisément dans le cadre des études des personnalités de mon pays d'origine et des activités du Sommet international de la Francophonie, j'ai rencontré une délégation incluant une autorité politique de mon pays d'origine. J'ai aussi établi et organisé plusieurs rencontres politiques et d'affaires fort salutaires pour la délégation durant cet événement international. Ces relations étroites avec ladite délégation ont mené par la suite à ma nomination à titre de Consul Honoraire » (Entrevue 2).

Selon les données de nos entrevues, le monde des consuls honoraires des pays francophones africains au Québec est constitué de plusieurs catégories socio-professionnelles telles que des hommes d'affaires, des opérateurs économiques, des entrepreneurs, des ingénieurs, avocats, notaires et même des retraités.

En ce qui a trait à la durée des mandats, l'un de nos participants qui occupe un poste de Chef consul honoraire accumule à son actif plus de quarante années de pratique consulaire, tandis que pour les autres, la durée varie entre deux ans et une dizaine d'années. Mais selon la hiérarchie des chefs de poste consulaire honoraire inscrit dans le répertoire des représentations étrangères au Québec, la durée du mandat varie entre un et quarante ans⁴.

Pour ainsi relater sa nationalité, un des consuls honoraires interrogés s'exprime en des termes suivants *« originaire de mon pays d'envoi, je suis un pur produit de la diaspora » (Entrevue 1).* Abondant dans le même sens, un autre nous a dévoilé que le pays qu'il représente est son pays de naissance (Entrevue 4). En revanche, un autre a attesté qu'il est *« d'origine québécoise mais représente un pays de l'Afrique francophone » (Entrevue 3).* Un dernier participant issu de l'immigration et ayant une double nationalité, a précisé ceci : *« je ne suis pas natif de mon pays*

⁴ Relations Internationales et Francophonie Québec, Ordre de préséance - chefs de poste consulaire honoraire (consulté le 26 octobre 2018)

d'envoi » (Entrevue 2). S'appuyant sur d'autres éléments marquants du répertoire des représentations consulaires au Québec (Gouvernement du Québec, 2018) tel que leurs noms, on observe que parmi les consuls honoraires interrogés, il y a des nationaux, des binationaux et des non nationaux en tant que fonctionnaires consulaires honoraires francophones. Par contre eux tous sont des résidents permanents du Québec. Ces données concordent bien avec celles annoncées par la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* qui stipulent qu'en principe, ces fonctionnaires consulaires devraient avoir la nationalité de l'État d'envoi, mais, qu'il n'est pas exclu qu'avec le consentement exprès des États concernés qu'il y ait également la présence des ressortissants nationaux de l'État de résidence (Nations Unies, 2005, p.73).

Les consuls honoraires que nous avons rencontrés ont des parcours professionnels assez variés qui les éloignent assez clairement du modèle du fonctionnaire consulaire de carrière. Cela est plutôt évident dans le cas du répondant qui nous a donné la description suivante de ses occupations :

« opérateur économique, ingénieur informatique, je suis mécanicien automobile et j'ai deux garages; j'ai une formation en informatique, je travaille dans le domaine de la publicité, dans le domaine de l'agroalimentaire spécialement dans l'emballage des pommes et mon entreprise dessert plusieurs localités » (Entrevue 1).

Un autre participant décrivant son parcours professionnel, précise : *« Retraité des forces armées, j'ai parcouru plusieurs pays africains avant et après les indépendances »* (Entrevue 2). Un troisième intervenant indique :

« Travailleur social puis devenu psychologue social, je suis passé du social à l'éducation. Ainsi, conseiller pédagogique en andragogie, j'ai créé un programme de retour aux études pour les femmes et différents autres programmes. J'ai aussi dirigé le cadre de l'éducation des adultes à la fédération des CÉGEP. Fondateur du programme accompagné de possibilité de formation dénommé maintenant "Concours Défi OSEntreprendre" qui intervient dans la promotion de la culture entrepreneuriale dans les écoles, j'ai participé à sensibiliser les gens, à organiser ou à faire des études de terrain afin d'inciter les jeunes à être plus créatifs et à avoir d'autres modèles que les emplois du gouvernement. Ayant présidé et dirigé ce programme pendant une douzaine d'années, c'est ce projet qui m'a amené à être actif et à intéresser plusieurs pays dont les pays africains et en particulier mon pays d'origine au développement de l'entrepreneuriat » (Entrevue 3).

Ce répondant fait une nuance quant aux raisons de sa nomination : *« C'est vrai que l'Afrique m'a toujours impressionné, j'ai toujours été curieux à comprendre le monde africain. C'est plus l'ouverture aux autres qui m'a amené à être consul »* (Entrevue 3). Toutefois, la question de contact

provenant du parcours professionnel réapparaît dans la suite de l'entretien comme un élément indispensable à la nomination du consul honoraire :

« Je dessers le Québec et les régions mais pas exclusivement de ma circonscription, car les gens me sollicitent de partout au Canada. J'avais des contacts un peu partout dans tout le Québec, au Canada en général et même dans les pays africains. Mon réseau de contacts était énorme. J'avais de contacts avec plusieurs écoles, Cégeps, Universités et les entreprises qui font beaucoup de l'international, un petit peu avec le gouvernement canadien » (Entrevue 3).

À en croire nos répondants, ils sont tous des particuliers qui exercent la fonction consulaire à titre bénévole. Un de nos répondants explique carrément qu' : *« il n'y a pas de salaire »* (Entrevue 1). Un autre intervenant ajoute *« je n'ai pas été nommé consul pour développer mon entreprise. C'est du bénévolat pur. Je suis consul pour aider mon pays d'envoi »* (Entrevue 3). Étant des agents non rétribués qui fonctionnent sur fonds propres, les consuls honoraires sont toutefois autorisés à conserver certaines recettes (les droits et taxes consulaires) perçues à l'issue de l'accomplissement de certains services consulaires à titre de frais de bureau et d'honoraires : *« Mais pour leur fonctionnement, les consuls honoraires en compensent avec les frais de légalisation ou avec une subvention en cas d'insuffisance de recettes consulaires »* (Entrevue 1). Un autre répondant précise que les consuls honoraires *« disposent juste d'une ligne de crédit consacrée aux fonds spéciaux qui leur permettent de faire face à certaines dépenses »* (Entrevue 4). Toutefois dans la foulée des entretiens, un consul honoraire interrogé nous a confié que *« la plupart de mes collègues consuls honoraires d'Afrique sont des avocats et profitent pour faire leurs affaires or moi, je n'ai pas d'entreprise. Il faut que je me batte pour supporter toutes les charges »* (Entrevue 3). Au regard de cette déclaration, cet intervenant estime que pour les fonctionnaires consulaires honoraires exerçant à titre bénévole et n'ayant pas droit à une rémunération officielle, c'est le consul honoraire qui se débrouille par lui-même pour mettre en place les ressources nécessaires au fonctionnement de son consulat. Dans ces conditions, il ressort de cela que les consuls honoraires perçoivent la fonction consulaire comme une activité privée connexe à leurs activités professionnelles habituelles et que certains d'entre eux profiteraient de l'exercice de la fonction consulaire pour faire développer leurs entreprises privées. Cependant, exerçant généralement une profession aux horaires de bureau, certains consacrent ainsi, deux à trois jours de la semaine à l'exercice de leurs fonctions consulaires : *« je travaille beaucoup en ligne et selon mes disponibilités, je le fais deux fois par semaine »* (Entrevue 1). Ce faisant, certains de ces fonctionnaires consulaires ne sont donc pas

censés être disponibles en tout temps. Or, le plus souvent le facteur temps est un élément capital d'efficacité. Nous déduisons alors que le fonctionnement des consuls honoraires avec des horaires particuliers influence leur accessibilité et notamment leur capacité à jouer un rôle dans les initiatives de développement du pays d'origine.

Outre l'aspect bénévolat unanimement évoqué par nos intervenants, l'accent est aussi mis sur le fait que c'est surtout en guise d'aide aux pays accréditant et aux diasporas respectives qu'ils accomplissent les activités consulaires : « *Je le fais autant que je peux parce qu'il n'y a pas de salaire. C'est pour aider mon pays d'origine; je le fais pour porter assistance aux ressortissants de mon pays d'envoi au Canada* » (Entrevue 4).

En ce qui a trait au mode de nomination des consuls, nos participants ont aussi notifié que c'est par leur capacité à entretenir des relations personnelles avec certaines autorités de leurs pays d'envoi qu'ils sont devenus consuls honoraires. Ainsi considérés à tort ou à raison comme des agents diplomatiques, ces consuls honoraires, sans être affranchis de leur rôle de protection et d'assistance, appuient les ambassades et les consulats généraux à qui ils servent de relais dans leurs circonscriptions consulaires respectives. Il faut remarquer que le statut de consul honoraire confère à celui qui le détient une fonction d'honneur puisque cela offre aux concernés la possibilité de jouir de certains privilèges, facilités et immunités diplomatiques (Entrevue 1). C'est probablement pour cette raison que la question des affinités avec les autorités gouvernementales du pays d'origine intervient dans la procédure de nomination. Comme une rivière qui se forme à partir des petits cours d'eau, la fonction de consul honoraire consiste à apporter peu à peu plusieurs éléments issus des affinités, des compétences et de la conviction personnelle des fonctionnaires consulaires. Ce faisant dans les consulats honoraires, ce sont ces fonctionnaires consulaires nommés qui exercent de principaux services et activités consulaires pour le compte d'un État tiers.

5.1.2 Les principaux services des consuls honoraires représentant les pays francophones africains au Québec

Chargé des relations avec les ressortissants de l'État accréditant au sein de l'État accréditaire, le rôle du consul est avant tout la protection de sa communauté diasporique et d'assurer dans sa circonscription consulaire, un travail de relais administratif des ambassades : « *à défaut d'installer les ambassades ou les consulats généraux partout, les consuls honoraires servent à aider et à suppléer les ambassades. Ils ont la responsabilité de rendre service au gouvernement du pays*

d'envoi » (Entrevue 1). Selon ce répondant, le consulat honoraire apparaît ainsi comme une forme décentralisée de l'Ambassade. Certaines compétences peuvent être exercées par les consuls honoraires représentant les pays d'Afrique francophone. Ces consuls honoraires peuvent directement assurer aux différentes diasporas immigrantes des services consulaires.

Au plan administratif et socioculturel, à l'exception d'un participant, la plupart des chefs de poste consulaire honoraire des pays francophones africains établis au Québec sont habilités à octroyer les services ci-après à leurs communautés consulaires respectives :

« la légalisation et l'authenfcation de documents originaux (diplômes, attestations d'études, certificat de résidence, certificat de naissance, tout autre document officiellement approuvé par les autorités du pays d'origine), la délivrance de laissez-passer et de tout autre document nécessaire aux touristes se rendant dans le pays représenté, l'établissement de la carte consulaire, la remise d'autorisations d'entrer dans le pays d'envoi (des visas aux Canadiens et aux entreprises d'ici, voulant se rendre dans le pays représenté, la délivrance des visas de courtoisie à certaines autorités du Canada), la célébration des mariages et l'enregistrement des divorces conformément à la législation du pays d'envoi et de celle de l'État de résidence » (Entrevue 1).

En appui à ces informations, un deuxième répondant confirme :

« Jusqu'en février 2019, j'établissais des visas et des laissez-passer pour les demandeurs canadiens et étrangers qui doivent aller vers ce pays pour des raisons professionnelles, de recherches techniques et autre surtout les gens qui sont maintenant dans les mines. J'interviens aussi près des autorités canadiennes pour aider les ressortissants de mon pays d'envoi qui ont des contentieux juridiques. Ma circonscription consulaire est le Québec, mais à la suite des événements difficiles qu'il y a eu dans mon pays d'envoi, je m'occupe du Canada en général. Je partage désormais mes tâches avec le nouveau consul honoraire à Québec » (Entrevue 2).

Ils participent ainsi à l'établissement de certains documents consulaires, la légalisation des documents administratifs et la fourniture de certains documents nécessaires au séjour et à la circulation des ressortissants de leurs pays d'origine dans la localité de résidence. Ce faisant, ces consuls honoraires ont des attributions en matière civile telles que la rédaction d'actes consulaires, la célébration de mariages, l'enregistrement de certains faits d'état civil, la tenue du registre consulaire, le contrôle des formalités consulaires, l'établissement des factures consulaires, certifiées exactes par l'apposition du visa du consul, ainsi qu'en matière notariale, successorale et maritime (les consuls de la mer en ce dernier cas), administrative et socioculturelle.

Par les services d'authentification des documents originaux et d'établissement de tout autres documents du pays d'origine à des fins professionnelles ou personnelles aux membres des

diasporas immigrantes, les consuls honoraires oeuvrent au rapprochement des instances administratives du pays d'origine au Québec. À travers l'octroi des diverses prestations consulaires à tous ceux qui les désirent, les consuls honoraires contribuent à la promotion de leur pays d'origine non seulement auprès de leurs diasporas respectives et d'autres citoyens, mais aussi à la mobilisation des ressources financières pouvant être utilisées dans divers domaines au profit des communautés de leurs pays d'origine. Selon les lois et règlements de l'État d'envoi, les sommes perçues au titre des droits et taxes pour les divers actes consulaires servent d'une part, à supporter les charges consulaires et d'autre part à soutenir les compatriotes en difficulté. Même si les recettes produites par les consulats honoraires de certains pays francophones africains ne sont pas directement comptabilisées au budget national, une part importante de ses ressources financières permet à ces consuls, le financement des projets de développement local auprès des pays d'origine et également d'assurer de façon plus autonome le fonctionnement de leurs postes consulaires respectifs.

Dans les cas où les consuls honoraires sont autorisés à établir la carte consulaire, ils assurent l'immatriculation et le recensement des ressortissants de leur circonscription consulaire puisque c'est par la possession de la carte consulaire qu'un membre d'une communauté diasporique est reconnu comme tel. L'immatriculation est considérée comme une démarche indispensable pour tout citoyen établi à l'étranger et constitue un préalable pour se faire établir une carte consulaire. Elle permet de recenser et de localiser les ressortissants d'un pays d'origine dans un pays d'accueil. Quant au recensement, il consiste en un dénombrement des ressortissants d'un pays vivant à l'étranger. La carte consulaire constitue ainsi une pièce d'identification et d'enregistrement dans les documents consulaires des membres de la diaspora vivant dans la même juridiction consulaire. Elle est obligatoire pour la gestion des prestations sociales des ressortissants : transcription des actes de naissance, célébration de mariage, décès, déclaration de perte, certificat de déménagement, certification de documents. Contrairement à la possession du passeport qui est exclusivement un document de voyage, la carte consulaire a valeur de carte d'identité nationale pour les membres de la diaspora francophone africaine vivant à l'extérieur. Elle donne la filiation et fournit des indications précises permettant l'identification des personnes et attestant de leur établissement à l'étranger. Généralement délivrée, soit par la représentation diplomatique et parfois par les consuls honoraires s'ils en ont les attributions, si la carte consulaire fournit également des outils de qualité et des informations claires sur les communautés diasporiques, elle apparaît comme un outil légal

de recensement des diasporas immigrantes présentes dans leurs juridictions respectives. Tout en permettant d'identifier les membres des diasporas immigrantes et leur lieu de résidence, il apparaît que les consuls honoraires interviennent ainsi dans des stratégies de localisation de ces diasporas immigrantes.

Par contre, certaines tâches nécessitent une autorisation de la part de l'ambassadeur ou du consul général. Les consuls honoraires ne peuvent pas, par exemple, recevoir les demandes de passeport comme l'explique un répondant dans les termes suivants : « *pour ce qui concerne mon État d'envoi, les demandes de passeports et de visas se font en ligne depuis quelques mois et coordonnées par l'Ambassade* » (Entrevue 1). Les consuls honoraires ne peuvent pas non plus établir une procuration de vote, une déclaration de naissance ou encore dresser des actes notariés. Un autre répondant avance que dans ces cas-là : « *Je réfère les demandes à l'Ambassade* » (Entrevue 2). De concert avec l'ambassadeur ayant juridiction sur la circonscription consulaire, certains peuvent en revanche remettre à leurs titulaires les titres envoyés par les ambassades ou les consulats généraux. Ces données traduisent que ces représentants consulaires ont des compétences limitées. Cependant, il faut bien noter que les consuls ne détiennent pas tous les mêmes responsabilités consulaires : « *je ne délivre aucun document et n'assure aucun service d'authentification de documents originaux; c'est l'ambassade qui s'en occupe. Mais j'aide dans les causes humanitaires et dans le volet entrepreneurial et non dans les visas* » (Entrevue 3). Dans cette perspective, les actions de ces consuls honoraires permettent de maintenir les liens entre les diasporas immigrantes et leur nation d'origine. Cette interaction permet aux consuls honoraires et leurs diasporas respectives de réfléchir à leurs conditions de vie à l'étranger, leurs attentes vis-à-vis de leur pays d'origine et leurs contributions possibles face aux problèmes économiques, sociaux et culturels du pays concerné.

L'action consulaire consiste aussi à assurer la défense et la protection des diasporas immigrantes africaines telles que les accompagner dans l'exercice de leurs droits auprès des autorités compétentes de leur circonscription consulaire et leur porter assistance en cas de difficultés et défendre leurs intérêts, qu'ils soient résidents ou de passage. C'est dans ce contexte qu'un participant déclare qu' :

« *Il aide dans la gestion des affaires ou des litiges qui concernent les ressortissants établis dans sa juridiction ou son tribunal consulaire. Il fournit aussi des informations sur les us et les coutumes du pays représenté (éducations, orientations culturelles, sanitaires et*

sécuritaires, assistances dans les démarches liées au processus d'immigration canadienne et d'intégration à l'endroit des nouveaux arrivants) et octroie divers renseignements sur leurs pays d'origine» (Entrevue 2).

Il ajoute : *« dans l'accomplissement de ma fonction, ma mission est d'aider, de sensibiliser vraiment les gens qui effectueront des déplacements vers mon pays d'origine »* (Entrevue 2). De même, en cas de litige entre les compatriotes et les citoyens du territoire d'accueil, tout en se référant à la législation du pays d'envoi et de celle de l'État de résidence, les consuls honoraires interviennent auprès des autorités locales pour aider ces dernières à trouver une solution : *« Le chef poste consulaire honoraire est vu comme un sage de sa circonscription consulaire qui intervient dans le règlement des litiges entre les membres diasporiques et les autorités locales du pays de résidence »* (Entrevue 1).

Précieux pour les compatriotes de leurs diasporas immigrantes au Québec, ces consuls honoraires sont régulièrement mis à contribution par les différents services du Consulat général et de l'Ambassade du pays d'origine ayant juridiction sur ledit consulat honoraire.

« Ils orientent les ressortissants du pays d'envoi vers l'ambassade, le consul honoraire est un sage gardien, ils aident les membres de la diaspora en difficulté (trouver un médecin de famille, un avocat, informer les autorités ministérielles de tutelle), ils interviennent dans le règlement des problèmes de la diaspora en cas d'incident (accident, agression, vol ou mise en détention) et dans le règlement des conflits avec la diaspora; sous le contrôle des ambassadeurs et dans les limites autorisées par la législation de l'État de résidence, ils aident en cas de décès ou de rapatriement des ressortissants; ils collectent et transmettent aux autorités compétentes les requêtes de la diaspora » (Entrevue 2).

Leur fonction principale étant la protection et l'assistance au bénéfice de leurs communautés diasporiques, comme des facilitateurs, ils aident dans les procédures administratives ou sous réserve des lois et règlements de l'État de résidence. En effet, étant également habilités à arbitrer les litiges, ils interviennent au profit de leurs communautés diasporiques. Abordant dans ce sens, un intervenant déclare ceci :

« je fournis à ma diaspora toute sorte de services qui peut aider, tels que l'assistance à un étudiant qui voulait poursuivre ses études; l'orientation de la diaspora vers l'ambassade; l'assistance à un membre de la communauté diasporique à trouver un avocat; l'aide à un étudiant qui s'était battu avec une fille québécoise à sortir de la prison; faire un suivi pour son installation, son logement et pour son retour aux études : j'ai dû intervenir à l'université pour qu'il reprenne ses études. Je n'ai pas d'entreprise pour me servir du titre de consul pour asseoir mes affaires personnelles. Outre les activités protocolaires et relations publiques avec le gouvernement, l'Office de la Francophonie, la Croix Rouge, la ville de Québec, la Chambre d'industrie du Québec, Santé internationale, l'Université, le Cégep,

le Conseil d'Administration de la Maison d'Afrique à Montréal, les autres consuls et mes activités d'aide au développement consistent à trouver des contacts pas pour développer des villes, mais le développement de la formation pour les jeunes universitaires » (Entrevue 3).

Ce faisant, la fonction protectrice des consuls honoraires consiste à apporter secours et assistance aux ressortissants diasporiques en cas de détresse, d'arrestation, de détention, d'accident grave, de maladie, de décès ou de rapatriement pour ceux qui envisagent un retour temporaire ou définitif au pays ou d'une dépouille mortelle; de contentieux et dans les situations d'urgence telles que les crises politiques, les situations de conflit, les catastrophes naturelles. Ils accompagnent leurs diasporas immigrantes respectives et les aident dans l'insertion et l'intégration dans la société d'accueil. Ainsi, en référence aux fonctions consulaires énumérées dans la Convention de Vienne du 24 avril 1963 (Nations Unies, 2005, p.67), les consuls honoraires représentant les pays francophones africains au Québec protègent dans l'État de résidence les intérêts de l'État d'envoi et de ses ressortissants, personnes physiques et morales et portent secours à ces dernières.

En somme, il convient de signaler que les services proposés par les consuls honoraires dépendent alors de plusieurs facteurs, par exemple le contexte géographique (réduit à la circonscription consulaire) et de l'entente consulaire dès leur approbation par les parties concernées. À partir de l'accréditation consulaire accordée par le gouvernement de l'État accréditaire, les fonctions, les prérogatives et les pouvoirs à la charge des consuls honoraires sont déterminés par leurs gouvernements respectifs et accompagnés d'un Manuel des instructions consulaires destinées à ces représentants consulaires. Les conditions dans lesquelles ces consuls honoraires exercent leur activité sont fixées par accord entre l'État d'envoi et l'État de résidence. Par ailleurs, les fonctionnaires consulaires honoraires peuvent exercer d'autres fonctions autorisées par leur pays, auxquelles l'État de résidence ne s'oppose pas, ou qui sont mentionnées dans les accords internationaux entre l'État d'envoi et l'État de résidence, régler les affaires diplomatiques sous certaines conditions ou assumer les fonctions en tant que représentants d'un État tiers (Nations Unies, 2005, p.68-72). En matière de l'exercice des fonctions consulaires honoraires, il n'y a pas de règles uniformément admises. Chaque pays d'envoi se charge d'élaborer une pratique en fonction de ses besoins et des objectifs à atteindre.

Par conséquent, outre les avantages économiques et commerciaux, la pratique de la paradiplomatie consulaire honoraire des pays francophones africains se caractérise par une gestion essentiellement

administrative et par l'octroi de quelques services sociaux et culturels qui portent sur les conditions d'accueil, d'intégration et de séjour des diasporas immigrantes. Au Québec, même si les critères de nomination tout comme le statut concédé aux consuls honoraires francophones africains diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, nous pouvons conclure que les principales missions qu'accomplissent ces fonctionnaires se résument prioritairement en l'administration des services locaux et la protection locale des ressortissants de leurs diasporas respectives. Servant de relais aux actions des ambassades pour la promotion des pays d'origine, les consulats honoraires apparaissent comme l'alternative efficace et peut-être la moins dispendieuse pour répondre aux impératifs des ressortissants expatriés : « Le principal avantage des consuls, à côté du fait qu'ils sont nettement moins onéreux que les diplomates permanents, réside dans le fait qu'une seule personne cumule un grand nombre de tâches différentes » (de Goey, 2016, p.2). Par leurs interventions multiples, les consuls honoraires permettent à l'État d'origine d'exercer sa compétence personnelle sur ses ressortissants au-delà de ses frontières. Par conséquent, il est alors pertinent d'examiner les moyens concrets par lesquels ces acteurs transnationaux interviennent en faveur du développement du pays représenté.

5.2 Les principaux creusets d'interventions consulaires au codéveloppement

Dans l'accomplissement de leurs responsabilités consulaires, nos intervenants consulaires rencontrent au jour le jour plusieurs partenaires avec lesquels ils entretiennent diverses relations.

5.2.1 Le mécanisme des diasporas immigrantes

De façon générale, nos participants ont tous évoqué que les consuls honoraires sont des représentants du pays d'origine qui soutiennent les diasporas immigrantes qui résident dans leur circonscription consulaire pour tous besoins d'aide, d'assistance et d'intervention de toute nature dans le but de leur rendre la vie au Québec la plus agréable possible. Pour ce faire, compte tenu de leur parcours professionnel, les consuls honoraires représentant divers pays d'Afrique francophone au Québec entretiennent diverses relations avec leurs diasporas respectives. Ainsi, outre les services usuels qu'ils octroient à leurs communautés diasporiques respectives, un consul honoraire questionné s'est exprimé en ces termes : « *Je suis très actif auprès de ma diaspora; j'interviens dans le règlement de leurs problèmes; je sponsorise à chaque fois les fêtes nationales et les événements culturels organisés par la diaspora* » (Entrevue 1).

Si l'intervention de ce consul honoraire prend en compte la perspective d'offrir à ses ressortissants diasporiques, la possibilité de résolution de certaines situations particulières limitant leur participation ou la satisfaction de certains besoins, il contribue à participer à l'épanouissement socio-culturel de sa diaspora dans le pays d'accueil. Mais dans son intervention, il ne précise pas clairement l'appui à sa communauté diasporique pour que cette dernière intervienne en retour à l'endroit des communautés du pays d'origine. Il en est de même pour un deuxième participant qui déclare :

« Ma diaspora est composée de plus de deux mille ressortissants ici au Québec. Les gens sont assez satisfaits de tout ce que je fais et peux faire pour eux. Je participe aux diverses rencontres de mes associations diasporiques dans leurs institutions académiques, professionnelles et dans les lieux de détention en cas de besoin. J'octroie de l'aide aux membres de ma diaspora qui veulent renouveler le passeport de leur pays d'origine et facilite la démarche aux compatriotes étudiants qui voudraient obtenir une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires » (Entrevue 2).

Tout comme les autres répondants, un troisième intervenant aborde aussi le soutien qu'il apporte à ses ressortissants diasporiques pour leur intégration dans le pays d'accueil. Il précise :

« Ma circonscription consulaire englobe Rimouski et les régions du Bas-Saint Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine. Du fait des paramètres linguistiques, ma diaspora est essentiellement composée d'étudiants. Avec la présence du Centre d'éducation pour la marine à Rimouski, j'aide surtout la jeunesse estudiantine de ma circonscription consulaire, car le fait qu'au Canada, le Québec représente la terre francophone par excellence, il sert de lieu de formation pour plusieurs pays francophones d'Afrique. Je porte assistance aux ressortissants en difficulté (logement, transport, formalités administratives et bancaires). Très engagé dans le social, je participe aux activités des associations de ma diaspora. J'aide aussi dans le domaine de la gestion des biens appartenant à des ressortissants diasporiques décédés » (Entrevue 4).

Ces répondants assurent ainsi la protection des différents ressortissants de leurs pays d'origine et oeuvrent à la défense de leurs intérêts comme mentionnés dans la *Convention de Vienne sur les relations consulaires* (Nations Unies, 2005). Ces intérêts peuvent être politiques, procéduriers, économiques, commerciaux ou sociaux, et porter sur les conditions d'accueil, d'immigration et de séjour des ressortissants de l'État d'envoi sur le territoire d'accueil. À travers l'exercice de leur fonction consulaire, ces consuls honoraires essayent ainsi d'œuvrer de manière décentralisée à l'épanouissement socioculturel, administratif de leurs diasporas immigrantes respectives dans le pays d'accueil.

En plus, il apparaît que dès que ces consuls honoraires participent à des fêtes ou à des rencontres de leurs associations diasporiques, cela implique que ces associations diasporiques sont officiellement reconnues d'une part par les autorités locales du territoire de résidence et d'autre part, par les autorités des pays d'origine. Ils contribuent ainsi à faire la promotion des associations des immigrants. De même, par ses interventions auprès de leurs communautés diasporiques respectives, les consuls honoraires établissent une liberté de communication et de collaboration qui leur facilite l'exercice des fonctions consulaires et les aident à trouver les réponses relatives à toutes sortes de préoccupations qu'elles soient personnelles ou collectives. Un des répondants indique : « *ma relation avec les ressortissants de la diaspora consiste à les mettre en contact avec d'autres gens qui pourront les aider dans les démarches, les aider à trouver des contacts* » (Entrevue 3). Sur le territoire de résidence, ces ressortissants immigrants profitent de cette liberté de communication et de collaboration pour bénéficier de l'expertise consulaire. Cette relation favorise ainsi une consolidation des liens sociaux.

Au travers de la participation des consuls honoraires aux diverses activités organisées par leurs diasporas respectives, ils échangent et discutent des différentes préoccupations et requêtes de leurs diasporas afin d'intervenir soit personnellement ou auprès des autorités locales et/ou auprès du gouvernement d'origine pour une résolution. Leur présence contribue non seulement à l'encadrement des activités de leurs communautés diasporiques conformément à la législation en vigueur à la fois dans le pays de résidence et d'origine, mais aussi permet à leurs concitoyens de se connaître et d'organiser ensemble des programmes culturels dans une atmosphère conviviale riche et variée. Ainsi en raison de leur connaissance du terrain, ils interviennent plus facilement auprès des autorités locales pour fournir de l'aide logistique à toute initiative émanant, soit du tissu associatif ou de l'un des membres de la communauté. Afin de permettre aux jeunes de poursuivre des activités culturelles et éducatives émanant de leurs cultures d'origine, les consuls honoraires peuvent participer à la concession et à la mise en œuvre des programmes d'encadrement social au profit de leurs communautés diasporiques au Québec. En les aidant à s'engager dans une démarche organisationnelle, la paradiplomatie consulaire honoraire concourt à apprendre aux diasporas immigrantes à être plus efficaces à travers des solutions et des interactions auprès de leurs compatriotes afin de réduire les erreurs et l'isolement. Dans la mesure où ces interventions consulaires au Québec permettent d'unir les membres de leur diaspora, nous pouvons l'imaginer favorisent potentiellement des interactions qui paraissent intéressantes puisqu'elles favorisent à la

fois une ouverture et une capacité de découverte, d'émerveillement et de stimulation qui génèrent des possibilités d'investissements diasporiques vers les pays d'origine. De même, tout en appuyant les missions diplomatiques, les consuls honoraires interviennent ainsi dans le recensement des groupements et associations de ressortissants présents dans leur circonscription consulaire. Le lien entre les actions consulaires et leur diaspora respective apparaît ici comme un processus social qui tente de mettre de l'avant les priorités de ces personnes immigrantes dans le cadre de la politique à mettre en place et la création des conditions nécessaires pour la prise en compte des attentes, préoccupations, problèmes et espoirs les compatriotes de l'extérieur d'une part, et favoriser l'éclosion et la réalisation de leurs rêves surtout dans leur pays d'accueil. L'État d'envoi, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires consulaires assure ainsi la mise en œuvre de sa compétence en fonction de ses intérêts et de ceux de ses ressortissants dans les domaines politique, économique, juridique, culturel dans le pays d'accueil. Le rôle d'intermédiaire transparait ainsi entre les consuls honoraires, leurs diasporas immigrantes respectives et aussi les collectivités locales du territoire de résidence.

Il est évident que par leur présence à ces rencontres, les consuls honoraires participent implicitement à des séances de consultation et de présentation de multiples situations problématiques. Mais au travers de ces rencontres, nous observons le caractère informel et spontané des échanges ainsi que l'absence de contrat explicite entre les consuls honoraires et les différents membres diasporiques. Dans ce contexte, par des actions de répertoriage et/ou de résolution des enjeux de développement, ces fonctionnaires consulaires honoraires apparaissent comme des consultants à la disposition des diasporas. Dans leur rôle de consultants, ils sont à même d'aider les diasporas immigrantes à utiliser au maximum leurs compétences afin d'envisager des solutions ou, tout au moins, mener des réflexions à propos des problématiques concernant leurs pays d'origine. Par ailleurs, il faut remarquer que de l'analyse d'une problématique de développement au profit du pays d'origine par les consuls honoraires et les membres diasporiques, il nous paraît utile d'insister sur le côté informel et spontané du soutien au codéveloppement qui caractérise l'exercice de la fonction consulaire honoraire. L'objectif n'est pas de mener bout à bout des actions concrètes, mais d'aider les diasporas à mieux apprendre à propos de ladite problématique, à mieux comprendre et à agir efficacement dans sa résolution.

En vue de s'adapter à la vision de développement national et aux exigences de l'environnement international et sa modernisation, outre la gestion courante des affaires consulaires, les consuls honoraires des pays francophones africains établis au Québec soutiennent les initiatives diasporiques en assistant aux différentes rencontres et en encourageant la vie associative. Par l'entremise de la politique étrangère mise en place par les États francophones africains, les consuls honoraires s'engagent, entre autres, à mener des actions administratives, protectrices, socioculturelles et économiques. À travers leurs diverses responsabilités consulaires, les consuls honoraires offrent à l'attention de leurs diasporas immigrantes respectives des conditions nécessaires pour la prise en compte des attentes, préoccupations, problèmes et espoirs. En représentant leurs pays d'origine au Québec, les consuls honoraires assurent une liaison entre leurs diasporas immigrantes respectives et le pays d'origine. Tout en aidant à la transmission de certains dossiers administratifs et des requêtes diasporiques aux autorités de tutelle, les consuls honoraires servent ainsi d'intermédiaire entre leurs communautés diasporiques et les autorités de leur pays d'origine.

De façon générale, nous nous apercevons qu'il y a une partie importante des interventions consulaires qui est dédiée à soutenir les initiatives de leurs diasporas immigrantes respectives au Québec. Dans cette perspective, un participant va plus loin et avoue : « *Ma plus grande ressource est mon association diasporique québécoise. Je participe à toutes les activités socioculturelles (cérémonies de mariage, de naissance, les pique-niques) et sportives (jeux de soccer) qu'organise ma communauté diasporique* » (Entrevue 3). Pour cet intervenant, la participation du consul honoraire réside dans son appui à l'épanouissement socioculturel de sa communauté diasporique. Lorsque conformément aux dispositions de la convention consulaire liant les territoires concernés, les membres diasporiques bénéficient des services et de l'accompagnement nécessaire de la part de leurs consuls honoraires, plus ils recourent aux services de la paradiplomatie consulaire et plus l'interaction entre eux et le territoire d'origine est maintenue. Au travers de cette interaction entre les consuls honoraires et leurs diasporas immigrantes, les ressortissants diasporiques s'imprègnent aussi facilement des problèmes, des réalités et des mutations sociales et économiques en cours dans leurs pays d'origine. Par leur présence, ces consuls honoraires contribuent à l'épanouissement de leurs diasporas respectives en participant à la facilitation des démarches administratives et socioculturelles aux ressortissants et leur favorisant l'accès aux conditions propices pouvant

permettre la réalisation de leurs projets respectifs aussi bien dans leurs pays d'accueil que dans leurs pays d'origine.

En effet, par le truchement des services consulaires, les consuls honoraires participent à l'épanouissement des membres de leur communauté diasporique dans le milieu d'accueil. Ces consuls honoraires participent au maintien des relations internationales entre le pays d'origine et les membres de la diaspora. Or, généralement émus par l'idée de conserver leur place dans l'univers social de leur communauté d'origine et préoccupés par les conditions de vie des membres de leurs communautés d'origine, dès que ceux-ci se sentent confortables dans le pays d'accueil, ils interviennent en retour sur leurs familles et leurs localités d'origine. Au travers des initiatives de solidarités familiales (biens de consommation, frais de scolarité, urgences sanitaires, fête), de contributions sociales (éducation, santé, eau, assainissement, énergie) et des investissements économiques (immobilier, projet générateur de revenus, entrepreneuriat, banque de céréales, barrage) (Le Masson, 2018, p.57), les investissements de ces diasporas immigrantes servent ainsi à répondre principalement aux besoins élémentaires des familles restées dans le pays d'origine. Comme en témoigne Assogba, l'apport essentiel des diasporas immigrantes dans le développement de leurs localités d'origine se manifeste notamment par les transferts de fonds internationaux, l'utilisation de leurs expériences, leurs expertises et leurs connaissances acquises à l'extérieur au service des communautés d'origine et leurs interventions à doter des villages et des localités d'infrastructures de base (écoles, dispensaires, centres de santé, silos de stockage de céréales, aménagement de périmètres irrigués, constitution de banques céréalières, réseaux d'eau potable et d'assainissement (Assogba, 2002, p.5). En effet, force est de reconnaître que les réseaux des diasporas immigrantes qui investissent dans le champ de la solidarité internationale ne se préoccupent que de l'amélioration du bien-être leur famille (GRDR, cité par Le Masson, 2018, p.55). Cependant, les motifs d'investissements diasporiques à destination du pays d'origine servent surtout à la consommation des familles, une manière de maintenir des liens permanents avec leurs parents afin d'hériter du patrimoine de la famille restée dans le pays d'origine et de profiter des opportunités pour faire des réalisations individuelles dans le pays d'origine (Bouoiyour, 2008, p.114). Dans l'ensemble, même si les investissements de ces communautés diasporiques passent principalement par le canal intrafamilial, ils permettraient d'accélérer le développement des projets sociaux, culturels et/ou économiques des pays d'origine et par conséquent jouer un rôle productif dans la création d'emplois. Ces diasporas immigrantes sont ainsi en mesure de participer

potentiellement aux projets du développement local en faveur du pays d'origine induisant ainsi le co-développement. De tout ce qui précède, il ressort que par leurs expériences et leurs expertises, ces acteurs consulaires fournissent à leurs diasporas respectives des services de proximité, de culture, de sport, d'éducation, sociale ou de santé. Par le biais d'une sollicitation ponctuelle ou d'une alliance plus pérenne, ils favorisent ainsi le maintien des relations internationales entre le pays d'origine et les membres de la diaspora au Québec. En menant ainsi des actions concrètes au profit de leur communauté diasporique, nous identifions que ces rencontres consuls honoraires-diasporas immigrantes constituent ainsi des moments appropriés pouvant permettre aux consuls honoraires de développer des stratégies habilitantes et de renforcement de la participation diasporique dans divers domaines tels que le commerce et les investissements vers les pays d'origine. Les diasporas immigrantes « étant généralement porteurs de divers projets, pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les sociétés d'origine » (Assogba, 2009, p.9), ces rencontres donnent lieu à des moments d'échanges et de concertations favorisant des prises de décisions et d'élaboration de plan d'action au profit des localités des pays d'origine. Nous pouvons ainsi déduire que par l'organisation des rencontres sociales, la facilitation de la vie et la création des liens sociaux à leurs diasporas immigrantes respectives au Québec, ces consuls honoraires anticipent alors au co-développement. Leur engagement à proposer des pistes d'action puis à mettre tout en œuvre pour aider les diasporas à mieux définir, à mieux appréhender, à analyser et à mieux adapter leurs stratégies d'interventions aux exigences des situations constitue un potentiel précieux de mobilisation et de dynamisation du capital diasporique au service du développement socio-économique national et donc une richesse codéveloppementaliste. Ces consuls honoraires contribuent donc à mettre en place des conditions favorables au co-développement.

De même par le canal des communautés diasporiques, ces consuls honoraires peuvent intervenir dans la réalisation des projets de développement social au profit des couches les plus défavorisées des localités d'origine. Or du moment où la plupart de ces consuls honoraires collaborent très peu avec leurs diasporas immigrantes, ils ne s'en tiennent majoritairement qu'aux actions de soutiens administratifs et des liens sociaux pouvant favoriser l'intégration et la vie des membres diasporiques sur le territoire québécois et ce potentiel sont peu réalisés. Dans ce sens, les initiatives de développement émanant des consuls honoraires en vers les pays d'origine ne ne s'appuient quasiment pas sur les mécanismes diasporiques. Un seul cas isolé agit tout en associant sa communauté diasporique à certaines de ses actions pouvant participer au développement du pays

d'origine : « *Je suis présent partout dès que le besoin se fait sentir. J'ai mobilisé un projet pour aller creuser des puits ensemble avec la diaspora; cela relève de notre capacité à aider* » (Entrevue 3). Il indique que c'est avec le concours de sa communauté diasporique que ce projet de forage pour l'eau potable a été réalisé dans certaines localités du pays représenté. Il met ainsi en exergue sa capacité à associer les ressources humaines expatriées du côté du Québec et en faire bénéficier son pays d'origine. Cette implication contribue à tisser des liens consuls-diasporas immigrantes et pays d'origine en vue de profiter des talents de sa diaspora pour des activités créatrices. En misant ainsi sur la perspective de l'inclusion de sa communauté diasporique, ce consul honoraire pousse d'un cran sa participation au codéveloppement. Il soutient directement et explicitement certaines initiatives des membres de la diaspora dans le pays d'origine. Cette combinaison des stratégies paradiplomatiques consulaires aux intentions et aux actions diasporiques favorise plus d'interactions consuls-diasporas immigrantes et la création d'un environnement favorable aux investissements bénéfiques aux pays d'envoi. À travers cet espace d'interaction émanent des visées développementales facilitant l'intégration du potentiel diasporique dans les projets de développement du pays d'envoi. Les interventions de ce consul visent alors à stimuler voire à augmenter la sensibilité, l'efficacité et la variation des investissements des communautés diasporiques afin d'améliorer le dynamisme de leurs interventions vers leurs pays d'origine respectifs. De ce déploiement institutionnel émergent des initiatives susceptibles d'encadrer et d'impacter positivement les interventions diasporiques et le maintien des liens avec le pays d'origine. Dans ce contexte-ci, la paradiplomatie consulaire honoraire constitue ainsi d'une part, un outil de valorisation des diasporas immigrantes, et d'autre part, contribue à mobiliser les ressources diasporiques extérieures pour le rayonnement des pays d'origine. Cependant, sur ce plan, ce répondant fait un peu figure d'exception. En effet, tous les autres consuls honoraires, s'ils contribuent au co-développement de façon plus indirecte en soutenant la diaspora dans le pays d'accueil, n'interviennent pas aussi directement pour soutenir les actions diasporiques dans le pays d'origine. Pour les trois autres cas, la définition du métier que nous ont partagée les consuls reste assez largement collée sur des interventions dans le pays d'accueil et ils nous ont donné très peu d'indications que leur partenariat avec la diaspora s'étendait sur le terrain du développement des communautés et des régions d'origine. De ce fait, nous pouvons conclure que si les consuls honoraires représentant les pays francophones d'Afrique constituent des intermédiaires entre leurs diasporas immigrantes résidant au Québec et leurs pays d'origine respectifs en ce qui concerne les

pratiques administratives et la protection consulaire, pour une majorité d'entre eux leur participation au codéveloppement reste limitée à ce qui peut se faire sur le terrain québécois. Ces consuls honoraires agissent moins clairement en ce qui concerne les interventions des diasporas dans les projets et initiatives en faveur du développement des pays d'origine. À une exception près, ces acteurs consulaires n'utilisent presque pas le potentiel diasporique pour mener des actions de développement vers le pays d'origine. Par ailleurs, les projets et initiatives de ces consuls honoraires au bénéfice du développement des pays d'origine, passent probablement par d'autres moyens autres que le mécanisme de la diaspora immigrante.

5.2.2. Les autorités locales et les investisseurs du pays d'accueil comme moyens d'interventions consulaires

Étant des représentants officiels des États d'envoi et ayant une compétence plus limitée aux collectivités locales de leur circonscription consulaire, les consuls honoraires des pays francophones africains sont souvent présents aux occasions d'activités protocolaires et de cérémonies officielles auxquelles ces autorités locales les y convient comme :

« la participation à la fête nationale du Canada, à la fête nationale du Gouverneur, à la présentation des lettres de créance des ambassadeurs nouvellement arrivés et la participation aux dîners d'adieu des ambassadeurs rappelés du Canada. Ils ont souvent des rencontres avec les autorités municipales de leur localité consulaire » (Entrevues 1).

Nos autres répondants ont tous souligné leur participation à ces rencontres officielles. De plus certains ont évoqué qu'ils ont divers rapports avec leurs autres collègues consuls et avec les autorités locales de leur circonscription consulaire. Ces rapports se traduisent aussi par des rencontres de différentes natures. Chargés de représenter l'État d'envoi dans un territoire de résidence, ils communiquent ainsi avec les autorités et les entreprises locales du territoire d'accueil et, lorsque cela s'avère nécessaire, interagissent aussi avec toutes les organisations intergouvernementales étrangères : *« J'entretiens des relations avec les consuls d'autres pays via l'association des consuls honoraires de ma circonscription et du Québec, avec le ministère des Affaires étrangères, avec la chambre du Commerce et d'industrie de Montréal » (Entrevue 1)* a martelé un consul. Un autre répondant corrobore cette idée en indiquant : *« je participe à des rencontres entre consuls honoraires, je rencontre des autorités canadiennes à la recherche des opportunités d'affaires » (Entrevue 4)*. Tel que le confirme un participant *« Je contribue à envoyer des délégations vers le pays d'origine pour des partenariats; surtout dans le domaine de l'énergie »*

(Entrevue 4). Ces rencontres avec les autorités locales compétentes servent non seulement à obtenir des renseignements commerciaux et politiques importants, mais aussi à discuter des enjeux des diasporas immigrantes et des intérêts des pays représentés. Pour renchérir, un répondant déclare : « *en collaboration avec les autorités municipales de ma circonscription consulaire, j'ai aussi mis en place un projet de jumelage de quelques enfants orphelins d'une municipalité de mon pays d'envoi avec certains enfants canadiens* » (Entrevue 1). La coopération décentralisée sert aux accords de jumelage entre les villes de résidence et celles du pays d'origine, à nouer des partenariats et à financer des projets de développement communautaire au profit des localités d'origine. La coopération décentralisée constitue non seulement un outil d'aide au développement des pays partenaires, mais également un levier pour impulser de réelles dynamiques de développement au niveau local. Ces interventions font apparaître l'apport des consuls honoraires dans la promotion de la coopération décentralisée entre les collectivités locales de leur pays de résidence et celles du pays représenté. Historiquement perçue comme une démarche d'amitié entre les peuples et de solidarité internationale, la coopération décentralisée est l'ensemble des actions internationales des collectivités territoriales (Viltard, 2008, p.512). Elle se traduit par des relations de coopération, où la notion d'amitié s'est couplée à celle d'aide au développement, de promotion, d'amitié, d'assistance technique, d'aide humanitaire qui lient les collectivités territoriales d'un pays à des autorités locales étrangères (Garcia, 2014, p.10). Les consuls honoraires étant des acteurs territoriaux qui interviennent dans la mise en œuvre des partenariats parfois plus ou moins structurants, ils oeuvrent ainsi à promouvoir la coopération décentralisée entre les structures déconcentrées de leurs pays d'origine avec leurs homologues du pays de résidence, ainsi que les ONG du pays de résidence et les établissements à caractère social (universités, écoles, hôpitaux) des deux territoires. Or les retombées de la coopération décentralisée sont nombreuses et les principales sont :

Le développement d'une dynamique locale permettant de faire se rencontrer autour d'un projet des gens qui s'ignorent ; une meilleure intégration des migrants autour d'une coopération avec leur pays d'origine ; une ouverture des jeunes au monde avec, par exemple, les semaines de la solidarité ; une relance des activités culturelles ; ou de nouvelles motivations pour les services techniques engagés dans l'appui à une municipalité du Sud (Gallet, 2005, p.67).

De ce fait, ces consuls honoraires contribuent au développement des pays d'origine en utilisant ainsi d'autres moyens comme celui de la coopération décentralisée avec divers acteurs locaux du

pays de résidence. Comme un des principaux moyens des dynamiques du co-développement, la coopération décentralisée permet à ces consuls honoraires de mener directement des actions au profit de leur pays d'origine sans nécessairement passer par le canal des diasporas immigrantes résidant au Québec. Ces consuls honoraires soulignent que ces rencontres servent à discuter des opportunités pouvant faciliter l'implication de toute expertise avérée dans les négociations des programmes et projets d'investissement au profit du pays représenté. Face aux contraintes de la mondialisation où la concurrence est rude, nous percevons que la présence des consuls constitue pour les pays d'origine un réseau d'informations et par conséquent de compétitivité. Ces consuls honoraires s'investissent également dans l'accompagnement des entreprises québécoises et canadiennes faisant affaire avec leur pays d'envoi. Dans ce même ordre d'idée, l'un de nos participants s'est confié en ces termes : « *J'aide les investisseurs canadiens à investir dans les localités du pays que je représente. J'accompagne aussi plusieurs missions économiques vers mon pays d'envoi* » (Entrevue 2). Un autre affirme également : « *Dès ma nomination, je me suis informé sur ce que je pouvais faire pour aider le pays; j'ai ainsi eu beaucoup de contacts d'entreprises qui font beaucoup d'interventions internationales* » (entrevue 3). Vers les pays d'origine, ces consuls honoraires font du codéveloppement, mais sans nécessairement passer par la coopération de leur diaspora immigrante.

L'une des fonctions des consuls honoraires des pays francophones africains au Québec étant de représenter le Gouvernement du pays d'envoi au Québec, d'être leur porte-parole ou leur porte-étendard, ils veillent aussi à la mise en œuvre des orientations politiques du pays d'envoi auprès de divers acteurs, dont les autorités du Québec et les membres de leurs diasporas immigrantes. Étant des agents officiels autrefois commis pour veiller aux intérêts du commerce international et prêter assistance aux nationaux (Ulbert, 2006, p.9), les consuls honoraires soutiennent alors toute action pouvant favoriser la croissance des investissements directs étrangers ou le développement des relations économiques, culturelles et touristiques, entre les autorités ou les opérateurs économiques de leurs pays d'envoi et les autorités ou les entreprises du territoire de résidence. C'est dans ce contexte qu'un répondant souligne :

« *Intervenant aussi dans le domaine agroalimentaire et le transport, avec le Forum des entrepreneurs du Québec, des Chambres de commerce et groupes d'entrepreneurs canadiens, et africains, tout en s'occupant de divers projets, je travaille pour la valorisation des produits alimentaires (arachide, cajou) provenant de l'Afrique francophone* » (Entrevue 1).

Ce consul contribue ainsi à faciliter les relations d'échanges économiques et commerciaux entre les milieux d'affaires des deux pays. Allant dans le même sens, un autre participant affirme : « *J'aide dans l'accompagnement des entreprises internationales intervenant au Québec et des entreprises québécoises et canadiennes faisant affaire avec le pays accrédité. J'ai contacté beaucoup d'autres entreprises à aller intervenir dans le pays que je représente* » (Entrevue 3).

Il en est de même pour un troisième répondant qui dit :

« Je convie toutes les entreprises et organisations québécoises, canadiennes et mêmes américaines qui s'intéressent à mon pays d'envoi à venir investir et à s'y installer en vue de faire des affaires intéressantes et pour créer de nombreux emplois en Afrique, au Québec et au Canada, car notamment ce pays via la zone franche est une porte d'entrée sur tout le continent africain » (Entrevue 2).

Envoyés officiellement par leurs États respectifs dans une ville étrangère, pour assurer auprès des autorités locales la protection des intérêts, généralement économiques et commerciaux, de cet État et de leurs diasporas immigrantes respectives, les consuls honoraires exercent le pouvoir de juger des opportunités profitables aux communautés des pays concernés. Ils accompagnent les compagnies du Québec qui font affaire ou qui veulent investir dans ces pays africains. Ils interviennent ainsi dans le resserrement des liens commerciaux qui unissent le territoire québécois et les pays francophones africains qu'ils représentent, dans le but d'assister le Gouvernement dans son désir de se rapprocher de la diaspora immigrante au Québec, des Québécois et Canadiens. Au demeurant, l'analyse de ces données amène à déduire qu'au jour le jour, ces consuls honoraires assurent non seulement l'assistance administrative et la protection de leurs diasporas immigrantes respectives, mais également une mission d'influence qui consiste à développer les relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques. L'objectif recherché à travers ces interventions consulaires est d'orienter vers les pays d'origine plusieurs projets afin d'y impulser une dynamique sociale et économique. Dans la perspective des pratiques consulaires honoraires, le co-développement se fait par le truchement du consul honoraire qui représente la diaspora.

En incitant et en encourageant tout résident à l'étranger, autres investisseurs et promoteurs désireux de créer un projet économique profitable aux pays d'origine, les consuls honoraires participent à créer des emplois dans ces pays. Il faut aussi noter que lors des rencontres avec certaines autorités gouvernementales de ces pays d'origine et celles des collectivités locales du Québec, les accords de partenariat et ententes qui en résultent, permettent à ce territoire de tisser ainsi des liens solides visant à appuyer et à promouvoir la consolidation de l'État de droit dans les pays de la

Francophonie. La paradiplomatie consulaire assure alors une liaison à différents paliers pour aider leurs pays d'envoi à reconnaître les membres de leurs diasporas immigrantes au Québec et au Canada et par ricochet à tirer profit de leur existence. Pour renseigner et informer efficacement les entreprises du pays d'origine sur la situation économique locale, cela nécessite qu'ils détiennent des informations fiables sur leurs associés, notamment en ce qui concerne le statut légal, la moralité, la solvabilité ou la notoriété des personnes en relations d'affaires avec les compatriotes des pays concernés. Le consul honoraire apparaît ainsi comme un maillon important de la paradiplomatie socioculturelle.

Eu égard aux différentes interventions, tout comme la mission diplomatique, la paradiplomatie consulaire permet d'établir des ponts économiques, politiques, touristiques, éducatifs, sociaux et culturels entre le Québec et de façon générale le Canada et le pays d'origine. Nos participants ne lésinent pas sur leurs moyens pour mobiliser des ressources extérieures au profit des communautés des territoires d'origine. À l'égard de l'État d'envoi, la mission paradiplomatique consulaire est d'assurer la protection consulaire qui consiste principalement à renseigner celui-ci et à protéger ses ressortissants. Pour y parvenir, les consuls honoraires sont en mesure de fournir par tous les moyens, les informations sur les conditions et l'évolution de la vie économique, commerciale, sociale et scientifique de l'État de résidence. C'est à ce titre que les consuls honoraires sont alors des résidents du territoire d'accueil et sont censés avoir une connaissance fine de leur circonscription consulaire et des acteurs politiques, économiques et culturels de la région qui leur est assignée. Sans être formellement l'objectif de leur fonction, les consuls honoraires s'engagent dans une démarche d'éclairage, où les possibilités d'échanges et de partage d'une multitude d'expériences vécues par chaque participant constituent un cadre de références et d'analyse multidimensionnelle des stratégies du codéveloppement. Pour le développement des initiatives au profit des communautés du pays d'origine, les consuls honoraires s'appuient ainsi sur les relations avec la population québécoise notamment les autorités locales et les investisseurs ayant des intérêts envers ledits pays.

5.2.3. Les autorités gouvernementales du pays d'envoi comme canal d'investissements consulaires

L'appui sur les autorités gouvernementales du pays d'origine, constitue aussi un autre canal d'interventions consulaires. Pour les pays d'envoi qui disposent d'une ambassade au Canada,

l'ambassadeur est l'autorité directe émanant du pays d'origine avec laquelle les consuls honoraires coopèrent : « *J'oriente la diaspora vers l'Ambassade pour certaines prestations* » (Entrevue 4). Pour certains répondants, la réussite de leur mission consulaire nécessite un appui et une bonne collaboration avec la mission diplomatique à travers l'ambassadeur :

« j'ai de bonnes relations avec l'ambassadeur, il faut avoir de bonnes relations avec l'ambassadeur. Sur mon invitation, l'ambassadeur de mon pays d'origine a séjourné dans ma circonscription consulaire et au cours de son séjour, j'ai conduit une mission officielle qui lui a permis de rencontrer certaines personnalités des secteurs public et économique de ma juridiction » (Entrevue 1).

Un autre intervenant raconte ceci :

« Je suis à mon douzième ambassadeur. Je rencontre l'Ambassadeur au moins quatre fois par année et j'ai souvent des échanges de correspondance avec lui soit pour rendre compte d'une situation, soit pour solliciter des instructions sur la conduite à tenir face à telle ou telle affaire ponctuelle touchant à la vie des membres de ma communauté diasporique et aux autres aspects des activités consulaires » (Entrevue 2).

Ces consuls honoraires établis au Québec collaborent avec les ambassades et les consulats généraux pour lesquels ils servent de relais dans les villes ou pays où ils ne sont pas installés.

Le rôle des consuls dans ce cas-ci, est d'identifier des opportunités et de passer par le canal des ambassadeurs et/ou d'autres autorités gouvernementales dudit pays pour les faire aboutir : « *Au Sommet International de la Francophonie de 2008, j'ai offert à l'Ambassadeur d'organiser plusieurs rencontres officielles* » (Entrevue 3). D'ailleurs, un autre intervenant a su bien l'expliquer en précisant :

« En collaboration avec l'Ambassade de mon pays d'origine au Canada, j'ai pu entre autres pointer du doigt certains domaines où il y a des besoins importants comme les réseaux de distribution de l'eau, d'irrigation, d'assainissement des villes, de l'agriculture, des infrastructures, de l'hôtellerie, des télécommunications, du Web, des pêches et l'énergie » (Entrevue 2).

Outre l'Ambassadeur, la contribution de certains de nos intervenants passe par la collaboration avec d'autres autorités du pays d'origine. Un consul interviewé explique : « *J'ai aussi participé à l'organisation de la visite de certaines autorités gouvernementales de mon pays d'envoi au Québec. À ces dernières, j'ai présenté deux entreprises* » (Entrevue 3). Ses interventions ont permis par exemple l'expédition de biens en nature : « *Mais elles ont choisi « collaboration et santé internationale » pour l'envoi de conteneurs de biens (linges pour bébé, une cinquantaine de lits, fauteuils roulants pour une personne en surpoids et autres) au pays d'origine* » (Entrevue 3) ajoute-

t-il. Cela démontre l'engagement de ce consul honoraire dans les activités de développement des localités ou régions d'origine. Encore une fois, nous constatons que ce consul honoraire participe au développement dudit pays sans associer directement la diaspora. Au travers de ces rencontres, les consuls honoraires permettent aux diverses autorités de leur pays d'origine d'accéder à leurs réseaux de contacts qui peuvent être utiles à la construction des liens d'échanges de développement culturel, économique et social. Toutefois, ils ont des rapports variés avec l'ambassadeur ayant juridiction sur leur circonscription consulaire. Pour l'un d'entre eux, « *outré les rencontres officielles au cours desquelles je rencontre l'ambassadeur, nos rôles sont séparés. À la fin du mois de décembre de chaque année, un rapport annuel de mes activités est déposé à l'ambassade (Entrevue 3).* À en croire un des consuls honoraires, l'exercice de la fonction consulaire implique des responsabilités importantes qui ne relèvent pas des attributions de l'Ambassadeur : « *Pour moi être consul, c'est avoir des responsabilités importantes. C'est avec le temps que j'ai compris que ce n'est pas à l'Ambassade que ça se passe* » (Entrevue 3).

Ces données montrent que ces consuls honoraires exercent en toute autonomie leurs fonctions, mais quelquefois, ils se réfèrent à l'Ambassade et lui rendent des comptes. Pour certains consuls honoraires, un compte rendu périodique des activités est fait, soit à la mission diplomatique, soit directement aux autorités gouvernementales des États d'envoi concernés. Entre les Ambassadeurs et ces consuls honoraires, il existe alors des relations de travail marquées par des rapports hiérarchiques et le cadre de communication y afférent. Par ailleurs, les relations avec les ambassadeurs de ces pays d'envoi ne sont pas toujours sans écueils :

« À date, la facture des frais de transport d'environ dix mille dollars du dernier conteneur convoyé en 2016 vers le pays d'origine n'a jamais été payée par l'ambassade qui avait pourtant prévu les rembourser. J'ai dû dire à l'ambassadeur désormais si vous voulez payer, je pourrais vous négocier les conteneurs » (Entrevue 3).

Ces consuls rencontrent des difficultés en termes de communication et de vision : « *il arrive que la philosophie des uns ne concorde pas avec celle des autres* » (Entrevue 2). Cette situation est source de frustrations dans le rang des consuls et n'est pas de nature à leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs charges, du moins pour ceux d'entre eux qui se sentent moins bien traités. Dans l'intention de préserver leur notoriété, certains consuls interviennent parfois directement sur les communautés du territoire d'origine sans rendre compte à l'autorité officielle qui est l'ambassadeur.

Il convient de signaler que par leurs interventions, les consuls honoraires essayent de débusquer les meilleures occasions d'affaires en initiant avec les autorités gouvernementales de leurs pays d'envoi, des visites régulières au Québec. Pour des actions du développement au profit du pays tiers, ces consuls honoraires servent ainsi à la fois d'intermédiaires entre les autorités locales québécoises, les investisseurs québécois et canadiens, les autorités gouvernementales, et les communautés de leur pays d'envoi.

5.2.4. Les canaux personnels d'investissements consulaires

Au nombre des responsabilités qui incombent aux consuls honoraires des pays francophones africains établis au Québec, figure particulièrement la mobilisation des ressources étrangères au service du développement socio-économique national. La déclaration d'un intervenant l'illustre bien :

« Je me suis servi de mes contacts pour collecter des dons qui ont été convoyés aux communautés du pays d'envoi : je n'ai jamais touché à l'argent, on a pu mobiliser également des actions de la Croix Rouge. Le dernier conteneur envoyé en 2016 contenait du matériel donné par une école spécialisée dans le domaine de la mécanique, du bâtiment. Avec l'aide de l'organisation « Collaboration Santé internationale » et de la Croix Rouge Canadienne, j'ai sollicité mes contacts pour ramasser une bonne contribution de biens humanitaires au profit des communautés de mon pays d'origine. Ma seule possibilité de faire avancer quelque chose pour les jeunes est de contribuer au développement du secteur des mines pour aider les jeunes qui font du travail manuel » (Entrevue 3).

Ce répondant martèle que ce sont ses multiples contacts qui lui ont permis de mobiliser des ressources étrangères au service du développement du pays représenté. Il poursuit en disant *« c'est moi qui faisais tout le travail, mais l'Ambassadeur voulait que tout leur parvienne pour qu'il puisse l'enregistrer à leur actif dans leur rapport annuel. De là, ma réputation serait ainsi remise en cause »* (Entrevue 3). Se basant sur la problématique de la notoriété personnelle, les réalisations de cet intervenant s'inscrivent dans les initiatives individuelles. Intervenant dans ce sens, un autre consul honoraire soutient : *« Je m'investis à faire la promotion de mon pays d'origine auprès des instances et des entreprises québécoises et canadiennes en organisant entre autres des missions économiques, politiques et humanitaires en Afrique, et au Québec »* (Entrevue 2). Même s'ils n'ont aucunement fait allusion à un quelconque appui de leurs diasporas immigrantes, leurs interventions présentent toutefois des atouts pour le développement du pays d'envoi :

« J'ai pu contribuer à la construction de certaines infrastructures telles que l'érection et l'équipement d'un hôpital d'envergure internationale pour améliorer l'accès aux soins de

santé des communautés de cette région afin de pouvoir réduire les évacuations sanitaires et pour limiter ainsi les dépenses budgétaires autrefois investies à cet effet » (Entrevue 2).

Tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des communautés du pays d'origine, ces consuls honoraires essayent de stimuler les activités économiques et socioculturelles. Ce faisant, ils jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources extérieures au profit du développement du pays d'envoi. Ces consuls honoraires constituent des participants potentiels au co-développement certes, pour aller au bout de la perspective visant fondamentalement le renforcement du rôle des diasporas vers les pays d'origine, leur contribution au co-développement ne concorde pas avec la réalité théorique. Cette forme d'intervention ne se focalise pas sur une utilisation directe de la diaspora immigrante comme un levier de développement du pays d'origine. Les actions paradiplomatiques consulaires honoraires ne se fondent pas nécessairement sur la dynamisation des actions diasporiques. En témoigne le répondant suivant qui s'investit au travers de son entreprise personnelle pour œuvrer à la coopération entre le Canada, son pays d'envoi et d'autres pays d'Afrique : « *Fort des expériences accumulées durant mon parcours professionnel, j'ai créé une société qui est impliquée dans l'exécution de plusieurs contrats internationaux en matière d'énergie en Afrique* » (Entrevue 4). Ce faisant, ces propos laissent entendre qu'outre le rôle d'administration auprès des ressortissants diasporiques, ce consul contribue à la résolution des problèmes à l'endroit des communautés de son pays d'origine. Pour corroborer, un autre consul déclare : « *J'ai été à plusieurs reprises dans des pays d'Afrique francophone développer des projets d'idées d'entreprise pour les jeunes en qualité d'expert en entrepreneuriat* » (Entrevue 3). Dès lors, par le biais de ses investissements privés, il se développe ainsi des partenariats personnels entre le consul honoraire concerné et les différents acteurs publics (les municipalités) ainsi que privés (les organisations non gouvernementales, les investisseurs privés) puis très rarement avec les communautés diasporiques de ladite circonscription consulaire. C'est ainsi qu'un autre consul affirme : « *Je mène différents projets dans plusieurs secteurs. Ainsi, comme projet, j'investis dans le domaine environnemental à travers le projet d'enlèvement des mauvaises herbes dans les cimetières d'une localité du pays représenté* » (Entrevue 1). De plus, un participant souligne le rôle crucial du consul honoraire dans la mobilité des populations du pays d'envoi vers le territoire d'accueil. Il précise à propos :

« En revanche, au Québec en guise d'aide aux populations, j'ai promis ramener de jeunes gens capables de développer des projets gagnant-gagnant, ainsi avec quelqu'un du monde de l'éducation, j'ai organisé des missions éducatives et entrepreneuriales au cours

desquelles j'ai fait venir plusieurs personnes pour rencontrer les principaux acteurs du monde entrepreneurial au Québec » (Entrevue 3).

En fait, en invitant d'autres membres potentiels de la diaspora à venir au Québec, ce consul honoraire participe également à créer des liens entre les communautés du pays d'origine et celles du territoire de résidence sans pour autant directement s'appuyer sur sa diaspora immigrante. Il encourage le développement de stratégies et de programmes visant la création d'emplois et le développement de la formation pouvant participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés du pays d'envoi. Ces consuls honoraires œuvrent alors à la promotion des relations professionnelles, économiques, culturelles et touristiques, entre leur pays d'origine et celui d'accueil par des mécanismes personnels. Cependant, par cette façon de travailler ces consuls honoraires ne se servent pas directement de la présence diasporique pour saisir les opportunités de développement vers le pays d'origine.

En somme, pour la canalisation des ressources extérieures au profit du pays d'origine, les consuls honoraires développent non seulement des partenariats avec les autorités locales, les investisseurs locaux du pays d'accueil, collaborent aussi avec les autorités gouvernementales voire les communautés locales du pays d'origine. Mais c'est aussi sur la base des initiatives personnelles que ces consuls honoraires interviennent vers leurs pays d'origine respectifs. À une exception près, ne faisant pas toutes de liens directs avec les membres de leur diaspora, les actions consulaires ne concordent pas exactement avec la théorie du co-développement. Même pour le seul consul qui implique ses ressortissants diasporiques au développement de son pays d'origine, cette implication demeure limitée. Ainsi, en matière de la paradiplomatie consulaire honoraire, il n'y a pas de logique universelle. Chaque consul honoraire agit en fonction de ses compétences, de ses moyens et des besoins locaux. Mais compte tenu du lien étroit qui existe entre les consuls honoraires et leurs ressortissants diasporiques, cette asymétrie de la paradiplomatie consulaire honoraire ne fait pas de la diaspora un levier de développement à l'externe.

5.3 Les limites de la paradiplomatie consulaire honoraire à contribuer au co-développement

Dans cette étude, nous avons cherché à examiner la perspective du co-développement dans l'accomplissement des fonctions paradiplomatiques consulaires honoraires, un champ encore aujourd'hui peu exploré par la littérature scientifique. Nos résultats ont permis d'identifier que les

actions paradiplomatiques consulaires honoraires sont importantes pour les pays représentés, mais qu'elles ne s'inscrivent pas exactement dans le cadre théorique du co-développement. Les consuls honoraires contribuent au codéveloppement à travers leurs actions à aider et à accompagner les communautés diasporiques dans leur milieu d'accueil. Toutefois, s'agissant des actions directes qui devraient inciter les diasporas à investir dans les projets et initiatives des consuls honoraires envers les pays d'origine, ils ne s'associent pas fondamentalement à leurs communautés diasporiques. Sur cet aspect, pour s'investir dans les actions développementalistes au profit des pays d'origine, ils font du co-développement, mais en utilisant d'autres moyens que le mécanisme de la diaspora. Tel que mentionné précédemment, un seul participant a fait partiellement allusion à la pratique directe du codéveloppement dans l'exercice de sa fonction consulaire. Les propos des participants nous informent que le document stratégique définissant le plan d'action des consuls honoraires n'insiste pas concrètement sur les possibilités d'inclure directement les diasporas immigrantes à la fois, dans les processus d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation des initiatives de développement. Les motivations paradiplomatiques consulaires honoraires insistent plus sur l'amélioration du bien-être des diasporas immigrantes dans le pays de résidence. Dans la plupart des cas, nos participants ne sont pas assez orientés vers le mécanisme de la diaspora pour générer des dynamiques de codéveloppement. Ces consuls honoraires s'investissent plus dans la résolution de certaines contraintes liées à l'intégration des diasporas immigrantes dans le milieu d'accueil. Plus précisément, le rôle central de la paradiplomatie consulaire honoraire réside dans l'appui des consuls honoraires aux diasporas immigrantes pour les préoccupations relatives à leur installation et à leur suivi dans le pays d'accueil. Mais leur préoccupation ne focalise pas sur l'implication directe de leurs diasporas immigrantes respectives. Certains participants en sont même venus à se désintéresser des diasporas puis les assistent plus spécifiquement pour honorer leurs engagements traditionnels. Un participant affirme : « *c'est ce que je pouvais faire pour le pays qui comptait et non à la diaspora. J'ai très peu de contacts directs avec la diaspora même si j'ai de bonnes relations avec elle* » (Entrevue 3). Or l'idée de codéveloppement renvoie à la problématique de l'intelligence collective qui se manifeste par la complémentarité entre les différents acteurs spécialement dans ce cas-ci, entre les consuls honoraires et les diasporas immigrantes. Du moment où le consul honoraire aide sa diaspora à s'intégrer dans le milieu d'accueil, il fait du codéveloppement puisque dès que celle-ci s'épanouit, elle répercute son bien-être sur les membres de sa famille restés au pays et par conséquent sur les localités du pays

d'origine. Mais les interventions des consuls honoraires dans des projets et initiatives de la diaspora immigrante vers le pays d'origine sont assez peu visibles. « Les interactions permettent de libérer les potentialités individuelles et collectives qui rendent la vie communautaire possible » (Assogba, 2004, p.2). Ainsi, pour inciter fortement les communautés diasporiques à s'engager dans des actions pouvant propulser le développement du pays d'origine, il est fondamental et incontournable d'inclure la perspective du codéveloppement dans la politique étrangère régissant les actions paradiplomatiques consulaires. C'est ce qui fait dire à Assogba, que les politiques, les pratiques et les actions développementalistes en Afrique doivent considérer les interactions des forces sociales en présence tant au niveau local que dans le système mondial. Les interactions étant :

la somme des ressources, actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles plus ou moins institutionnalisées; c'est-à-dire la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un tel réseau permet de mobiliser (Bourdieu, 1980, p.2).

Pour ce faire, Assogba en appelle à une conscience identitaire élargie au pays concerné d'une part, et à une conscience identitaire de la communauté humaine au sein du système mondial d'autre part (Assogba, 2004, p.2-3). Tel que démontré dans la compilation et dans l'analyse des résultats, les services proposés par ces acteurs paradiplomatiques consulaires visent ainsi à sensibiliser non seulement les membres de leurs diasporas immigrantes, mais aussi tout autre investisseur qui s'intéresse à leur pays d'origine. Les consuls honoraires détiennent des informations pouvant renseigner les diasporas immigrantes sur les événements officiels et les enjeux locaux, voire nationaux, afin de les encourager à la poursuite des initiatives vers leur communauté d'origine. La contribution des consuls honoraires au développement des pays d'origine nécessite alors une conscience identitaire qui essaie de concilier sagement les pratiques consulaires à la valorisation du potentiel diasporique. C'est au travers de cette complémentarité que les diasporas immigrantes respectives, quel que soit leur degré d'hétérogénéité ou d'homogénéité, assureront une bonne richesse des interactions, entre les acteurs consulaires honoraires et les pays d'origine respectifs. Or les actions consulaires pour le développement des pays d'origine sont principalement le fait d'initiatives personnelles. Notamment, les consuls honoraires misent plus sur leurs capacités personnelles à investir dans le développement du pays représenté. En fondant leurs réalisations sur des initiatives individuelles, les consuls honoraires interviewés ne priorisent pas la dynamisation des actions diasporiques pour la mobilisation des ressources extérieures au service du développement des pays d'envoi. Dans ce cas, la démarche paradiplomatique consulaire honoraire

ne fait pas une place centrale aux stratégies du codéveloppement. Elle ne soutient pas officiellement les initiatives visant à propulser la participation des diasporas immigrantes au bénéfice du développement des pays de départ. Étant donné qu'il est officiellement reconnu que « les productions scientifiques, techniques et artistiques des diasporas immigrantes constituent ou peuvent constituer des ressources potentielles du développement des pays d'origine » (Assogba, 2009, p.26), il se pose un véritable problème de canalisation et de rationalisation des ressources des diasporas immigrantes d'Afrique francophone. En plus, l'isolement et la dispersion des actions consulaires vers les pays d'origine peuvent engendrer l'émiettement des ressources et des efforts consentis pour le développement du pays d'origine concerné puis ainsi occasionner des risques liés à l'efficacité des investissements consulaires.

De surcroît, les défis et les difficultés rencontrés dans la pratique consulaire, de même qu'à les obstacles temporels, spatiaux et financiers auxquels ces consuls honoraires sont confrontés, permettent de mieux cerner les limites d'intervention de la paradiplomatie consulaire et de leur désir de travailler ensemble avec les communautés diasporiques pour le développement des pays d'origine. La question du temps englobe la disponibilité des consuls et leur engagement auprès de leurs communautés diasporiques respectives. Il est déterminant dans la définition des plans d'actions et a un impact sur la compréhension et la conceptualisation des enjeux de développement concernant les pays d'origine. Compte tenu de l'étendue de leur territoire consulaire et étant donné le caractère bénévole de leur fonction, les consuls honoraires ont du mal à se rendre disponibles pour assister aux rencontres afin de constituer un instrument utile à la promotion du codéveloppement.

Les conditions de travail au sein de la paradiplomatie consulaire honoraire, telles que l'insuffisance de moyens (financiers, matériels et humains), le manque d'informatisation sur les prestations consulaires et la non-satisfaction des besoins de la diaspora immigrante en termes de protection consulaire, de traitement, d'émission et de délivrance de certains documents consulaires induisent une rupture entre les consulats honoraires et leur diaspora immigrante. Au demeurant, l'une de nos entrevues a été interrompue par un appel provenant d'un ressortissant qui sollicitait l'intervention financière d'un consul. Mais ce consul a invité le ressortissant à contacter l'Ambassade, car le consulat ne dispose pas d'une « *carte sociale* » à consacrer à certaines interventions d'urgence (Entrevue 2). Le fait qu'une ligne de crédit ne soit pas officiellement dédiée aux activités consulaires, l'accomplissement des missions consulaires en matière de protection des intérêts du

pays d'envoi et d'administration des ressortissants semble ainsi être affectée. Cette situation traduit notamment l'insuffisance des moyens leur permettant de disposer des fonds spéciaux qui serviraient à faire face à certaines dépenses de fonctionnement, et qui incluraient un fonds d'aide, de montant modeste, à consacrer aux ressortissants en cas de détresse. Ainsi, la non-satisfaction de certains besoins des ressortissants pourrait occasionner une rupture entre ces consuls honoraires et leurs communautés diasporiques respectives. Ce constat pose alors un problème d'efficacité de l'action consulaire en termes d'assistance et de protection consulaire. De même, arguant du manque de ressources financières pour le fonctionnement correct de son poste consulaire, un consul interviewé mentionne que son prédécesseur éprouvant des difficultés à assurer ses charges consulaires a préféré démissionner (Entrevue 1). Dans ces cas où les pays d'envoi sont majoritairement des pays en développement, un répondant précise que le fait d'en représenter un a aussi des implications sur la notoriété du consul honoraire :

« Dans la hiérarchie des consuls honoraires, j'ai l'impression d'être un petit consul. Lors des rassemblements des consuls honoraires, les consuls représentant les pays africains sont moins importants pour les gens du gouvernement québécois. Ils nous considèrent très peu et la motivation n'est plus très grande au niveau des entreprises. Pour moi, on apparaît comme un quêteur » (Entrevue 3).

L'insuffisance de moyens financiers et la disponibilité des consuls honoraires suite à leurs diverses activités professionnelles induisent non seulement un défaut des prestations consulaires, mais aussi un dysfonctionnement de l'interaction entre les consuls, les diasporas et par conséquent sont susceptibles d'impacter les actions du codéveloppement du pays d'origine concerné. Les difficultés liées à la participation des consuls honoraires au codéveloppement résident ainsi dans la disponibilité d'eux-mêmes, des diasporas immigrantes et aussi dans l'essoufflement, les pressions et les conflits probablement les plus fréquents qui les opposent soient aux Ambassadeurs ou aux communautés diasporiques qui ont parfois du mal à reconnaître la légitimité du consul honoraire à cause de son origine. Un répondant indique à ce sujet *« la diaspora ne comprend pas pourquoi c'est un "blanc" qui est consul »* (Entrevue 3). Il est à remarquer que cet intervenant insiste tout de même sur l'importance cruciale de la nationalité du consul honoraire. Par là, il évoque non seulement la considération de la nationalité comme un facteur influençant l'exercice de la fonction consulaire, mais il estime également qu'il y a une distinction entre les prérogatives des consuls honoraires selon qu'ils ont ou non la nationalité du pays représenté. Force est de constater que toutes ces contraintes ne facilitent pas l'utilisation et la canalisation des ressources humaines et

financières diasporiques vers des destinations productives ou de renforcement des stratégies de codéveloppement. Toutes ces faiblesses désenchangent probablement l'exercice des fonctions consulaires honoraires et expliquent en partie le faible engagement des consuls honoraires francophones africains établis au Québec dans les stratégies diasporiques qui les réuniraient autour des projets de collaboration visant à contribuer au développement de leurs pays d'origine.

CONCLUSION

L'émergence et la légitimité de la paradiplomatie consulaire au sein des relations internationales proviennent de l'exercice des entités subétatiques hors des canaux institutionnels diplomatiques. Perçus comme de la « microdiplomatie », les chercheurs se sont plus penchés sur la contribution économique de la paradiplomatie consulaire au développement du commerce international.

Notre projet de recherche vise à porter un regard sociologique sur le rôle des consuls honoraires afin de mieux cerner la contribution qu'ils peuvent faire dans le développement des pays d'origine. Dans ce contexte, nous avons cherché à vérifier dans quelle mesure l'exercice des fonctions paradiplomatiques consulaires honoraires favorise l'implication des diasporas immigrantes afin de valoriser davantage les compétences diasporiques pour une canalisation des ressources étrangères au profit du développement des pays d'origine. On se souviendra que selon notre hypothèse, au Québec, la pratique paradiplomatique consulaire honoraire a un impact significatif sur les mécanismes du codéveloppement et par conséquent sur le développement des pays francophones d'Afrique représentés.

Il ressort de l'analyse des données recueillies que les consuls honoraires assurent une mission d'influence qui consiste à développer les relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques avec l'État de résidence. Sur le territoire d'accueil, par leurs expériences et leurs expertises, ces acteurs consulaires fournissent à leurs diasporas respectives des services de proximité, de culture, de sport, d'éducation, ou encore de santé. Tout en aidant à la transmission de certains dossiers administratifs et des requêtes diasporiques aux autorités de tutelle, les consuls honoraires servent ainsi d'intermédiaires entre leurs communautés diasporiques, la population ainsi que les autorités locales du pays d'accueil et les autorités de leur pays d'origine. Ils s'intéressent en particulier à la contribution au bien-être de leurs diasporas immigrantes en vue de les aider à la réduction des difficultés inhérentes à l'éloignement de leur pays de provenance, à leur adaptation et leur intégration dans le pays d'accueil. Ce rôle d'intermédiaire concerne bien entendu la délivrance de services paradiplomatiques consulaires relatifs à la vitalité et à l'intégration de ces diasporas immigrantes au Québec. En favorisant notamment le renforcement des liens entre les diasporas immigrantes et leurs pays d'origine respectifs par la fourniture des services visant l'amélioration de leurs conditions de vie au Québec, ces consuls honoraires participent au codéveloppement.

Or avec les contextes de la mondialisation, la démocratisation et la décentralisation, les fonctionnaires paradiplomatiques consulaires sont des acteurs oeuvrant à la régulation et à la facilitation des interactions réseaux diasporiques-pays d'origine. Les consuls honoraires détiennent donc des informations pouvant renseigner les diasporas immigrantes sur les enjeux afin de les encourager à la poursuite des initiatives vers leur communauté d'origine. Comme structure de contacts et d'entretien de dialogue, la paradiplomatie consulaire honoraire pourrait constituer un cadre accueillant dans lequel les membres diasporiques pourraient insérer leurs capacités afin de maintenir un lien productif non seulement avec leurs familles restées au pays mais aussi avec les autorités de leurs pays d'origine. Mais dans le cas des consuls honoraires originaires des pays francophones africains et établis au Québec, peu d'entre eux associent directement leur capital humain diasporique. À une exception près, ces consuls honoraires n'interviennent pas directement dans des projets de coopération de la diaspora dans le pays d'origine. En général, ils ont une propension à intervenir par le truchement d'autres moyens pour s'investir dans le développement du pays d'origine.

C'est donc dire que les résultats obtenus tendent à nuancer notre hypothèse de départ. Le modèle théorique du co-développement fortement axé sur le rôle central des diasporas pour le développement du pays d'origine colle moins bien à la réalité des consuls que nous avons rencontrés. Nos résultats ont en effet permis d'identifier que les consuls honoraires ne s'appuient pas fondamentalement sur les mécanismes prévus par les recherches sur le codéveloppement pour s'investir dans les actions développementalistes au profit des pays d'origine. Pour les investissements consulaires pouvant induire le développement des pays de départ, ce déploiement institutionnel n'utilise pas assez les diasporas immigrantes comme moyen de codéveloppement. En fondant leurs réalisations sur des initiatives personnelles, les consuls honoraires interviewés ne priorisent pas la dynamisation des actions diasporiques pour la mobilisation des ressources extérieures au service du développement des pays d'envoi. Ces acteurs consulaires contribuent au codéveloppement, mais par des moyens plus diversifiés qui ne s'appuient pas nécessairement ou principalement sur la diaspora immigrante, ou du moins des projets de coopération de cette dernière dans le pays d'origine. En définitive, la théorie du codéveloppement ne semble pas toujours cadrer avec la pratique des consuls, qui font sans doute une forme de co-développement, mais en redéfinissant les contours de ce qui pourrait être admis comme tel. Si bien qu'ils soient citoyens ou non, les consuls honoraires représentant les pays d'Afrique francophone s'investissent entièrement

dans la société d'accueil pour mener des actions pouvant prédire des effets positifs sur la vie de leurs diasporas respectives au Québec et aussi sur les communautés dudit pays d'origine. À travers la manière dont la paradiplomatie consulaire honoraire est conçue, la majorité tente d'identifier des réseaux d'investissements entre le lieu de résidence et le lieu d'origine. En conséquence, leurs actions vis-à-vis du pays d'origine étant bien sûr plus orientées vers des éléments spécifiques ainsi que des formes de solidarité communautaire, la participation de ces consuls honoraires ne constitue pas une référence pour mettre en évidence les mécanismes de la coopération de la diaspora immigrante vers les territoires de départ. Indépendamment de la possibilité d'agir sur le développement du pays d'origine propre à ces acteurs, l'exercice des fonctions consulaires ne traduit pas l'implication directe de la diaspora comme un point focal des investissements au profit du pays concerné. Si la littérature sur le co-développement nous offre des outils théoriques pour lier les mécanismes de collaborations des diasporas immigrantes vers les pays d'origine, tout au long de l'analyse du rôle de ces acteurs transnationaux, la prétention à orienter l'activité consulaire vers une autonomie d'interventions vis-à-vis du pays d'origine permet d'inventer et d'expérimenter d'autres mécanismes de codéveloppement. Au terme de cette analyse de l'action consulaire, il nous est donc possible de comprendre qu'elle ne propose guère de théorie spécifique intégrant les éléments de la paradiplomatie consulaire honoraire au cœur de la perspective du co-développement. Dans cette perspective, il est donc logique de différencier les éventuels canaux d'expérimentation des processus de co-développement.

BIBLIOGRAPHIE

- Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Québec. Presses de l'Université du Québec.
- Alison Phillips, W. (1923). «The Principles of Diplomacy », *The Edinburgh Review*; Apr 1; vol. 237, no 484; Periodicals Archive Online p. 269
- Anadon, M. (2006). La recherche « dite » qualitative : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. Vol. 26 (1) : 5-31.
- Angers, J. P. (2019), La Presse – Un nouveau forum sur l’immigration en régions prend son envol
Publié par La Presse Canadienne, le 28 mars 2019 à 13h15 Mis à jour à 13h15 (consulté le 3 juillet 2020)
- Assogba, Y. (2002). « Diaspora, développement et mondialisation de l’Afrique », *Nouvelles pratiques sociales*, Volume 15, Numéro 1, p. 98–110.
- Assogba, Y. (2002). Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l’Afrique? *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, université du Québec en Outaouais, 14 p.
- Assogba, Y. (2004). *Sortir l’Afrique du gouffre de l’histoire. Le défi éthique du développement et de la renaissance de l’Afrique noire*, Sainte-Foy : Les presses universitaires de Laval.
- Assogba, Y. (2009). Les diasporas africaines, substituts à l’État social ou agents de développement. *Alliance de recherche université communauté (ARUC-ISDC)*. 26, université du Québec en Outaouais (UQO), 31p.
- Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). « Introduction. Histoire et théorie de la diplomatie ». Dans : Thierry Balzacq éd., *Manuel de diplomatie* (pp. 7-22). Paris: Presses de Sciences Po.
- Barbier, C., Daveau, A., Delorme, O., Durand, P-M., Gauzy, F., Morelle, C. et Vaisse, M. (2009). *Dictionnaire des relations internationales de 1900 à nos jours*. Paris : Armand Colin. p.118.
- Beauchemin, C., Kaabbanji, L., Sakho, P. et Schoumaker B. (2013), *Migrations africaines : La codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris : Armand Colin /Recherches
- Berthelot, J.-M. (1990). L’intelligence du social, I. « l’intelligence de l’objet et schèmes d’intelligibilité », Paris, PUF, pp.13-42
- Bouoiyour, J. (2008) « Diaspora et développement : quelles interactions dans le cas marocain ? », *Migrations, Sociétés*, vol. 6, no 120, p. 103-129.
- Campenhoudt, L., Marquet, J., et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France : Dunod.

- Charbonneau, P-A., (2018). Culture et diaspora : Le perpétuel regard vers le passé? Essai sur les récentes vagues de migrations des Juifs de France vers Israël,
- Chevrier, J. (2010). La spécification de la problématique. Dans B. Gauthier (dir.), Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données (5e éd., p. 53-87). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Corbeil, J-P. Chavez, B. et Pereira, D. (2010). Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones au Québec. *Statistique Canada* p.13
- Deslauriers, J.P. (1991). Recherche qualitative, guide pratique. Montréal: McGraw-Hill.
- GRDR, (2009), « Fiche de synthèse sur le co-développement a-t-il un (seul) sens ? », *Migration Citoyenneté Développement*, Programme Educodé – www.grdr.org
- Dos Santos, M. D. (2006). Attraction des élites et exode des cerveaux: les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil, *Horizons stratégiques*, no 1, p. 18-27.
- Dufoix, S. (2003), *Les Diasporas*, Paris : PUF. Coll. « Que sais-je ? ».
- Efionayi-Mäder, D., Perroulaz G. et Younossian S. C. (2008). «Migration et développement: les enjeux d'une relation controversée », *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, no 2, p. 11-20.
- Erevan, (2018). XVIIe Conférence des Chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Arménie- *Direction de la communication et des instances de la Francophonie* <http://www.francophonie.org>
- Gagnon, B. et Palard, J. (2005). « Relations internationales et fédéralisme. Les provinces canadiennes dans le contexte de l'intégration nord-américaine », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, no 2, p.161-178.
- Gallet, B. (2005). « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique* vol.1, n°57, p.61-70. DOI 10.3917/ris.057.0061
- Gauthier, B. (2010). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Montréal : Presse de l'Université du Québec, 767pages.
- Girod-Seville, M. et V. Perret. (1999). « Fondements épistémologiques de la recherche ». In R.A. Thiétart et coll. *Méthodes de recherche en Management*. Paris : Dunod, p. 13-33.
- Gouvernement du Québec, (2018). Répertoire des représentations étrangères au Québec. <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/> Mise à jour le 10 octobre 2018 (consulté le 26 octobre 2018)
- Gouvernement du Québec, (novembre 2017). Les langues officielles au Canada : faits et chiffres. Commissariat aux langues officielles, Québec
- Gouvernement du Québec, (février 2019). Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016 Répéré à www.mifi.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html (consulté le 2 décembre 2019)

- Gouvernement du Québec, (2019). Indicateurs de suivi de la situation linguistique : Résumé des tendances (1996-2016). 35pages. Repéré à <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-5-resume-tendances.pdf>
- de Goey, F. (2016). « Les consuls et les relations internationales au XIX^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 93 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 07 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8492>
- Hovanessian, M. (2007). Diasporas et identités collectives. *Hommes et Migrations*, vol 1265, no 1265, p. 8-21.
- Huntzinger, J. (1987). *Introduction aux relations internationales*. Paris : Seuil, 353 pages.
- Korany, B. et Al. (1987). *Analyse des relations internationales: approches, concepts et données* (Introduction IX) Montréal : Centre québécois de relations internationales, 361pages.
- Klein, J.-L. (2011). La mondialisation : de l'État-Nation à l'espace-monde. Dans Juan-Luis Klein et Frédéric Lasserre (dir.), *Le monde dans tous ses États. Une approche géographique*. Presses de l'Université du Québec, p.49 à 72.
- Latouche, S. (2004). « L'imposture développementaliste » dans *Survivre au développement*. 1001 nuits,.
- Le Dain, M-A, Merminod, V. (2014). « Le partage de connaissances dans un projet de codéveloppement. Le cas des black box », *Revue française de gestion* 2014/2 (N° 239), p. 121-142. DOI 10.3166/RFG.239.121-142
- Le Masson, O. (2009). Le co-développement a-t-il un seul sens ?. *Revue Projet*, vol.311, no 4, p.77-82. doi:10.3917/pro.311.0077.
- Le Masson, O. (2018). Focus. Le Grdr « migration-citoyenneté-développement ». Dans : CIHEAM éd., *MediTERRA 2018: Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée* (pp. 55-58). Paris: Presses de Sciences Po.
- Manzagol, C. (2009). « La nouvelle économie et les territoires de la métropole à l'heure de la métropolisation et la mondialisation », dans Gilles Sénécal et Laurence Bhérer (s.d.), *La métropolisation et ses territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 3-22.
- Mazower, M. (2009). *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press, 236 p.
- Meyer, J.-B. (2015). « Diasporas et développement », *Hommes & migrations* [En ligne], 1303 | 2013, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2571> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.2571

- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse, côté jeans et côté tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec. p.12-13.
- Mucchielli, L., (1998). « La guerre des méthodes n'aura pas lieu », *Sciences Humaines*, n° 80 : p.26
- Mucchielli (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Vottem. Armand Colin.
- Nadeau-Cossette, A. (2012). L'intégration socio-scolaire des adolescents immigrants : Facteurs influents. Québec : Université Laval, 224p.
- Nations Unies, (1959) Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international : - Document : vol. II DOCUMENT A/CN.4/L.79 Propositions et observations présentées par M. Alfred Verdross au sujet du projet d'articles provisoires relatifs aux relations et immunités consulaires (A/GN.4/108 1) [Texte original en anglais] [13 mars 1959]
- Nations Unies, (2005). « Convention de Vienne sur les relations diplomatiques 1961 ». *Recueil des Traités*, vol. 500, p. 95 (Fait à Vienne le 18 avril 1961).
- Nations Unies, (2005). « Convention de Vienne sur les relations consulaires 1963 ». *Recueil des Traités*, vol. 596, p. 261 (Fait à Vienne le 24 avril 1963).
- Payette, A. (2000). Le groupe de codéveloppement et d' « action learning » : Une approche puissante encore trop méconnue. *Effectif*, vol. 3, no 2, p.30-35.
- Paquin, S. (2006). La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005). *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 223,(3), 31-47. doi:10.3917/gmcc.223.0031.
- Paquin, S. (2004). « La paradiplomatie identitaire : Le Québec, la Catalogne et la Flandre en relations internationales » *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 2-3, 2004, p. 203-237. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/010890ar> DOI: 10.7202/010890ar
- Paquin, S. (2006-2007). « La gouvernance à paliers multiples : un accent sur le cas de la Belgique », *Télescope*, vol. 13, no 2, p. 80-88.
- Payette, A. et Champagne, C. (1997). *Le groupe de codéveloppement professionnel*. Sainte-Foy Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Perroux, F. (1964). *L'économie des jeunes nations. Industrialisation et groupements des nations*. Paris : presses universitaires de France.
- Pourchasse, P. (2014). Réseau consulaire et information économique : l'exemple du Danemark au XVIII^e siècle. *Relations internationales*, 157,(1), 25-39. doi:10.3917/ri.157.0025. <https://doi.org/10.3917/ri.157.0025>
- Poumarède, G. (2006). « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens : émergence et affirmation d'une institution nouvelle (xvie-xviii^e siècles) », dans Ulbert, J., et Le Bouëdec,

G. (Eds.), *La fonction consulaire à l'époque moderne : L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*. Presses universitaires de Rennes. 23-36. doi :10.4000/books.pur.7761

Québec, (2018). Relations internationales et francophonies (site internet : consulté le 23 octobre 2018)

Ulbert, J. (dir.) (2006). « La fonction consulaire à l'époque moderne : définition, état des connaissances et perspectives de recherche » In: *La fonction consulaire à l'époque moderne : L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800) [en ligne]*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. URL : <http://books.openedition.org/pur/7756>. ; DOI : 10.4000/books.pur.7756 (consulté le 23 juin 2018)

Rist, G. (2001). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, 2e éd., Paris : Presses de Sciences Po.

Rocher, F. (2011). Citoyenneté, gouvernance et minorités ethnoculturelles et religieuses: un modèle d'intégration sous pression. *Revue gouvernance*, vol 8, no 1.

Rodier, C. (2009). À la recherche du « co » de codéveloppement. *Plein droit*, 83(4), 3-6. doi:10.3917/pld.083.0003.

Saint-Pierre, M.-N. (2008). L'immigration et la ville de Québec : À la recherche d'un modèle d'intégration. Université du Québec à Rimouski, 129pages.

Savoie-Zajc, L. (2010). « L'entrevue semi-dirigée ». In Recherche Sociale. De la problématique à la collecte de données (Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois, dir.). Montréal : PUQ.

Schnapper, D., Costa-Lascoux, J., et Hily, M. A. (2001). De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. *Revue européenne des migrations internationales*, vol.17, no 2, p.9-36.

Simard, M. (1996). La politique québécoise de régionalisation de l'immigration: enjeux et paradoxes. *Recherches sociographiques*, 37 (3), 439-469. <https://proxybiblio.uqo.ca:2069/10.7202/057068ar>

Vaïsse, M. (2015). *Les relations internationales depuis 1945*, Paris : Armand Colin, 336pages.

Vatz Laarousi, M. (2001). *Le familial au coeur de l'immigration : Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris : L'Harmatan, 281p.

Ville de Québec (2009). Portrait de la population immigrante de la ville de Québec, *Service des communications*, Québec. 76p.

Viltard, Y. (2008), Conceptualiser la « diplomatie des villes ». Ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux, *Revue française de science politique* 2008/3 (Vol. 58), p. 511-533. DOI 10.3917/rfsp.583.0511

Weber, M. (1919). Le savant et le politique. Paris : Union Générale d'Éditions, 1963, 186 pages. *Collection : Le Monde en 10-18*. 152 pages <http://classiques.uqac.ca/>

Wets, J., 2004, « Réflexions sur la migration et le développement », *Dialogue EPC-FRB sur la migration*, Genève, OIM.

Yao, E. B. (2017). La « glocalisation » du militantisme de la diaspora sénégalaise vivant au Canada. Université du Québec en Outaouais, 117pages.

Zourek, J. (1957) et (1960). Les rapports ont été préparés par Jaroslav Zourek, rapporteur spécial des Nations unies : « Relations et immunités consulaires : rapport de M. J. Zourek, rapporteur spécial », et « Relations et immunités consulaires : deuxième rapport de J. Zourek, rapporteur spécial », *Annuaire de la Commission du droit international*, 1957 et 1960. Les discussions sont accessibles en ligne : http://legal.un.org/ilc/publications/yearbooks/french/ilc_1961_v1.pdf (consulté le 20 octobre 2018)

ANNEXE

Annexe 1 :

Liste des États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie

Pays membres de l'OIF	Fonctionnaires consulaires de carrière	Consuls honoraires	Continent d'origine
Belgique	1		Europe
Bénin		3	Afrique
Bulgarie	1	1	Europe
Burundi		1	Afrique
Comores		1	Afrique
Congo (République Démocratique)	1		Afrique
Côte d'Ivoire		2	Afrique
Dominique	1		
Égypte	1		Afrique
France	2	3	Europe
Grèce	1		Europe
Haïti	1		Amérique
Liban	1		Asie
Luxembourg		1	Europe
Madagascar		1	Afrique
Mali		2	Afrique
Maroc	1		Afrique
Mauritanie		1	Afrique
Niger		1	Afrique
Roumanie	1	1	Europe
Sénégal		2	Afrique
Seychelles		1 (Vacant)	Afrique
Suisse	1	1	Europe
Tchad		1	Afrique
Togo		1	Afrique

Tunisie	1		Afrique
Wallonie-Bruxelles (fédération)	1		Europe
Total	14	25	

Source : Compilé à partir du répertoire des représentations étrangères au Québec (26 octobre 2018)

Annexe 2 :

Texte de recrutement



Université du Québec en Outaouais
Case postale 1250, succursale B, Hull (Québec), Canada J8X 3X7
Téléphone (819) 595-3900
www.uqo.ca

Projet « Paradiplomatie consulaire et développement des pays d'origine : le cas des pays africains francophones au Québec »

Monsieur ou Madame

Je mène une recherche sur la contribution de la paradiplomatie consulaire au développement des pays d'origine. L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre comment se concrétise l'exercice de la fonction consulaire et d'analyser comment les consuls participent au développement de leurs pays d'origine respectifs.

Étant donné que vous êtes des représentants de l'État accréditant auprès de la communauté diasporique dans votre circonscription consulaire, vous jouez un rôle important dans la mise en oeuvre des relations diaspora-pays d'origine, nous aimerions solliciter votre participation à une entrevue. Cette entrevue aurait lieu à une date et un lieu qui vous conviendrait et prendrait environ une heure de votre temps.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice.

Je précise que tous les propos recueillis lors de cette entrevue seront enregistrés, mais seulement les deux co-directeurs du mémoire (Guy Chiasson, Martin Laberge, tous de l'Université du Québec en Outaouais) ainsi que moi-même l'étudiante chercheuse pourrions les consulter. Les noms des participants ne seront jamais divulgués et les bandes enregistrées seront gardées dans mon ordinateur personnel en plus d'être détruites cinq ans après la fin du projet.

La participation d'acteurs comme vous est essentielle pour assurer l'aboutissement de cette recherche. J'espère que vous soyez en mesure de participer. Si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au 6137938042 ou par courriel noui01@uqo.ca ou joindre mes superviseurs

Guy Chiasson au 819 595 3900 (poste 2270) ou par courriel au guy.chiasson@uqo.ca et Martin Laberge au 819 595 3900 (poste 2213) ou par courriel au martin.laberge@uqo.ca. Vous pouvez confirmer votre présence à l'adresse courriel noui01@uqo.ca.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Islamia Noudewato,
Étudiante-chercheuse
Université du Québec en Outaouais

Annexe 3 :

Formulaire de consentement



Université du Québec en Outaouais
Case postale 1250, succursale B, Hull (Québec), Canada J8X 3X7
Téléphone (819) 595-3900
www.uqo.ca

Projet de recherche « Paradiplomatie consulaire et développement des pays d'origine : le cas des pays africains francophones au Québec » Islamia Noudewato, Guy Chiasson et Martin Laberge

Nous sollicitons votre participation à la recherche en titre, laquelle vise *à décrire et interpréter* la vie consulaire des pays africains francophones afin de comprendre la signification que les consuls francophones africains donnent à l'exercice de leur fonction. Il sera question d'identifier et d'analyser l'interaction qui existe entre les consuls, les réseaux diasporiques et les pays de provenance afin de mieux comprendre la contribution des consuls au développement de leurs pays d'origine.

Votre participation à ce projet de recherche consiste à une entrevue, enregistrée, d'une durée d'une heure environ.

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée, puisque seuls les deux directeurs de recherche et moi-même auront accès aux enregistrements. Les résultats de la recherche ne permettront pas d'identifier les participants puisque tous les propos seront repris de manière dépersonnalisée. Les résultats seront diffusés dans un rapport de recherche universitaire. *Dès que ce rapport de recherche sera disponible, vous pourrez y avoir accès via le site internet de l'université en cliquant sur le lien <http://di.uqo.ca/view/divisions/pro=5Fdvr/> menant au Dépôt institutionnel de l'UQO. Si vous le désirez, je pourrai aussi vous transmettre une version électronique.*

Les données recueillies seront conservées de façon sécurisée à l'Université du Québec en Outaouais. *À des fins de contrôle et de vérification, les données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement.* Elles seront détruites cinq ans après la fin du projet et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Les risques associés à votre

participation sont considérés nuls. Toutefois, il est anticipé que votre participation à cette recherche assurera une visibilité accrue de l'avancement des connaissances au sujet de la contribution des consuls au développement des pays d'origine. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Ce projet est approuvé par le Comité d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais. Toutefois, si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, communiquez avec André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais à l'adresse suivante : comite.ethique@uqo.ca. Par ailleurs, si vous avez des questions concernant le projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Islamia Noudewato au 6137938042 ou par courriel à l'adresse suivante : noui01@uqo.ca ou avec mes co-directeurs Guy Chiasson au 819-595-3900 (poste 2270) ou par courriel au guy.chiasson@uqo.ca et avec Martin Laberge au 819-595-3900 (poste 2213) ou par courriel au martin.laberge@uqo.ca.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de l'étude sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement de la recherche. En conséquence, vous ne devez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Nom du participant : _____

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Annexe 4 :

Grille d'entrevue semi-directive

Paradiplomatie consulaire et développement des pays d'origine : le cas des pays africains francophones au Québec

Grille d'entrevue semi-directive

Préambule : Dans notre recherche, nous nous intéressons à la contribution des consuls francophones africains au développement des pays d'origine. Notre objectif est de mieux comprendre quel est le lien entre la représentation consulaire, les réseaux diasporiques et le pays d'origine. Il sera question de vérifier si les services consulaires offerts aux diasporas immigrantes leur permettent d'interagir dans le développement socioculturel et politique des localités de leur pays d'origine.

1- Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel

- *Avez-vous eu d'autres métiers avant de devenir consul?*
- *Comment êtes vous devenu consul?*
- *Depuis combien de temps êtes-vous consul?*
- *Quel est votre pays d'origine ?*
- *Quel est votre lien avec ce pays ?*
- *Quelle est votre circonscription consulaire ?*

2- Pouvez-vous me parler de ce que vous faites concrètement en tant que consul?

- *Comment exercez-vous cette fonction de consul ?*
- *Quels sont les services que vous offrez au jour et jour à vos usagers (la diaspora immigrante du pays que vous représentez et les citoyens du territoire de résidence) consulaires ?*
- *Quels sont les types de documents que vous délivrez ?*
- *Quelles sont vos différentes activités quotidiennes en qualité de consul?*

3- Pouvez-vous me parler des diverses tâches que vous accomplissez au jour le jour?

- *Quels les gens que vous rencontrez au quotidien?*
- *Quelles sont vos relations avec la communauté diasporique de ce pays ?*
- *Le pays que vous représentez dispose-t-il d'un ambassadeur au Canada ?*
- *Quels sont vos rapports avec cet ambassadeur ?*
- *Selon vous, en quoi votre rôle est-il différent de celui de l'ambassadeur? Est-ce qu'il y a des similarités ou des complémentarités?*

4- Pouvez-vous me parler de vos partenaires consulaires et de leur(s) rôle(s) respectifs ?

- *Quels types de relation entretenez-vous avec les autorités de votre territoire de résidence ?*

- Y a-t-il des accords de coopération entre votre circonscription consulaire et les localités de votre pays d'origine ? Si oui, nommez-en quelques uns.

- À quoi servent concrètement ces accords?

5- Pouvez-vous me parler de la manière dont l'exercice de votre fonction influence le développement des territoires de votre pays d'envoi?

- De quelle façon envisagez vous le développement du pays que vous représentez?

- Quels sont selon vous les facteurs principaux qui concourent au développement de votre pays et des territoires locaux ou régionaux?

- Quel rôle joue la diaspora dans le développement de ces territoires?

Selon vous, de quelle façon l'action du consulat contribue-t-elle au développement des territoires?

- Est-ce que vos liens avec la diaspora favorisent ce développement?

6- Avant de terminer l'entrevue, y a-t-il quelque chose que vous voudriez rajouter par rapport à l'exercice de la fonction consulaire qui influencerait le développement de votre pays de provenance ou qui serait important pour notre recherche ?